
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatrième séance – Mercredi 8 juin 2016, à 20 h 30

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs, *M. Régis de Battista*, *M^{mes} Sandrine Burger*, *Astrid Rico-Martin* et *M. Souheil Sayegh*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, et *M^{me} Esther Alder*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 26 mai 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 juin et mercredi 8 juin 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Je salue à la tribune du public M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, ancienne conseillère municipale actuellement députée. (*Applaudissements.*)

Motion: une ligne continue «en ceinture» reliant l'ensemble des débarcadères des Mouettes genevoises

4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 18 avril 2012 de M^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Marie Chappuis, Danièle Magnin, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, MM. Jean-Paul Guisan, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Michel Chevrolet, Pascal Spuhler et Alberto Velasco: «Les Mouettes, c'est chouette» (M-1020 A)¹.

Suite de la discussion

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Monsieur le président, après cette pause festive qui nous a permis de fêter les nouvelles fonctions que vous avez prises, M. le maire et vous-même, et pour lesquelles nous vous félicitons, nous revenons maintenant à un sujet très actuel: celui de la mobilité en ville de Genève. Que faire pour l'améliorer et désengorger le centre-ville?

Il nous était déjà apparu, en son temps, qu'il y avait à Genève un moyen de transport un peu sous-estimé: les Mouettes. De nombreux membres du Conseil municipal, séduits par notre projet de motion, s'accordaient à dire avec nous que «les Mouettes, c'est chouette». Aujourd'hui, c'est plutôt une attraction touristique, mais elles pourraient devenir un moyen de transport efficace.

Nous avons eu la satisfaction de constater que la majorité de la population genevoise voulait une traversée du lac – tant mieux! On sait toutefois que mettre en place les moyens d'y parvenir concrètement prendra du temps... Le Parti libéral-radical et plusieurs de ses amis estimant que ce sujet est d'actualité, nous avons déposé la motion M-1020, dont je suis l'une des signataires.

Les Mouettes, dans leur fonctionnement actuel, transportent 1,2 million de passagers et coûtent 3,7 millions de francs à Unireso et au Canton par année. Au plan pratique, il existe quatre lignes – telle est l'offre dont les usagers peuvent bénéficier: les lignes M1, M2, M3 et M4. On remarque qu'elles ne forment pas un réseau continu, mais fractionné: chacune d'elles n'effectue qu'un seul trajet, il y a donc quatre trajets différents.

A titre personnel, j'ai la chance de pouvoir utiliser les Mouettes toute l'année; il m'est notamment arrivé, au mois de février – à un moment où il était particulièrement difficile de traverser d'une rive à l'autre par la route, car il y avait des embouteillages partout –, de prendre la Mouette des Pâquis au Molard. Sur la base de cette expérience-là, nous nous sommes demandé si ce moyen de transport si efficace, qui fonctionne toute l'année grâce à un personnel compétent et

¹ Rapport, 246.

Motion: une ligne continue «en ceinture» reliant l'ensemble
des débarcadères des Mouettes genevoises

motivé, ne pourrait pas être homologué comme tous les autres et proposer une desserte plus pratique.

Notre idée était d'en faire une sorte de service de vaporetto correspondant à la «ceinture» effectuée autrefois par le bus 1, qui parcourait toute la ville. Pourquoi n'y aurait-il pas dans le Petit-Lac un service de «ceinture» sur l'eau permettant de passer en continu de la Perle du Lac au Port Noir via le centre-ville, le Molard et les Pâquis, en passant sous le pont du Mont-Blanc? Cela faciliterait la traversée d'un point à un autre. De plus, il s'agirait d'utiliser les Mouettes non pas à des fins strictement touristiques, mais vraiment logistiques, c'est-à-dire d'en faire un moyen de transport de tous les jours pour chaque citoyen.

Dans le cadre de cette réflexion, nous avons auditionné le représentant des Mouettes genevoises; son audition nous a un peu déçus, je l'avoue. En effet, il s'est contenté de nous dire que le réseau avait toujours été constitué de quatre lignes et qu'on n'imaginait pas la possibilité d'en créer une continue, car cela coûterait certainement cher. Mais ce n'est pas si certain, puisque aucune étude n'a été menée pour savoir si une nouvelle ligne continue proposée à la population ne générerait pas autant de recettes qu'elle occasionnerait de dépenses.

Notre constat est le suivant: les Mouettes en tant qu'attraction touristique coûtent aujourd'hui 3,7 millions de francs pour 1,2 million de passagers par année; elles sont utilisées principalement durant le week-end. Nous proposons la création d'une ligne circulaire, laquelle s'ajouterait vraisemblablement à celles de l'actuel réseau fractionné – mais c'est à voir. Cette ligne circulaire attirerait sans doute davantage de passagers tout au long de l'année et générerait donc plus de recettes, ce qui permettrait de couvrir l'augmentation des dépenses.

Telle est la raison pour laquelle, au terme de ses auditions, la commission de l'aménagement et de l'environnement a voté un amendement demandant une étude de faisabilité pour une ligne supplémentaire reliant Châteaubriand au quai Gustave-Ador. Cela permettrait à la Ville de Genève d'estimer les dépenses et les recettes prévues, c'est-à-dire le coût total de la mise en œuvre de cette accessibilité renforcée à la traversée du lac sur l'eau. Je précise que notre municipalité est directement concernée par ce secteur situé sur son territoire, qui profiterait d'un éventuel désengorgement de la circulation routière grâce à l'utilisation renforcée des Mouettes comme moyen de transport – et non pas seulement de promenade ou de détente.

L'ensemble de la commission a estimé que cet amendement devait être accepté, à l'exception du Mouvement citoyens genevois qui s'est abstenu, car ce groupe est impatient et veut aller plus loin en réalisant tout de suite le projet. Tous les autres groupes ont accepté l'idée d'une étude de faisabilité. Un peu de poésie dans notre ville ne peut pas faire de mal et nous pensons que les Mouettes, c'est chouette et ça doit s'étudier! Nous enjoignons donc au plénum de voter avec nous la motion M-1020, afin que le Conseil administratif propose une étude de faisabilité.

Motion: une ligne continue «en ceinture» reliant l'ensemble
des débarcadères des Mouettes genevoises

M. Pascal Holenweg (S). C'est avec un enthousiasme de goéland suivant un chalutier que les socialistes soutiendront le projet de développement des Mouettes genevoises. En effet, nous y voyons le type même de traversée de la rade que nous pouvons soutenir, contrairement à d'autres projets que nous ne soutenons pas. Voilà une traversée qui ne coûtera pas des milliards de francs, qui ne salopera pas la rade, qui n'emmerdera ni les poissons, ni les canards, ni les cygnes, ni les dugongs. Une traversée efficace, compte tenu des moyens investis pour sa réalisation. Une traversée réalisable rapidement, puisqu'elle existe déjà partiellement et n'a pas besoin d'infrastructures pharaoniques – ni de figurer dans la Constitution comme on inscrirait un fantôme dans des tables de la loi.

Voilà donc une traversée que les socialistes peuvent soutenir, les Mouettes ayant le seul défaut de ne pas être gratuites; en effet, les billets sont contrôlés à l'entrée. Le soutien des socialistes à la motion M-1020 s'accompagne d'un regret déjà évoqué tout à l'heure par M^{me} Kraft-Babel: celui de ne pas pouvoir instaurer sur le lac une ligne de «ceinture» qui aurait été encore plus efficace qu'un trajet de traversée supplémentaire. Le temps passant, il sera peut-être possible de la réaliser un jour...

Nous soutiendrions aussi – si elle l'avait proposée au Conseil municipal plutôt qu'au Grand Conseil – l'idée de l'Union démocratique du centre de créer un bac un peu plus loin, en direction de Saint-Gingolph. Nous soutiendrons de même la traversée de Saint-Gingolph au Bouveret, en attendant que les transports publics se développent suffisamment à Genève, que la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) soit entrée en vigueur et que le service des Mouettes soit suffisamment efficace pour contenter tout le monde à moindre coût. Lorsque ces réalisations seront effectives, les projets pharaoniques et désormais constitutionnels de traversée de la rade deviendront définitivement obsolètes, avant même de s'avérer tels au moment de leur inauguration...

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs: le groupe socialiste, fidèle en cela à l'enseignement de Gaston Lagaffe, soutiendra le développement des Mouettes rieuses au-dessus de la rade. Nous soutenons ce projet comme nous soutenons tous les projets de développement des transports publics sur le lac ou sur la terre, dans la mesure où ils apportent une véritable alternative au gaspillage de temps, d'argent, d'énergie, de compétences, d'intelligence, d'espace public et d'espace naturel qu'entraîneraient certains projets qu'une majorité de votants cantonaux – et une petite majorité de votants municipaux – ont trouvé judicieux d'inscrire dans la Constitution, en la transformant en une espèce de dépôt de fantômes du Touring Club Suisse (TCS).

Je vous remercie donc de voter le soutien au développement des Mouettes et à la création d'une ligne supplémentaire à travers une rade qui n'aura pas été salopée par ledit développement. (*Applaudissements.*)

Motion: une ligne continue «en ceinture» reliant l'ensemble
des débarcadères des Mouettes genevoises

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous sommes en débat accéléré.

M. Jean-Luc von Arx (DC). J'aime beaucoup ce titre: «Les Mouettes, c'est chouette». Je dirai à mon préopinant, qui considère comme minimes et utiles les dépenses à prévoir pour le développement des Mouettes genevoises, que le Parti démocrate-chrétien rejoint tout à fait sa position – c'est d'ailleurs celle de la Ville –, à savoir la nécessité de dépenser moins. Je le remercie d'avoir fait remarquer ce point.

On sait que le Canton, qui traite également les questions des transports à Genève, s'est penché sur la problématique des Mouettes très, très chouettes... Il est évident que ce débat intéresse les citoyens. En commission, on entre toujours dans les détails financiers et on analyse attentivement les situations, mais il s'agit tout simplement ici de mener une étude de faisabilité concernant les Mouettes, un moyen de transport assez intéressant pour les Genevois – et pas seulement pour les touristes – permettant de se déplacer efficacement à Genève.

Ce «miniprojet» est tout à fait sympathique et intelligent. Pour faire bref, j'ajouterai que le Parti démocrate-chrétien soutiendra cette option, tout en étant très heureux que la traversée du lac ait été acceptée par la population genevoise cette semaine...

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre a aussi été enchantée par le titre de la motion M-1020: «Les Mouettes, c'est chouette». Notre parti s'engage depuis bien des années pour le développement de la navigation sur le lac, notamment dans la rade. Ainsi, le Grand Conseil a voté en 2008 sa motion M 1808 pour une traversée de la rade par le biais de ferries – c'est-à-dire de bacs – des quais de Cologny au Vengeron. M. Holenweg a mentionné ce projet tout à l'heure. Malheureusement, cette motion n'a jamais été réalisée par le Conseil d'Etat.

Pour en revenir au Conseil municipal, les auditions de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur la motion M-1020 ont montré que sa réalisation nous obligerait à surmonter des problèmes techniques et financiers; néanmoins, nous la voterons.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). On nage dans les concepts intelligents pour traverser le lac! Il me sera difficile de faire mieux à ce sujet que mon collègue M. Holenweg... Je pourrais ajouter qu'en été le lac bout, pour faire un lien avec le thème débattu ici. L'utilisation de l'espace public et la diversité des moyens de transport étant un sujet particulièrement cher aux Verts, ils ne peuvent que soutenir la motion M-1020 «Les Mouettes, c'est chouette».

Motion: une ligne continue «en ceinture» reliant l'ensemble
des débarcadères des Mouettes genevoises

M. Daniel Sormanni (MCG). Peut-être bien que les Mouettes, c'est chouette, cependant j'aimerais vous rappeler une chose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: si vous créez des lignes supplémentaires de Mouettes, l'entreprise étant déficitaire, il faudra la subventionner – elle est déjà subventionnée, d'ailleurs, mais on devra en rajouter une couche. Certes, la motion M-1020 est sympathique et nous la voterons, en revanche il faut bien se rendre compte de cet aspect du projet.

Monsieur le président, vous transmettez à M. Holenweg que certains conseillers municipaux sont dépassés avant que la traversée de la rade ne soit dépassée... En effet, ce n'est pas quelques Mouettes transportant quelques passagers supplémentaires – aussi sympathique cela soit-il – qui résoudront les problèmes de transport dans le canton, en particulier en ville de Genève. Par conséquent, ne rêvez pas que vous y parviendrez comme ça, Monsieur Holenweg!

Quant au projet de bac reliant Saint-Gingolph au Bouveret – deux localités situées dans le canton du Valais, que je sache – vous n'avez qu'à le payer de votre poche! Vous en avez peut-être les moyens... En tout cas, ni la Ville de Genève ni le Canton ne paieront pour ça, évidemment!

Bref, on rêve complètement, quand on compare l'augmentation de quelques passagers des Mouettes avec l'efficacité d'une vraie traversée de la rade. Heureusement, le peuple a dit oui à cette traversée et on la fera!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour ma part, je trouve l'idée de renforcer le service des Mouettes splendide. J'imagine Genève avec des vaporettos, comme à Venise...

Une voix. Des vaporetti!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Oui, un vaporetto, des vaporetti... Toujours est-il qu'il faut revenir à la réalité! Comme vous l'avez dit, Madame Kraft-Babel, des problèmes techniques et financiers se poseraient. Je rappelle que les Transports publics genevois (TPG) ont déclaré que toutes les demandes supplémentaires émanant des municipalités devraient être financées par elles. Je veux bien faire l'étude de faisabilité demandée dans la motion M-1020 amendée en commission mais, au final, il faudra ouvrir le tiroir-caisse.

Je rappelle aussi l'existence d'un projet exceptionnel dont le Conseil municipal a voté une partie du financement en acceptant la proposition PR-349, à savoir la construction d'un débarcadère des Mouettes au pont de la Machine. Une ligne entre le Port Noir et le pont de la Machine permettra aux passagers des Mouettes

Motion: une ligne continue «en ceinture» reliant l'ensemble
des débarcadères des Mouettes genevoises

de prendre ensuite le tram directement au centre-ville. C'est une excellente idée! Dans cet objectif, le rehaussement d'une partie du pont des Bergues pour laisser passer les Mouettes a été accepté lors du vote de la proposition PR-361. Nous avons donc l'argent nécessaire, mais les TPG n'ont pas jugé utile de mettre à disposition cette infrastructure... Il faudrait d'ailleurs construire un nouveau bateau pour cette ligne-là. J'insiste sur le fait qu'elle serait réellement efficace, car les automobilistes – habitants ou chalands – pourraient laisser leur véhicule au parking du Port Noir, prendre la Mouette jusqu'au pont de la Machine puis le tram tout près du pont de l'Ile.

Mesdames et Messieurs, je me réjouis de mener avec vous l'étude de faisabilité demandée dans la motion M-1020 amendée – et je vous présenterai la facture, le cas échéant... (*Rires.*)

Le président. Je mets d'abord aux voix l'amendement accepté en commission qui prévoit de remplacer, dans la première invite de la motion, la mention «une étude de faisabilité pour une ligne continue reliant successivement «en ceinture» l'ensemble des débarcadères, évitant ainsi les changements multiples» par «une étude de faisabilité pour une ligne supplémentaire reliant Châteaubriand au quai Gustave-Ador».

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (64 oui).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (65 oui et 1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir avec la Société des Mouettes genevoises Navigation (SMGN), en concertation avec tous les partenaires concernés (Confédération, Etat, Compagnie générale de navigation), une étude de faisabilité pour une ligne supplémentaire reliant Châteaubriand au quai Gustave-Ador;
- de présenter au plus vite au Conseil municipal les conditions et les délais de réalisation y relatifs.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 24 juin 2008 de M^{mes} Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, Patricia Richard, MM. Simon Brandt, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Pour une ville verte de qualité!» (M-820 A)¹.

Rapport de M. Daniel-Dany Pastore.

La motion a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 20 janvier 2009. La commission l'a étudiée lors de ses séances du 6 mai 2009, du 22 juin 2011, du 29 août et du 3 octobre 2012 ainsi que du 12 mars 2014.

Rappel de la motion

Tenant compte:

- des engagements pris depuis de nombreuses années par la Ville de Genève pour l'intégration de la nature en ville, dans le cadre de l'Agenda 21;
- de l'expérience de Bâle-Ville, qui, grâce à la formule décrite ci-dessous, a réussi à végétaliser une surface urbaine correspondant à huit stades de football en l'espace de deux ans,

considérant que la végétalisation des toits plats – qui n'exclut d'ailleurs pas les installations solaires thermiques et photovoltaïques – peut apporter une contribution significative à la solution des problèmes d'environnement en milieu urbain par:

- l'amélioration des performances thermiques des bâtiments (isolation en hiver et rafraîchissement en été);
- l'amélioration des performances acoustiques (bruits absorbés et moins réfléchis);
- l'absorption du CO₂ et des poussières;
- l'effet retardateur des écoulements d'eau de pluie;
- sans oublier la longévité accrue de l'étanchéité des toits (environ deux fois plus longtemps);
- l'amélioration de l'aspect visuel et la revitalisation du patrimoine floristique et faunistique,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à constituer un fonds de 1,5 million de francs en vue d'inciter les propriétaires fonciers à la végétalisation des toits en ville de Genève.

¹ «Mémorial 166^e année»: Développée, 3919.

Durant deux ans, selon le principe «premier arrivé, premier servi», une subvention pouvant aller jusqu'à 30 francs par mètre carré sera accordée pour la végétalisation intensive ou extensive de toits anciens, de bâtiments surélevés ou de nouvelles constructions.

Séance du 6 mai 2009

Audition de M^{me} Anne-Marie Gisler, motionnaire

M^{me} Gisler souligne le bien-fondé de l'initiative en prenant exemple sur la ville de Bâle, qui déjà végétalisé 42 000 à 43 000 m², soit l'équivalent de sept terrains de football, ce qui permet d'économiser 4 millions kw/h chaque année en chauffage, soit l'équivalent de cent villas individuelles.

M^{me} Gisler précise que les propriétaires bâlois devaient s'adresser à des entreprises spécialisées agréées par l'Etat pour recevoir la subvention.

Questions des commissaires

Si les signataires ont pensé à une subvention pollueurs payeurs, M^{me} Gisler répond que la piste d'une subvention de la Confédération est d'origine publique. Elle pense que la Confédération est une piste à suivre, du fait que celle-ci débloque des fonds pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments.

Un autre commissaire demande quels sont les coûts d'entretien de cette végétalisation surtout relativement aux nuisances de salissure. M^{me} Gisler répond qu'il faut établir des contrats d'entretien.

Un commissaire estime que la subvention de 30 francs le m² est faible et que d'après ses calculs elle serait de 3000 francs le m².

M^{me} Gisler incite le commissaire à aller voir le site:

http://www.aue.bs.ch/fachbereiche/energie/aktionen_und_projekte/energieeffizienz/aa-flachdach.html

Suite aux différentes questions des commissaires, M^{me} Gisler répond que:

- la végétalisation pourrait améliorer l'isolation thermique des toits;
- l'épaisseur du substrat est de 8 cm;
- les toits ne seront vraisemblablement pas accessibles aux locataires ou autres;
- les plantes doivent être des plantes basses à pousse lente;
- les fonds de la Confédération sont destinés au Canton et non pas au privé;
- c'est au Canton de redistribuer les fonds.

Séance du 22 juin 2011

La présidente estime que l'on peut voter la motion M-820, mais les commissaires émettent le désir d'auditionner différentes personnes, comme M^{me} Cerda, cheffe du Service municipal de l'énergie, mais aussi le Service cantonal des monuments et sites (SMS), ainsi qu'une fondation immobilière (FIDP), ou encore le chimiste cantonal, mais aussi l'Association des promoteurs et constructeurs genevois (APCG), ou encore la Fondation immobilière de droits publics (FIDP).

Séance du 29 août 2012

Un commissaire rappelle en grandes lignes la motion M-820 de 2008 de M^{me} Gisler. Le Conseil municipal préconisait un fonds de 1,5 million de francs pour subventionner, à hauteur de 30 francs le m². Il demande que la Haute école de l'horticulture de Lullier et qu'un représentant des entrepreneurs constructeurs de la ville soient entendus.

Des commissaires proposent la visite de différentes toitures végétalisées de la ville.

Un commissaire propose l'audition de M. Pascal Boivin, professeur en agronomie de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA), et de M. Andreas Fabjan, secrétaire général de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI). L'audition est acceptée par 10 oui (2 UDC, 2 MCG, 2 LR, 1 EàG, 2 S, 1 Ve) contre 1 non (DC).

Séance du 3 octobre 2012

Audition de M. Pascal Boivin, professeur de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

M. Boivin nous explique qu'il s'intéresse depuis quelques années à ce genre de projets et que la Ville a un léger retard, mais qu'il faut rester prudent, que les exigences légales et techniques sont élevées. En effet, certaines qualités de toits végétalisés peuvent être compensées par exemple par un bac de rétention d'eau, mais la végétalisation représente plus d'intérêt.

Questions des commissaires

M. Boivin estime, suite aux questions, qu'il y aurait dans l'immédiat 360 toits possibles pour la végétalisation en tenant compte des infrastructures de la charpente et des conditions de la construction de ces immeubles, pour les constructions à venir ou récentes. La réalisation de ce projet est plus praticable, le système

idéal avec entretien n'affecterait pas les isolations de toiture. Cette implantation nécessite un entretien mais, suite à une mise en place conforme, la technique éviterait les inondations. Le substrat peut stocker 30 litres au m² et draine le surplus de 4 à 5 litres au m². M. Boivin reprend l'exemple de la ville de Bâle; il précise la formation nécessaire complémentaire pour les architectes et confirme le bienfait de cette motion.

Audition de M. Andreas Fabjan, secrétaire général de l'USPI

M. Fabjan nous explique que l'USPI n'a aucun avis négatif; il confirme en expliquant que cela peut favoriser le pose des panneaux thermiques sur les immeubles neufs et lors des rénovations de toitures, et cette application peut s'avérer meilleure pour l'isolation (économie de chauffage) et peut être un mieux contre la pollution.

Les commissaires posent des questions.

M. Fabjan confirme que, suite à cette végétalisation, les propriétaires pourraient être favorables à une baisse des charges suite à l'économie de ce système d'isolation. Les toitures ne seraient pas accessibles à la population pour des raisons de sécurité.

Les commissaires souhaitent visiter un toit végétalisé.

Séance du 12 mars 2014

Une visite a été effectuée aux HUG. La visite fut guidée par le responsable de la végétalisation, M. Taillard. La végétalisation a été installée en l'année 1993, soit il y a plus de vingt ans. M. Taillard nous informe que, prochainement, l'installation de panneaux solaires est prévue.

Question des commissaires

Le commissaire demande si un renforcement a été nécessaire pour installer la végétation et combien cela a coûté en plus.

Réponse négative de MM. Fabrizio Marcuzzi et Romano Guarisco, architectes en l'état des HUG.

Un autre commissaire demande quel est l'entretien nécessaire de cette toiture-terrasse du troisième étage des HUG.

Réponse: deux fois par année, avec un arrosage automatique. De plus un contrôle des nouvelles plantes amenées par voie naturelle, et un ramassage des

déchets (sur dix ans, le prix de l'entretien est de 150 000 francs pour une zone de 500 à 600 m²).

Un commissaire demande quels style ou qualité de plantes serait idéal pour ces toitures plates.

Il est répondu qu'il s'agit de gazon ou de plantes grasses à évolution lente.

Le représentant de l'école d'horticulture propose même un accès protégé en toiture, où on pourrait entretenir des potagers.

Le représentant de l'Association des promoteurs a été moins enthousiaste à cette vision futuriste.

Vote

La motion est acceptée par 7 oui (2 EàG, 3 LR, 1 Ve, 1 DC) contre 6 non (2 MCG, 2 UDC, 2 S).

M. Alain de Kalbermatten, ancien président de la commission des travaux et des constructions (DC). En tant que président de la commission des travaux et des constructions lors de l'étude de la motion M-820, je voulais juste souligner l'excellence du travail de ladite commission sur cet objet – selon mes souvenirs, car cela date d'il y a un certain temps...

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Bravo, alors! De bleu de bleu, tu t'es foulé!

M. Christo Ivanov (UDC). La motion M-820 demandait au Conseil administratif «de constituer un fonds de 1,5 million de francs en vue d'inciter les propriétaires fonciers à la végétalisation des toits en ville de Genève». Cela reste une problématique importante pour l'avenir, mais cette motion date de l'année 2008 et elle est désormais obsolète.

En effet, elle constitue un doublon de plus entre la Ville et le Canton – et ce n'est pas la première fois! La motion M 2196 de l'Union démocratique du centre, datée du 27 mars 2014 et cosignée par le Mouvement citoyens genevois, Ensemble à gauche, le Parti socialiste et le Parti démocrate-chrétien, est actuellement à l'étude au Grand Conseil. Elle a pour objectif – entre autres – de créer des toits végétalisés aux Cherpines, dont les 58 hectares de terres agricoles ont été déclassés et sont en voie d'être urbanisés.

Aujourd'hui, il ne faut pas végétaliser seulement les toitures, mais aussi les façades. Un certain nombre d'Etats – la Belgique, les pays nordiques, voire la

France – ont entamé de grandes rénovations dans ce sens grâce à des projets pilotes.

Pour ces raisons, l'Union démocratique du centre a refusé en commission la motion M-820. La végétalisation des toits est un problème d'aménagement cantonal et non communal. Il convient donc de refuser cette motion obsolète et sans avenir.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Tout d'abord, je suis un peu surpris d'apprendre qu'Ensemble à gauche, les socialistes et les Verts viennent de déposer un amendement pour demander que la motion M-820 concerne uniquement les propriétaires et constructeurs immobiliers sans but lucratif. Cela revient à limiter la portée de ce fonds de 1,5 million de francs, ce qui est tout à fait dommageable.

Je pense qu'il faut végétaliser tous les toits, sans faire de distinction entre les acteurs immobiliers sans but lucratif et les propriétaires privés. Un fonds de 1,5 million de francs permettant d'encourager tous les propriétaires me semble pertinent, il ne faut pas se limiter à viser une caste de gens précise. Pourquoi certains immeubles seraient-ils verts et pas d'autres, simplement parce que ceux-ci appartiennent à des privés? Ce serait vraiment regrettable. Le Parti démocrate-chrétien n'acceptera donc pas cet amendement.

La motion M-820 dans sa formulation initiale est parfaite. Pour nous – j'entends le Parti démocrate-chrétien, au cas où il y en aurait qui ne nous connaissent pas encore... –, rendre notre ville verte, agréable, habitable et, surtout, plus écologique est un challenge important. Ecologique pourquoi? Il est vrai que les toits verts ne seront pas accessibles à la population, car il faudrait alors les sécuriser et cela représenterait un investissement beaucoup plus lourd. Mais ils permettront le maintien d'une certaine biodiversité en ville, ce qui est capital. Je pense que les Verts seront sensibles à cet argument... Même en pleine ville, il y a une faune qui vit parmi nous et avec nous; il faut reconnaître que la biodiversité favorise la bonne santé, je le rappelle sans entrer dans les détails.

Par conséquent, les toits végétalisés non seulement embelliront la ville, ils nous garantiront aussi une qualité de vie digne de Genève. Je ne peux donc que vous encourager, Mesdames et Messieurs, à voter la motion M-820. Le fonds de 1,5 million de francs qu'elle demande est relativement modeste, par rapport à tous les toits que nous pourrions végétaliser. Je sais qu'un projet parallèle a été étudié au niveau cantonal, où un audit sur les toits verts a été réalisé.

Une voix. C'était grâce à une motion de l'Union démocratique du centre au Grand Conseil!

Motion: fonds pour la végétalisation des toits

M. Alain de Kalbermatten. Ah bon? Très bien! Toujours est-il que je demande au Conseil municipal de soutenir la motion M-820, car je suis convaincu qu'elle nous aidera à embellir notre ville et améliorer notre qualité de vie.

M. Jean Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs, les Verts accepteront la motion M-820 «Pour une ville verte de qualité!» avec l'amendement déposé tout à l'heure. Nous sommes favorables à la végétalisation des toits et des façades, mais aussi des voies de tram et des places publiques. Le fonds proposé dans cette motion n'est pas suffisant et il tombera dans l'escarcelle des propriétaires privés, si nous ne donnons pas un signal fort en affirmant que nous voulons en priorité végétaliser les toitures et les façades des immeubles d'entités à but non lucratif – c'est-à-dire principalement des coopératives.

J'aimerais revenir maintenant sur l'historique de cette motion. Développée devant notre plénum le 20 janvier 2009, elle a été abordée en commission des travaux et des constructions quatre mois plus tard. Il a fallu quatre séances pour l'étudier: la première a eu lieu en mai 2009, ensuite il a fallu attendre deux ans – c'est ça qui est le plus drôle! – pour avoir la deuxième, en juin 2011, puis la troisième une année plus tard, en août 2012. Elle n'a été votée par la commission qu'en octobre 2012. Après cela, il a encore fallu attendre deux années supplémentaires pour que soit pondu un rapport de trois pages et demie totalement insuffisant, déposé en mai 2014. Enfin, le rapport M-820 A a mis deux ans de plus pour remonter dans l'ordre du jour du Conseil municipal et être traité ce soir...

Vous avez probablement perdu le fil, Mesdames et Messieurs... Je l'avais perdu moi aussi! J'ai donc sorti ma calculette: il a bel et bien fallu un peu plus de sept ans pour que cette motion soit traitée... Or, elle ne contient rien de très important! Même si elle va évidemment dans le bon sens, elle passe à côté des enjeux de la végétalisation.

M. de Kalbermatten a mentionné l'excellence du travail de la commission... C'est une blague! Comment la population peut-elle croire, après ces sept ans, que le Conseil municipal s'intéresse vraiment à mettre en place une politique publique pour une ville verte?

Le président. Veuillez vous en tenir à la problématique de fond, Monsieur Rossiaud, s'il vous plaît. Vous ferez le procès de vos collègues une autre fois! Merci.

M. Jean Rossiaud. Je reprends, car vous m'avez mal écouté, Monsieur le président. M. de Kalbermatten – vous lui transmettez – a parlé de l'excellence du

travail de la commission des travaux et des constructions sur la motion M-820. Il s'agit donc d'une question de fond, puisque le contenu de cette motion a été traité en sept ans! Avec un délai pareil, comment la population peut-elle croire que le Conseil municipal s'intéresse vraiment à mettre en place une politique publique «pour une ville verte de qualité»? Les Verts ne sont pas dupes et la population non plus.

Nous voterons la motion M-820 avec notre amendement. Les Verts continueront à se battre pour la végétalisation des toitures et des façades. Je vous remercie de m'avoir écouté sur le fond jusqu'au bout, Monsieur le président... Notre amendement est le suivant:

Projet d'amendement

Dans la première invite de la motion, remplacer «les propriétaires fonciers» par «les propriétaires et constructeurs immobiliers sans but lucratif».

M. Morten Gisselbaek (EàG). Félicitations pour votre élection, Monsieur le président.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal.

M. Morten Gisselbaek. Après «Les Mouettes, c'est chouette», voilà la motion «Pour une ville verte de qualité»... Qui peut être contre une ville verte de qualité? Et si on est contre, cela signifie-t-il qu'on est pour une ville de mauvaise qualité? Ou brune? Ou grise? Non, je ne le crois pas.

M. de Kalbermatten a dit qu'il ne fallait pas limiter la portée de la motion avec notre amendement, lequel demande de remplacer le terme «propriétaires fonciers» par «propriétaires et constructeurs immobiliers sans but lucratif». Ici, une petite explication de texte s'avère nécessaire. Le mot «foncier» vient de «fonds» et désigne le propriétaire du terrain. Cette motion dans sa formulation initiale exclut tous ceux qui ont des droits de superficie: la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, les coopératives ou d'autres entités. Elles seront exclues, car elles ne sont pas des propriétaires fonciers et ont simplement un droit de superficie. Elles ne bénéficieront donc pas de ce fonds.

Par ailleurs, quand on construit des logements sociaux, on est tenu par les plans financiers extrêmement serrés de l'Office du logement (OLO), qui s'appelle désor-

Motion: fonds pour la végétalisation des toits

mais Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF). Dans ce contexte, les constructeurs n'ont pas les moyens d'aménager des toits végétalisés: l'OCLPF leur dira que c'est trop cher, le coût d'une telle opération devant être répercuté sur les loyers. Il ne sera donc pas d'accord avec ce genre de projets.

De ce fait, la motion M-820 ne concerne pas les constructeurs de logements sociaux que sont les coopératives et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Elle s'adresse à qui? Aux propriétaires privés! Certes, elle a été rédigée il y a sept ans, c'est-à-dire à une autre époque, où les nuages noirs ne s'accumulaient pas à l'horizon et où on avait des sous. Aujourd'hui, on n'en a pas! C'est ce que vous nous dites tout le temps, à droite! Mais même si la Ville a quelques sous, convient-il qu'elle prélève dans l'argent public 1,5 million de francs à donner à des propriétaires privés? Et cela, dans une ville où la spéculation – je le dis calmement – a fait des ravages et où les prix des bâtiments sont extrêmement élevés?

Un toit végétalisé est une plus-value. La Ville utiliserait donc l'argent des contribuables pour ajouter une plus-value à des logements dont les propriétaires ont fait beaucoup de sous? Il ne s'agit pas du tout de les stigmatiser et de dire qu'ils sont tous méchants, juste de constater que la motion M-820 – à moins que notre amendement ne soit accepté – ne s'adresse pas aux constructeurs de logements sociaux, que ce soient des coopératives ou des fondations.

Nous accepterons donc avec joie cette motion amendée, car nous sommes pour une ville verte de qualité – mais nous refusons de prendre 1,5 million de francs dans les caisses publiques pour les distribuer uniquement à des propriétaires privés qui ajouteront ainsi une plus-value à leurs maisons. Sans notre amendement, nous ne voterons pas cette motion – et ce sera avec regret. Je vous enjoins donc d'accepter cet amendement, Mesdames et Messieurs. Après quoi, nous pourrons tous voter la motion amendée avec le plus grand plaisir...

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Végétaliser la ville de Genève... Oui ou non? Il faut le savoir: comme avec tout, il y a le pour et le contre. (*Rires et applaudissements.*) Evidemment, tous les merveilleux orateurs qui m'ont précédé ont raison sur certains points. Qu'ils soient pour ou contre la végétalisation, chacun a ses arguments. C'est une lapalissade!

Il faut savoir que, techniquement, la végétalisation est déjà un «vieux truc» – passez-moi l'expression, Mesdames et Messieurs! J'avais entendu dire, à une cer-

taine époque, que plusieurs promoteurs et propriétaires d'immeubles recevraient les premiers un petit subside pour végétaliser leurs toitures. D'ailleurs, le représentant de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI) auditionné en commission se frottait les mains, sachant très bien que le subside en question ne servirait pas vraiment à la végétalisation.

Si on met des potagers sur les toits, les gens doivent pouvoir y accéder en toute sécurité. Il faudra donc poser des protections, ce qui coûte une fortune! Il est fort sympathique de vouloir planter carottes et pommes de terre sur les toits pour manger, en ces temps difficiles, mais il faudrait alors respecter des normes de sécurité par des moyens extrêmement chers. Et ce n'est pas tout! Admettons que l'on renonce aux légumes – carottes, pommes de terre, choux et tout le reste –, il faudra quand même entretenir la végétation soit en façade, soit sur le toit.

Sinon, des plantes hétéroclites s'accrocheront aux autres et pousseront avec. En tant que professionnel, j'ai même vu des arbres fruitiers sauvages pousser sur des toits! Extraordinaire! Les insectes, les oiseaux, le vent ont transporté des graines... et ainsi de suite. Quand la végétation d'une toiture n'est pas entretenue, ces grosses plantes qui n'ont rien à faire là – puisque au départ on n'y a mis que celles qui ne nuisent pas à l'étanchéité de l'immeuble – causent des fuites assez graves. Ensuite, les propriétaires doivent réparer les toitures crevées par des plantes aux racines absolument incroyables qui parviennent même à faire exploser le béton! Je pense que M. Pagani ne me contredira pas là-dessus.

J'ai assumé en partie le rapport M-820 A, mais j'avais de la peine à être entièrement objectif sur la végétalisation, vu ma profession et ma connaissance des problèmes que je viens de mentionner. Il est vrai que des toits verts pourraient améliorer la qualité de vie et apporter un peu d'oxygène dans cette ville trop polluée, selon certains partis qui voient cela vertement... La pollution est peut-être due aux avions qui passent par l'aéroport, mais ça, c'est une autre affaire. (*Remarques de désapprobation.*) Je suis un grand usager des avions, Mesdames et Messieurs, je vous prie de le croire!

Quoi qu'il en soit, je pense que la motion M-820 n'est pas complète car, quel que soit le type de végétalisation que nous déciderons d'adopter – ce qui est très bien –, il faudra ensuite assurer l'entretien. Et pas rien qu'un petit peu! Les concierges devront suivre une formation de jardinier... Je plaisante, mais c'est un risque, il faut y penser! Votons donc en notre âme et conscience... Comme dirait l'autre: *alea jacta est!*

M^{me} Virginie Studemann (S). Je ferai la même remarque que mes préopinants sur le titre de la motion. Effectivement, quand on lit «Pour une ville verte de qualité!», on se dit que c'est un sujet formidable... Pour être franche, on croi-

Motion: fonds pour la végétalisation des toits

rait même, à première vue – si on lit vite sans regarder les noms –, qu’une telle motion a été déposée par les Verts. On pourrait en tout cas l’imaginer. Mais quand on commence à lire le rapport M-820 A, on reste sans voix! Certes, je n’ai pas participé à l’examen de cette motion en commission des travaux et des constructions. Cette dernière a peut-être effectué un travail de fond extraordinaire qui ne transparait pas dans le rapport – cela arrive parfois... Il n’en demeure pas moins qu’à sa lecture on reste sur notre faim.

Comme M. l’écu des Verts l’a déjà dit tout à l’heure, la végétalisation soulève un certain nombre de questions et d’enjeux. Par exemple, le rapport mentionne quelque part la problématique de l’isolation, mais je m’étonne que l’on n’aille pas jusqu’au bout. On parle d’économies d’énergie sans être vraiment informés des possibilités en la matière – on nous dit juste que c’est faisable... On nous a même affirmé, à un moment donné, que les économies d’énergie seraient assez importantes pour éviter toute augmentation de charges aux locataires. Tout ça, c’est des affirmations dans le vent qui ne correspondent à rien!

Ce qui me manque, à la lecture de ce rapport, c’est de comprendre les objectifs de la végétalisation des toits. A quoi cela sert-il? Est-ce une question d’isolation? de biodiversité? de pollution? Ces points ont été mentionnés, mais on pourrait aussi se demander quel type d’accès aménager sur les toits végétalisés: seront-ils accessibles uniquement aux propriétaires, aux locataires du dernier étage ou à l’ensemble des locataires? Seront-ils fermés à tout le monde? Toujours pas de réponse là-dessus! Nous ne savons donc pas à qui seront destinés les toits végétalisés prévus dans la motion M-820, ni quels sont les objectifs de tels aménagements.

Il s’agit ici de voter la création d’un fonds de 1,5 million de francs sans savoir selon quels critères cet argent sera distribué – on ignore d’ailleurs par qui! Qui sera chargé de la gestion de ce dossier et de ce fonds en Ville de Genève? Les services de M. Pagani? Ceux de M. Barazzone? On l’ignore.

Un million et demi de francs, ce n’est pas rien! Je m’étonne d’entendre le Parti démocrate-chrétien défendre ce projet – mais ma remarque est aussi valable pour l’Entente et la droite élargie. Ces groupes politiques nous tiennent de grands discours sur les fonds généraux destinés à la culture, ils nous expliquent que ce sont, somme toute, des enveloppes globales dont on ne connaît pas le contenu et dont on ne sait ni comment ni à qui il est distribué... Et qu’est-ce que la droite sort là? Une magnifique motion nous demandant de donner 1,5 million de francs à des propriétaires privés, sans nous dire ni comment ni selon quels critères! Incroyable, tout de même!

Une fois de plus, il y a deux poids et deux mesures. Sur les fonds généraux pour la culture, on demande des audits car on veut vraiment savoir où part l’argent – mais là, on nous demande tout à coup la création d’un fonds de 1,5 million de francs sans que nous sachions d’où ça sort!

Je regrette que M. Barazzone, notre nouveau maire, ne soit pas présent ce soir pour nous répondre sur une question aussi essentielle – et cela, pour une simple et bonne raison: depuis un certain nombre d’années, il fait la une des médias à propos de la végétalisation et il vient de commencer son année de mairie sur cette thématique. Il aurait donc été formidable qu’il soit là pour nous répondre... Quant à moi, j’ai quelques questions à lui poser!

Nous avons affaire ici à une motion sur la végétalisation des toitures, mais ce projet doit s’intégrer à une politique globale de végétalisation en ville de Genève. Il ne suffit pas de nous sortir la création d’un fonds ad hoc d’un chapeau. Dans quel cadre cela s’inscrit-il? Il y a quelque temps, M. Barazzone est venu nous présenter en commission de l’aménagement et de l’environnement son fameux «chèque en vert» qu’il nous fallait signer sans savoir en quoi consistaient les investissements prévus. A cette occasion, il nous a annoncé qu’il reviendrait dans quelques mois avec un plan stratégique de végétalisation. Tant mieux, formidable! On se dit qu’il y aura une vraie politique publique en la matière...

Si tel est bien le cas, la création du fonds demandé par la motion M-820 devrait a priori s’inscrire dans ce plan stratégique de végétalisation. J’espère que M. Barazzone nous répondra un jour à ce sujet et, surtout, qu’il viendra en commission nous expliquer son plan – voire qu’il déposera un projet auprès du Conseil municipal. Je vois M. Pagani me faire des signes... Je suis navrée, Monsieur le magistrat, mais c’est M. Barazzone qui se veut à la tête du plan stratégique de végétalisation. Alors, discutez entre vous et revenez ensuite nous dire qui est le fabuleux créateur dudit plan!

A un moment donné, la végétalisation doit devenir autre chose qu’un sujet pour campagne de communication. C’est une problématique qui mérite toute notre attention, notre travail et une vraie politique publique de la part du Conseil administratif.

Face à la motion M-820, nous avons deux solutions: ne pas entrer dans la logique «campagne de com» et la refuser en disant que ce n’est pas sérieux, ou souligner la nécessité d’aller dans son sens et l’accepter... Nous nous montrerons positifs et nous la voterons – mais avec l’amendement, évidemment – afin de donner un signe fort en faveur de la végétalisation des toits, tout en espérant que cela deviendra l’un des axes du fameux plan stratégique de M. Barazzone.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j’abonde dans le sens des propos tenus par ma préopinante. Le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien ont réinventé l’arrosoir à subventions pour les mètres carrés végétalisés sur les toits... Magnifique! Ils veulent créer un fonds de 1,5 million de francs à distribuer, ou plutôt à disséminer comme des petites graines dans la nature à ceux qui se précipiteront dessus! Le processus devant

Motion: fonds pour la végétalisation des toits

durer deux ans, plein de promoteurs et de propriétaires se dépêcheront de venir toucher en espèces sonnantes et trébuchantes l'équivalent de leurs mètres carrés de toiture végétalisée... J'ai de la peine à imaginer comment nous mettrons sur pied ce fonds, comment nous le gérerons – mais surtout comment nous contrôlerons son fonctionnement!

Je m'étonne, d'ailleurs, que mon collègue Morten Gisselbaek, architecte de renom, n'ait pas soulevé la question. (*Remarque de M. Gisselbaek.*) Permettez-moi de vous faire ce compliment, cher ami! Je suis surpris que vous n'ayez pas souligné non plus les difficultés techniques de la végétalisation des toits. Ce n'est pas simple, on n'y parvient pas comme ça! Comme l'a expliqué à sa manière M. Pastore, certaines conditions techniques *sine qua non* doivent être respectées; en effet, les racines de certaines plantes peuvent causer des problèmes en matière d'étanchéité des toits.

En revanche, je suis tout à fait d'accord avec l'esprit de la motion M-820, c'est-à-dire l'intention qu'elle exprime: végétaliser les toits. Je pense que nous aurions dû y travailler davantage en commission, car cette problématique est d'un intérêt primordial pour la ville. Lorsque nous végétalisons les toits, la faune et la flore se développent en milieu urbain mieux qu'à la campagne. Il est donc important de végétaliser les toits.

Toutefois, il faut le faire principalement sur les nouvelles constructions. Pour les anciennes, on oublie! Ce type d'adaptation est si contraignant, techniquement parlant, que très peu de toits déjà existants pourraient être végétalisés. J'ai donc de la peine à accepter la création d'un fonds de 1,5 million de francs à distribuer en deux ans à des propriétaires qui s'imaginent pouvoir végétaliser leurs bâtiments. Mais l'idée principale de la motion, qui consiste à vouloir végétaliser plus et mieux, nous la soutenons.

La Ville doit engager cette réflexion avec les futurs constructeurs sur son territoire. Il faut prévoir de végétaliser les toits des nouveaux bâtiments dont la municipalité délègue la construction à des entités telle la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, voire ceux des bâtiments administratifs que la Ville construira ou pour lesquels elle participera à la construction. Je le répète, il faut promouvoir la végétalisation pour tout le bâti à créer. Pour l'existant, c'est plus complexe, il y a des difficultés techniques et je ne pense pas qu'un fonds de 1,5 million de francs nous permettra de réaliser des œuvres d'art végétalisées en ville...

M. Christo Ivanov (UDC). On ne va pas refaire le débat... Cette problématique ne concerne pas seulement la végétalisation des toits, mais aussi celle des façades, comme je l'ai dit tout à l'heure. Je ne suis pas d'accord avec mon préopinant Pascal Spuhler – vous lui transmettez, Monsieur le président – car même

d'anciens immeubles peuvent très bien se prêter à la végétalisation, tant sur le toit que sur les façades.

J'en viens à présent à l'amendement de la gauche... Je me pince pour y croire, mon cher collègue Morten Gisselbaek! J'ai cru que j'allais tomber de ma chaise en le lisant! Je cite la mention que vous voulez introduire dans la première invite: «...en vue d'inciter les propriétaires et constructeurs immobiliers sans but lucratif». Monsieur le président, avez-vous déjà vu un promoteur immobilier sans but lucratif? Je vous pose la question. Je pense que c'est digne du *Guinness World Records!*

Le président. Vous m'embarrassez, Monsieur Ivanov...

M. Christo Ivanov. Je vous embarrasse, mais là je pense qu'on frise la correctionnelle! Il y a un vrai problème! L'Union démocratique du centre ne pourra évidemment pas accepter cet amendement. Elle regrette qu'on gaspille 1,5 million de francs pour la végétalisation des toits, alors que le Grand Conseil vient de voter une motion pour faire le même travail. Créons-nous, une fois de plus, un doublon entre la Ville et le Canton? On peut se poser la question. Ce montant de 1,5 million de francs serait peut-être beaucoup plus utile pour «boucher le trou» financier, quand il faudra payer la facture de l'immeuble sis 12, rue des Alpes/21, rue de Berne...

M. Alain de Kalbermatten (DC). Tout d'abord, je m'exprimerai en tant qu'ancien président de cette noble commission qu'est la commission des travaux et des constructions. Je répondrai à son président sortant – je crois – mon collègue M. Rossiaud. Cher Monsieur Rossiaud, je tiens à vous dire en toute sincérité que les commissaires – il y avait déjà des Verts parmi eux, à l'époque – ont fait un excellent travail sur la motion M-820. M. Pastore a dû reprendre le rapport M-820 A, car il a commencé à siéger aux travaux et constructions bien après le début de l'examen de cet objet.

De plus, je tiens à vous rappeler que cette motion est restée deux ans – deux ans! – à l'ordre du jour du Conseil municipal. Pourquoi? Et pourquoi le plénum ne la traite-t-il qu'aujourd'hui? Parce que, trop souvent, la gauche fait voter des urgences qui paralysent le travail démocratique de cette assemblée! (*Contestations et rires sur les bancs de la gauche.*) Je trouve cela proprement scandaleux! Comment osez-vous parler d'efficience?

Le président. Etes-vous toujours dans le sujet, Monsieur de Kalbermatten?

M. Alain de Kalbermatten. Nous sommes bien loin d'être efficients, aujourd'hui, justement à cause des urgences à répétition de la gauche qui ne servent ni la population, ni la cause des Verts, ni l'écologie. (*Contestations sur les bancs de la gauche.*) Passons... Je pardonne bien volontiers, c'est ma charité chrétienne qui veut ça.

Le président. Pouvez-vous revenir à notre sujet, Monsieur de Kalbermatten?

M. Alain de Kalbermatten. Bien sûr, Monsieur le président. A présent, j'en reviens au fonds de 1,5 million de francs... (*Brouhaha.*)

Le président. Un instant, s'il vous plaît. Nous attendons le silence... Vous m'entendez, Monsieur de Kalbermatten?

M. Alain de Kalbermatten. Parfaitement, Monsieur le président.

Le président. J'en suis ravi. Poursuivez!

M. Alain de Kalbermatten. Nous demandons donc la création d'un fonds de 1,5 million de francs pour la végétalisation des toits. Il n'y a pas si longtemps – je parle sous le contrôle du magistrat Pagani – je crois que nous avons voté 2 à 4 millions de francs pour l'énergie solaire, exactement via le même type de fonds; or, ce montant est également destiné au secteur privé. Pourquoi végétaliser uniquement des structures immobilières sans but lucratif, alors que nous sommes d'accord de dépenser pour l'énergie solaire 2 à 4 millions de francs – vous confirmez ces données, Monsieur Pagani – destinés aussi à des entrepreneurs et des promoteurs privés?

Il faudrait garder une certaine cohérence! Nous ne pouvons pas, d'un côté, stigmatiser les privés qui veulent végétaliser leurs toits et, de l'autre, nous montrer beaucoup plus généreux et les «arroser» de subsides pour l'énergie solaire. Par conséquent, un peu de cohérence de la part de la gauche, cela ferait du bien! Je réitère le mot d'ordre du Parti démocrate-chrétien: nous n'accepterons pas l'amendement et nous voterons la motion M-820 telle qu'elle issue des travaux de commission.

Le président. Monsieur Rossiaud, on vous écoute.

M. Jean Rossiaud (Ve). J'ai été directement mis en cause par M. de Kalbermatten. Ce que je voulais dire, c'est que je ne trouve pas qu'une commission qui met cinq ans pour traiter un objet à raison d'une séance par année...

Le président. Vous n'avez pas pu être mis en cause là-dessus, puisque vous n'étiez pas président de la commission des travaux et des constructions lorsqu'elle a étudié la motion M-820. Exprimez-vous sur la mise en cause personnelle, s'il vous plaît, Monsieur Rossiaud.

M. Jean Rossiaud. Il m'a remis en cause...

Le président. Avez-vous été remis en cause à titre personnel? Cela semble possible, d'après le bureau. Par conséquent, nous écoutons ce que vous avez à dire sur ce point précis – et pas sur les travaux menés en commission.

M. Jean Rossiaud. Bon... J'estime que la commission n'a pas fait son travail avec diligence, et que le Conseil municipal et le Conseil administratif ne traitent pas non plus la motion M-820 avec la diligence qui lui est due!

M^{me} Patricia Richard (LR). Pour ma part, chers collègues, j'ai fait quelques recherches archéologiques pendant que vous étiez en train de parler, car certains de vos propos m'ont paru un peu bizarres.

La motion M-820 a été déposée par le Parti radical, à l'époque; je suis bien placée pour le savoir, puisque j'en étais signataire. A mon avis, le problème, c'est qu'elle a causé de grosses jalousies! Eh oui, c'est les radicaux qui ont déposé cette motion – pas les partis qui se disent protecteurs de l'environnement et tout ce qui va avec...

Maintenant, je vais donner quelques éléments précis sur son traitement. Première séance de la commission des travaux et des constructions consacrée à la motion M-820: 6 mai 2009. Présidente de l'époque: M^{me} Linda de Coulon. Rapporteur: Marc Dalphin. Des auditions sont votées, tout à l'air parfait. 31 mai 2009: les présidents des commissions changent, comme d'habitude. Le 1^{er} juin est élue M^{me} Maria Pérez à la présidence de la commission des travaux et des constructions. Ensuite, pendant une année, aucune audition n'a été faite sur cette motion. Rien!

Des voix. Bravo!

Le président. S'il vous plaît, Madame Richard, pouvez-vous en venir à la problématique de fond?

M^{me} Patricia Richard. Tout à fait, Monsieur le président.

Le président. Je ne suis pas sûr que ce qui a été fait ou pas en commission sous diverses présidences nous permette d'avancer dans nos travaux. Merci, Madame!

M^{me} Patricia Richard. 1^{er} juin 2010: lors du tournus habituel, M. Alexandre Wisard, du groupe des Verts, devient président de la commission des travaux et des constructions. A nouveau, pendant une année, aucune séance sur la motion M-820. Les radicaux s'énervent un peu. M. Zaugg, devenu président le 1^{er} juin 2011, accepte de remettre cet objet à l'ordre du jour. Il oublie cependant de nommer un nouveau rapporteur, M. Dalphin n'ayant malheureusement pas été réélu. Ensuite, plus rien!

Le 29 août 2012, sous la nouvelle présidence de M. de Kalbermatten, cette motion est enfin traitée et le Parti radical respire! Nous procédons aux auditions que nous avons demandées, afin d'y travailler. Un nouveau rapporteur est nommé en la personne de M. Pastore, qui accepte de reprendre le rapport M-820 A en cours de route. Prochaine séance de commission: le 3 octobre, soit six semaines après. Ensuite, à nouveau plus rien! Nous attendons encore plus d'une année, jusqu'à ce que M^{me} Valiquer Grecuccio ait la gentillesse de ressortir cette motion et de la faire voter, le 12 mars 2014.

Mesdames et Messieurs de la gauche, il est clair que vous n'aviez pas spécialement l'habitude – surtout en 2009 – qu'un parti dit de droite dépose une motion sur l'environnement. Les noms et les dates que je viens de mentionner prouvent que la gauche aimerait garder pour elle le monopole de la protection de l'environnement face à une droite qui ne s'en soucierait pas. Je peux donc comprendre la jalousie de l'Alternative!

Dans ce contexte, le Parti radical de l'époque, devenu un Parti libéral-radical extrêmement actif, refusera l'amendement et s'en tiendra à la formulation initiale de sa motion M-820: nous invitons le Conseil administratif «à constituer un fonds de 1,5 million de francs en vue d'inciter les propriétaires fonciers à la végétalisation des toits en ville de Genève». Je cite également la seconde invite: «Durant deux ans, selon le principe «premier arrivé, premier servi», une subvention pouvant aller jusqu'à 30 francs par mètre carré sera accordée pour la végétalisation intensive ou extensive de toits anciens, de bâtiments surélevés ou de nouvelles constructions.» Cela afin de rafraîchir la ville et ses habitants, merci!

Une voix. Bravo!

Le président. Je vous remercie d'être revenue sur le fond, Madame Richard. (*M^{me} Pérez demande la parole pour avoir été mise en cause.*) Je ne crois pas que vous ayez été mise en cause, Madame Pérez.

M. Daniel Sormanni (MCG). Il est vrai que le principe de végétaliser les toits est peut-être une bonne idée. Mais la création d'un fonds pour cela est une très mauvaise idée! La motion dans sa formulation initiale prévoit de subventionner ainsi n'importe quel propriétaire, promoteur ou entreprise. L'amendement de la gauche limite les bénéficiaires du fonds à des propriétaires ou constructeurs sans but lucratif – à savoir des fondations et des coopératives.

Il faut bien se rendre compte que végétaliser un toit, ça coûte – pas seulement à la réalisation, mais aussi à l'entretien! Alors, Mesdames et Messieurs les motionnaires, si vous voulez reporter ces frais sur le dos des locataires, vous ne pouvez pas avoir de meilleure idée que celle-là! Je crois que vous vous trompez complètement de cible. Ceux qui veulent végétaliser leurs toits et qui ont les moyens de le faire – vu le type de logement qu'ils construisent, ils peuvent se permettre d'inclure ce coût supplémentaire dans leurs plans financiers – eh bien, tant mieux pour eux! Je ne vois pas pourquoi nous les subventionnerions!

Quant aux coopératives et fondations dont il a été question tout à l'heure, elles créent des logements pour les habitants de la ville qui ont besoin d'un toit à loyer modéré. On m'expliquera comment végétaliser tout en équilibrant les frais d'aménagement et d'entretien qui découlent de ce type de travaux dans les plans financiers, par exemple pour les habitations à bon marché (HBM) ou même les habitations à loyer modéré (HLM). Cela devient compliqué!

Pour ma part, je suis absolument opposé à ce que nous subventionnions la végétalisation des toits à tout va. Mesdames et Messieurs les libéraux-radicaux, vous êtes vraiment les champions du monde de la création de fonds partout! Je vous rappelle que la Ville de Genève devra bientôt adopter le plan comptable MCH2, ce qui posera un certain nombre de problèmes quant à tous ces fonds. Alors, créez-en encore de nouveaux, vous verrez combien la situation se compliquera! Elle est déjà compliquée, d'ailleurs!

Pas plus tard que tout à l'heure, M. Kanaan me parlait des fonds d'acquisition des musées: leurs responsables s'arrachent les cheveux! Heureusement pour M. Kanaan, il n'en a déjà plus beaucoup, donc lui s'en arrachera moins que les autres... Ils ne savent pas comment parvenir à intégrer les nouvelles normes de gestion, car on ne pourra plus avoir un fonds géré simplement via les comptes

de bilan. Il faudra justifier les dépenses, les prévoir dans les budgets et en rendre compte au bilan concernant chaque fonds – le tout sur la base d’une proposition de crédit d’engagement soumise au Conseil municipal, probablement. Par conséquent, je pense que continuer de créer des fonds à l’aube du passage à ce nouveau modèle comptable est une mauvaise idée.

Vouloir végétaliser, c’est bien – mais telle n’est en tout cas pas la méthode à employer pour y parvenir, surtout si c’est avec l’argent de la municipalité. Telle est la raison pour laquelle le Mouvement citoyens genevois ne votera évidemment ni l’amendement de la gauche ni la motion. Je le répète encore une fois: la création d’un fonds n’est pas la bonne méthode. Peut-être faut-il en trouver d’autres, peut-être n’est-ce pas une problématique communale mais cantonale... Quoi qu’il en soit, c’est toujours la même histoire: on se dit que la Ville a de l’argent et qu’elle peut le dépenser dans la construction, youpi rintintin! Enfin, c’est en tout cas ce que pense l’Alternative.

Le président. Il vous reste trois minutes, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Je conclus tout de suite. Si on construit à Onex ou à Lancy, on n’aura pas cette manne. Il est faux de fonctionner ainsi. C’est une problématique cantonale, puisque les lois sur la construction sont cantonales. Il appartient donc à l’Etat de se saisir de la question, et non à la Ville – en tout cas pas avec un nouveau fonds! J’ai dit!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dès que nous avons appris l’existence d’une motion sur la végétalisation, il y a sept ans, nous nous sommes mis à la tâche. Je rappelle que le Conseil administratif s’est déplacé *in corpore* à Malmö pour étudier cette problématique. La végétalisation n’est pas là seulement pour faire joli, elle sert à retenir l’eau au moment des orages – comme cet après-midi – notamment pour éviter que les stations d’épuration ne débordent. Cela aide à renforcer la perméabilité des terrains et à gérer à peu près convenablement l’écoulement naturel de l’eau.

Certains nous demandent un programme politique en matière de végétalisation. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous en avons un qui figure dans le plan directeur communal. Nous avons toutefois donné la priorité à l’installation de cellules photovoltaïques sur les toits plats de nos immeubles. A défaut desdites cellules photovoltaïques et thermiques, lorsque c’est possible, nous plaçons des aménagements végétalisés sur les toits. On entend par «toit végétalisé» qu’on n’y met pas des sapins ou des bouleaux, mais une sorte de petite rocaille – ce qui nécessite néanmoins un entretien régulier. J’insiste sur ce

point: pour végétaliser, il ne suffit pas d'investir, il faut aussi entretenir. Tout cela coûte, Mesdames et Messieurs!

Bien évidemment, nous serons attentifs à la décision du Conseil municipal sur la motion M-820, cependant notre priorité aujourd'hui est l'isolation des bâtiments. Si faire se peut, dans les 800 immeubles municipaux dont j'ai la charge, nous posons sur les toits plats et inclinés des cellules photovoltaïques en premier lieu. On peut le constater dans certains quartiers, si on lève la tête. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs.

Mis aux voix, l'amendement de M. Rossiaud est refusé par 39 non contre 35 oui.

Mise aux voix, la motion est refusée par 51 non contre 23 oui.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 20 janvier 2010 de M^{mes} Salika Wenger, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Maria Pérez, Maria Casares, Hélène Ecuyer et Charlotte Meierhofer: «De subventions en fondations?...» (M-897 A)¹.

Rapport de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle.

La motion a été renvoyée à la commission des finances le 22 novembre 2011.

La commission a traité cet objet lors de sa séance du 13 mars 2012 sous la présidence de M. Olivier Fiumelli. Le procès-verbal a été assuré par M^{me} Sandrine Vuilleumier que la rapporteuse remercie.

Le rapport a été repris par la soussignée qui n'était pas à la commission des finances à cette époque.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la gestion des fondations de droit public et des fondations de droit privé est opaque;
- que le Conseil municipal a des difficultés pour obtenir des informations;

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2548.

Motion: liste des fondations et leurs statuts du personnel

- que l’usage des subventions octroyées aux fondations de droit public et aux fondations de droit privé ne fait pas l’objet d’un suivi pour ce qu’en savent les conseillers municipaux,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de répertorier toutes les fondations de droit public et toutes les fondations de droit privé subventionnées par la Ville de Genève;
- quelles sont les conditions statutaires du personnel des différentes fondations subventionnées par la Ville de Genève;
- quel est le suivi des décisions du Conseil municipal dans les fondations de droit public et les fondations de droit privé subventionnées par la Ville.

Séance du 13 mars 2012

M^{me} Salika Wenger, motionnaire, expose que des fondations ont été créées sans que le Conseil municipal en soit informé. Il y a peu de retour sur la gestion de ces entités (statut, personnel, etc.) et cela revient à donner des enveloppes en se départissant de ses responsabilités. Elle précise que la Fondation du Grand-Théâtre n’est pas remise en cause même s’il faudra avoir une discussion sur sa gestion car il y a eu des problèmes de personnel. Elle pense que ce système amène une certaine opacité et qu’un jour, on se retrouvera avec une administration qui n’aura plus d’autre fonction que de gérer les fondations qui font son travail.

Elle indique que la motion demande de répertorier les fondations de droit public et de droit privé et dépose un amendement pour ajouter un aspect à la première invite, à savoir «qui sont subventionnées de manière prépondérante par la Ville de Genève».

Elle rappelle que le personnel des fondations n’a pas les mêmes conditions que le personnel de la Ville de Genève (Grand Théâtre, Saint-Gervais, etc.).

Discussion

Un commissaire de l’Union démocratique du centre réagit aux explications de M^{me} Wenger en répliquant que l’on sent chez elle la Française avec une tradition de la centralité de l’État alors que les fondations ont une fonction bien précise qui est d’assurer certaines missions, de réunir des partenaires, etc. Il déclare que l’on dispose déjà d’une liste des fondations et il souhaite auditionner le maire à ce sujet.

Le président indique qu’il lui semble superflu d’auditionner le maire pour une telle motion.

Motion: liste des fondations et leurs statuts du personnel

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois pense que son groupe peut souscrire à cette motion mais que la dernière invite semble difficile à appliquer. Il estime qu'il faudrait la supprimer. Il propose d'ajouter à la première invite: «ainsi que la composition du Conseil de fondation pour chaque fondation». Il confirme que le fonctionnement des fondations est opaque et estime que cela contribuerait à éclaircir le dossier.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que l'on peut voter ce soir cette motion. Il rappelle que l'on reçoit la liste de toutes les fondations en début de législature et à chaque budget, que l'on trouve les conditions statutaires sur leurs sites respectifs. Il ne voit pas l'utilité d'un débat politique pour une demande d'information qui est légitime.

Un commissaire socialiste voit quand même une question politique dans cette motion car on constate que plus le personnel est éloigné de l'administration, plus les conditions statutaires se réduisent. Il annonce que son groupe est prêt à voter cette motion avec l'amendement de M^{me} Wenger. Il rejoint la critique sur la troisième invite dont il soutiendra la suppression car il ne voit pas à quelle décision elle fait référence.

M^{me} Wenger prend l'exemple du Musée d'art et d'histoire (MAH) et rappelle que, à répétées reprises, le Conseil municipal a présenté des motions et des résolutions à propos du personnel mais n'a jamais obtenu de réponses. Elle précise que l'on n'obtient jamais le suivi des décisions votées dans les fondations.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que l'on aurait pu préciser cela dans le projet de délibération PRD-16 et annonce que son groupe votera cette motion car elle répond à des inquiétudes similaires.

Une commissaire verte annonce que les Verts ne vont pas refuser des invites pour obtenir des informations que l'on peut déjà avoir assez facilement mais son groupe s'interroge sur les insinuations de M^{me} Wenger. Elle ajoute que son groupe n'est pas certain que le fait d'avoir une liste exhaustive va rendre la gestion des fondations plus transparente.

Un commissaire d'Ensemble à gauche déclare qu'il faut clarifier la troisième invite en indiquant qu'il s'agit «des règles et des garanties quant au suivi des décisions du Conseil municipal».

Vote

Le président soumet au vote le complément à la première invite comme suit: «en indiquant le taux de subventionnement des fondations par rapport aux recettes totales». Il est accepté à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC).

Motion: liste des fondations et leurs statuts du personnel

La proposition d'amendement d'Ensemble à gauche est soumise au vote (troisième invite) et est acceptée à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC).

Le président soumet au vote la motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC).

Au bénéfice de ces explications, la commission engage le Conseil municipal à adopter cette motion amendée. (*Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le bureau a décidé, lors de sa séance du 14 mars 2016, que le rapport M-897 A serait traité en débat accéléré. Une personne par groupe – ou un magistrat – peut s'exprimer une fois pendant sept minutes au maximum; les auteurs d'éventuels amendements ont la parole pendant trois minutes.

M^{me} Martine Sumi (S). Sept minutes me suffiront amplement! Cette motion M-897 d'Ensemble à gauche de janvier 2010 demandait de répertorier toutes les fondations subventionnées par la Ville de Genève, de connaître les conditions statutaires de leur personnel et de mieux assurer le suivi des décisions du Conseil municipal au sein desdites fondations. La commission a notamment amendé la troisième invite en la formulant comme suit: le Conseil municipal demande au Conseil administratif «des règles et des garanties quant au suivi des décisions du Conseil municipal dans les fondations de droit public et les fondations de droit privé subventionnées par la Ville».

La motion amendée a été votée à l'unanimité par la commission des finances. Le Parti socialiste la votera ce soir comme ses commissaires à l'époque. Nous rappelons néanmoins – vous le savez toutes et tous, Mesdames et Messieurs – que des représentants de nos partis siègent dans ces fondations, justement pour veiller au respect de ce que demandent les invites de cette motion. Leur mission est de veiller en permanence à la transparence des décisions et à leur application, aux méthodes suivies et aux conditions de travail du personnel, entre autres. Cette motion est donc largement redondante, mais j'invite le plénum à la voter quand même.

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, mon discours sera pratiquement identique à celui de M^{me} Martine Sumi. La motion M-897, dont ma préopinante vient de rappeler les enjeux, a recueilli un appui unanime de la part des membres de la commission des finances lors de sa séance du 13 mars 2012.

Je relève simplement un détail: cette décision est intervenue après une discussion de la commission à l'interne. Je n'y siégeais pas à l'époque. Or je suis un peu surpris que la magistrate en charge des finances n'a pas été interrogée. Son absence ce soir est tout aussi regrettable, car nous aurions voulu recevoir quelques explications de sa part concernant le travail que la commission a demandé au Conseil administratif d'effectuer. Cela me paraît tout de même assez logique!

On peut s'étonner que l'autorité exécutive municipale n'ait pas d'elle-même prévu ces questionnements et obtenu des résultats précis sur le travail, l'organisation, le fonctionnement, les revenus et les subventions versées à ces fondations, afin de savoir exactement ce qu'il en est, où va l'argent et selon quelle clé de répartition.

Néanmoins, l'Union démocratique du centre votera cette motion frappée au coin du bon sens. Nous regrettons simplement que ce soit au Conseil municipal de régler ces questions comptables, alors qu'en fait il appartient au Conseil administratif de s'en charger – et cela depuis fort longtemps.

M. Daniel Sormanni (MCG). Certains organismes de la Ville – de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social à la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) en passant par le Grand Théâtre, la Fondation d'art dramatique (FAD) et d'autres – sont effectivement aidés par la municipalité. Les cas ne sont pas tous semblables, puisque certaines entités bénéficient d'une subvention annuelle et d'autres ont un capital de dotation – ce qui est évidemment tout à fait différent.

La motion M-897 demande de dresser l'inventaire de ces fondations. Il me semble bon que nous sachions clairement en quoi la Ville de Genève contribue à leur fonctionnement et quels sont les différents statuts du personnel. Telle est la problématique examinée ici. Une fois tous les éléments mis sur la table, nous verrons comment en tenir compte et si nous souhaitons uniformiser certaines choses, si toutes les aides municipales – subventions ou capitaux de dotation – sont toujours d'actualité pour chaque fondation.

De nombreuses craintes ont été exprimées par le biais de cette motion. A mon avis, elles sont en grande partie infondées – mais je pense qu'il est bon de dresser cet inventaire afin de pouvoir démystifier tout cela, s'il y a lieu. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de voter la motion M-897 amendée telle qu'issue des travaux de la commission des finances.

M. Alfonso Gomez (Ve). J'irai évidemment dans le même sens que mon préopinant. La motion M-897 demande plus de transparence. Or, il me semble que le Conseil administratif est relativement transparent; j'imagine que les motion-

Motion: liste des fondations et leurs statuts du personnel

naires faisaient allusion à des incidents qui se sont produits avant 2010. Il va de soi que les organismes subventionnés devraient, dans la limite de leurs moyens, assurer de bonnes conditions statutaires à leur personnel. Nous y sommes tous favorables... Enfin, pas tous, mais la plupart d'entre nous se sont prononcés en faveur de la responsabilisation des pouvoirs publics en votant le contrôle des chantiers, par exemple. C'est ainsi que l'a compris la commission des finances, qui a voté à l'unanimité la motion M-897 amendée. Les Verts feront de même ce soir.

Mis aux voix, le premier amendement de la commission portant sur la première invite de la motion est accepté à l'unanimité (56 oui).

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission portant sur la troisième invite de la motion est accepté à l'unanimité (58 oui).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité (58 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de répertorier toutes les fondations de droit public et toutes les fondations de droit privé subventionnées par la Ville de Genève en indiquant le taux de subventionnement des fondations par rapport aux recettes totales;
- quelles sont les conditions statutaires du personnel des différentes fondations subventionnées par la Ville de Genève;
- des règles et des garanties quant au suivi des décisions du Conseil municipal dans les fondations de droit public et les fondations de droit privé subventionnées par la Ville.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 24 mars 2010 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Mathias Buschbeck et Fabien Sartoretti: «Gouverner, c'est... gouverner (audits)!» (M-911 A)¹.

Rapport de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle.

Cette motion a été renvoyée à la commission des finances le 22 novembre 2011. Elle a été examinée dans la séance du 13 mars 2012 sous la présidence de M. Olivier Fiumelli. Le procès-verbal a été rédigé par M^{me} Sandrine Vuilleumier que la rapporteuse remercie.

A noter que l'auteure du rapport l'a repris et n'était pas membre de la commission des finances à l'époque où la motion a été examinée.

Rappel de la motion

Considérant:

- que le peuple a élu un Conseil administratif constitué de personnes engagées politiquement et dont les différents programmes s'engagent à défendre le service public;
- que la multiplication des demandes d'audits nous inquiètent, car ils sont des instruments de gestion issus de la gestion néolibérale qui a montré ses limites depuis la crise de 2008;
- que l'administration d'une collectivité publique ne répond pas aux mêmes critères de gestion qu'une entreprise privée;
- que notre Conseil entend gérer la Ville de Genève comme un service public à l'usage de la population et non comme une entreprise qui fait pression sur les conditions de travail afin de dégager des bénéfiques;
- que cette politique d'audits est très opaque en termes financiers et de justifications;
- que des sommes importantes sont dépensées pour le recours à des «chasseurs de têtes» dans la perspective du recrutement des cadres de l'administration municipale;
- que les recommandations des auditeurs ont presque force de loi et servent souvent à justifier des décisions qui peuvent aller à l'encontre de la politique que la majorité de notre assemblée prétend défendre;

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2556.

Motion: audits

- que, à notre connaissance, il n'existe aucune entité constituée pour décider de la pertinence des audits commandés,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- fournir à la commission des finances une liste exhaustive des audits en cours ou commandés ainsi que leurs justifications et leurs coûts;
- fournir chaque année, lors des comptes, à la commission des finances, un rapport sur ces pratiques.

Séance du 13 mars 2012*Audition de M^{me} Salika Wenger, représentante des motionnaires*

M^{me} Wenger expose que l'exécutif est élu pour gouverner mais que, de plus en plus souvent, il fait appel à des entreprises privées pour faire des audits. Elle rappelle que ces entreprises n'ont pas de mandats électifs. Elle ajoute que ces audits sont souvent des prétextes pour justifier certaines décisions. De plus, ces audits externes coûtent très cher et on n'en connaît ni le nombre ni le coût. Elle cite l'exemple du Musée d'art et d'histoire (MAH) où l'on a changé de directeur et de politique; elle rappelle qu'il a fallu un an pour obtenir le texte complet de l'audit commandé par le magistrat en fonction. Elle estime qu'il faut rendre cette politique d'audits plus transparente.

Discussions

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense que cette motion soulève un problème intéressant mais considère que le lien entre les chasseurs de têtes et les sociétés d'audits mentionné dans les considérants est un peu surprenant. Il pense que les audits sont susceptibles d'augmenter l'efficacité et l'efficacité des services. Il demande sur quelle période les motionnaires souhaitent cette liste.

M^{me} Wenger répond qu'elle souhaite avoir une liste mise à jour chaque année au moment de l'examen des comptes. Elle poursuit en déclarant qu'une société privée ne peut pas avoir la même philosophie qu'une entité publique. Elle veut savoir si l'argent des contribuables est bien utilisé.

Un commissaire socialiste déclare qu'il soutient l'intention politique. Il ajoute qu'il a l'impression qu'à une certaine époque, dans un département en particulier, les audits étaient utilisés à des fins politiques. Il pense que cette manière de faire est effectivement contraire au bon fonctionnement d'un gouvernement élu. Il pense que sur des enjeux de fonctionnement d'un service, avec une logique d'amélioration et non de règlement de comptes, le recours à un regard externe

peut être bénéfique. Il propose de voter la motion lors de cette séance étant donné le caractère modeste des invites.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien est du même avis. Il note qu'il est question des audits externes car il considère que les audits internes ont tout leur sens. Il reprend l'exemple du MAH pour lequel l'audit a eu pour conséquence de mettre le directeur hors circuit sans observer tout le respect qui lui était dû. Il pense aussi que le Conseil administratif doit être à même de gouverner car c'est pour cela qu'il a été élu.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaite aussi avoir des informations sur les audits en cours et pas seulement en fin d'année pour éviter des règlements de comptes. Il annonce que son groupe votera cette motion.

Une commissaire du groupe des Verts déclare que son groupe votera la motion dont il est d'ailleurs signataire. Elle estime que le fait d'obtenir une liste des rapports d'audits en cours avec leurs justifications et leurs coûts doit couler de source. Elle rappelle aussi que les audits sont une aide à la décision.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose de compléter la première invite en ajoutant «audits réalisés depuis 2009 ainsi que de ceux en cours». Cela donne un recul de trois ans.

Votes

Le président soumet cet amendement au vote, qui est accepté à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC).

Le président soumet au vote la motion ainsi amendée, qui est acceptée à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC).

Au bénéfice de ces explications, la commission engage le Conseil municipal à adopter cette motion amendée. (*Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que, lors de sa séance du 14 mars 2016, le bureau a décidé que le rapport M-911 A serait traité en débat accéléré, c'est-à-dire en une seule intervention de sept minutes au maximum par groupe ou par magistrat; les auteurs d'un amendement peuvent s'exprimer durant trois minutes.

M. Alfonso Gomez (Ve). Je dois dire que la lecture de la motion M-911 puis du rapport M-911 A nous a amusés. Que nous apprend cette motion? Que «gouverner... c'est gouverner»! En fait, au moment de son dépôt elle avait pour objectif

Motion: audits

– je vous le donne en mille, chers collègues – de limiter le nombre d’audits externes demandés par le Conseil administratif. Contrairement à aujourd’hui où les audits semblent parés de toutes les vertus – et même, souvent, de celles qu’ils n’ont pas –, à l’époque, les membres de la commission des finances tous partis confondus avaient voté à l’unanimité cette motion pour limiter, à juste titre, le nombre d’audits.

Je ne résiste pas au plaisir de citer un extrait de la page 3 du rapport M-911 A: «Un commissaire du Parti démocrate-chrétien (...) reprend l’exemple du Musée d’art et d’histoire pour lequel l’audit a eu pour conséquence de mettre le directeur hors circuit sans observer tout le respect qui lui était dû.» Cela me semble très juste. Je continue ma citation: «Il pense aussi que le Conseil administratif doit être à même de gouverner, car c’est pour cela qu’il a été élu.» Cette déclaration met en cause les audits externes, alors qu’aujourd’hui c’est le travail des services qui est mis en cause par les demandes d’audits externes, comme on peut le lire ces jours dans *Le Courrier*.

Chers collègues, je vous ferai grâce du catalogue des noms des commissaires aux finances à l’époque du traitement de cette motion, mais un certain nombre d’entre eux qui s’élevaient alors contre les coûts inutiles des audits sont les mêmes qui, aujourd’hui, en demandent à cors et à cris!

Les Verts restent cohérents avec la position qu’ils ont défendue en commission. Nous voterons évidemment la motion M-911 amendée telle qu’issue des travaux de la commission des finances, car c’est au Conseil administratif – et non pas à des sociétés d’auditeurs – qu’appartient la responsabilité de définir les politiques publiques.

Le président. La parole est à M. Lionel Ricou.

Une voix. Il a été mis en cause...

M. Lionel Ricou (DC). Non, non, je n’ai pas été mis en cause... pas encore! J’aimerais juste apporter une précision: la motion M-911 demande un état des lieux des évaluations et audits en cours, sans distinction entre audit interne et audit externe. Par conséquent, les propos de M. Gomez n’ont pas une très grande portée... Nous soutiendrons cette motion votée à l’unanimité en commission des finances, comme cela a été dit.

Faire une évaluation, c’est quoi? C’est porter un regard critique sur des prestations délivrées par une collectivité. Ce regard critique ne peut qu’être

source d'intérêt, d'enrichissement et d'amélioration d'une prestation. Il y a trois niveaux de lecture, dans une évaluation. Le premier consiste à s'assurer que les processus mis en œuvre dans le cadre d'une prestation sont respectés, qu'il n'y a pas de détournement, que les fonds sont affectés là où il faut. Le deuxième concerne l'efficacité, soit l'atteinte des objectifs fixés: sont-ils réalisés? Leur évaluation quantitative et qualitative peut être effectuée par des organismes externes ou internes. Le troisième niveau de lecture – le plus intéressant du point de vue politique – est justement le débat politique qui, à partir des analyses des deux premiers niveaux, porte sur les objectifs proprement dits de la politique.

Je saisis l'occasion de saluer et de remercier Sami Kanaan – il n'est pas là, mais cela ne fait rien – qui, même s'il a fallu que nous insistions et que nous lui rappelions pendant six mois notre souhait d'une évaluation sérieuse de certaines prestations de la Ville de Genève, a finalement accepté d'entrer en matière. Il a donc annoncé – on a pu le lire dans la presse et il en a également informé les membres de la commission des finances – qu'il lancerait une évaluation de la politique municipale en matière de culture émergente. On ne peut que saluer cet objectif du magistrat.

Cette évaluation sera menée par le Contrôle financier. Nous espérons que ce service se montrera suffisamment indépendant – mais, si tel n'est pas le cas, il perdra toute crédibilité et nous serons contraints par la suite de demander une évaluation externe. Nous pensons donc que le Contrôle financier effectuera correctement son travail. Une fois que nous aurons ce rapport sur la dizaine de fonds destinés à la culture émergente, nous pourrons avoir un vrai débat pour savoir si la politique de l'arrosoir pratiquée actuellement atteint ses objectifs ou s'il faut, au contraire, adopter un autre modèle en matière de culture émergente. C'est cet audit qui nous permettra de faire évoluer et progresser la politique de la Ville de Genève dans ce domaine.

Encore un mot au sujet de l'audit sur les Unités d'action communautaire (UAC). Notre ex-maire, la magistrate Esther Alder, a relevé l'apport de cette évaluation en redéfinissant trois objectifs de travail pour les UAC. Elle a donné une conférence et rédigé un rapport là-dessus, c'est donc la preuve que cet audit a porté ses fruits – du moins dans un premier temps, car cela fait un certain temps que nous attendons la mise en œuvre de la réforme des UAC... Pour l'instant, elle n'est que sur le papier et nous espérons qu'elle sera réalisée le plus rapidement possible, car les UAC doivent être remodelées pour répondre aux nouveaux besoins identifiés par l'audit.

Nous saluons une fois encore l'évaluation lancée par le magistrat Sami Kanaan sur la politique en matière de culture émergente, et nous voterons la motion M-911.

Motion: audits

M^{me} Martine Sumi (S). Chers collègues, je vous parlerai d'une époque que ceux d'entre vous qui siègent au Conseil municipal depuis moins de deux législatures ne peuvent pas connaître, une époque où les demandes d'audit étaient extrêmement rares. A présent, les temps ont changé et il y en a une pléthore!

La motion M-911, déposée en 2010, demandait au Conseil administratif de fournir à la commission des finances la liste exhaustive des audits en cours et un rapport annuel sur ces pratiques. Un amendement voté en commission précise qu'il s'agit des audits réalisés depuis 2009 et de ceux en cours ou commandés, nous aurons donc bientôt le plaisir d'en lire une liste particulièrement longue... Nous nous réjouissons de cette savoureuse lecture! Je remercie le plénum de voter la motion M-911 telle qu'amendée par la commission des finances.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'époque de son dépôt, la motion M-911 avait un certain sens. Par la suite, elle est quelque peu tombée en désuétude mais, aujourd'hui, elle est à nouveau tout à fait d'actualité. Obtenir un état des lieux des audits en cours et savoir ce qui se fait en la matière me semble une bonne chose, notamment lors de l'examen des comptes. Ces audits peuvent être de nature diverse: interne, externe, partielle...

Il est vrai que, dans les temps plus anciens évoqués par M^{me} Sumi, ce genre d'état des lieux n'était peut-être pas nécessaire. Mais, à l'époque, la Ville de Genève bénie des dieux ne se trouvait pas dans la situation actuelle! C'était il y a très longtemps... Aujourd'hui, c'est plus compliqué: les missions des services se sont complexifiées, les choses évoluent et nous ne pouvons pas nous en tenir aux mêmes schémas qu'il y a vingt, trente ou quarante ans. Une évolution est nécessaire.

Comme l'a dit M^{me} Alder hier, il y a peut-être certains secteurs où il faudrait faire plus. Elle a mentionné la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Peut-être faudrait-il augmenter ses subventions pour répondre à certains besoins. Peut-être... Il me semble intéressant d'examiner ce point en détail. Mais il faut savoir que, si on augmente les subventions d'un côté, il faudra les diminuer de l'autre. Il y a probablement des secteurs où l'intervention étatique au sens large – ici celle de la Ville de Genève – est moins nécessaire. Certaines prestations ne sont peut-être plus utiles, du moins sous la forme où elles sont déléguées aujourd'hui.

Telle est la grande difficulté du politique, à tous les échelons: nous devons être capables de nous dire qu'il faut parfois laisser tomber des prestations pour en privilégier d'autres et répondre ainsi à de nouveaux besoins. Et cela sans faire exploser le budget pour autant, sans augmenter sans cesse la dette et verser dans le «toujours plus», selon la formule développée il y a une trentaine d'années dans

un livre sur la France. On ne peut pas faire toujours plus! A un moment donné, il faut savoir adapter les moyens disponibles aux besoins avérés.

Pour y parvenir, vu la complexité et l'évolution rapide de la société actuelle, les audits me paraissent aujourd'hui nécessaires. Dans ce contexte, je crois qu'il est bon que nous ayons un état des lieux des audits en cours et leur suivi annuel au moment des comptes, comme le demande la motion M-911. Nous saurons ainsi ce qui se fait en la matière, pourquoi, comment et avec quels coûts. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de voter cette motion.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Vous l'aurez bien compris, Mesdames et Messieurs, la motion M-911 a été initiée par Ensemble à gauche. Pour notre part, nous portons un regard très critique sur les audits et autres avis de droit, car nous avons pu constater, depuis que nous siégeons au Conseil municipal, qu'ils ne servent souvent que d'appui aux magistrats concernés pour légitimer certaines de leurs décisions.

Je trouve faux de dire – vous transmettez à M^{me} Sumi, Monsieur le président – que cette motion a été rédigée à une époque où il y avait peu d'audits. Au contraire, nous l'avions déposée car certains conseillers administratifs nouvellement élus en commandaient beaucoup. Nous nous disions alors: «Mais ce n'est pas possible! Ils ont tout de même été élus pour leurs compétences, sur la base d'un programme politique! Quel besoin ont-ils, pour asseoir leurs intentions et leurs volontés, de lancer des audits externes coûteux?»

J'ai envie de m'épancher un peu sur ce point pour répondre à M. Kanaan, qui s'apprête à faire un audit au sein de ses propres services. Je me demande ce que pense son personnel de cette évaluation qu'il devra subir, alors que le magistrat a été élu selon un programme et que son travail consiste à mener une politique culturelle donnée. J'insiste sur le fait qu'il a été élu pour ça, et pas pour se lancer dans une évaluation de l'efficacité de ses services – ce que nous lisons comme une marque de défiance vis-à-vis de son propre personnel.

Que vous dire de plus sur la motion M-911, Mesdames et Messieurs? Votez-la, elle est très modeste. En fin de compte, les audits ne servent souvent qu'à légitimer une politique en lui donnant le sens qu'on voudrait qu'elle ait.

Je pense encore à une autre expérience, toute récente, dont je dois dire qu'elle nous a laissé un goût amer: l'évaluation des accueillantes familiales dans le cadre de l'avis de droit demandé à un avocat par le département de M^{me} Alder. Il s'agissait de savoir si cinquante heures de travail hebdomadaire pour une femme peuvent être assimilées à une occupation à 30%... Quelqu'un va se pencher sur les cahiers des charges de ces personnes pour évaluer leur travail, conclure que tel est bien

le cas et que les accueillantes familiales payées 4,17 francs l'heure reçoivent une rémunération suffisante. C'est ce genre de choses que nous déplorons!

De plus, les audits coûtent cher. Nous préférons avoir des magistrats qui assument leur politique et la mènent franchement, sans s'abriter derrière des experts. Une entité privée n'a ni les mêmes orientations, ni les mêmes intérêts, ni les mêmes buts qu'un organisme public au service des citoyens.

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, la décision de la commission des finances en faveur de la motion M-911 est intervenue le même jour – le 13 mars 2012 – que celle dont nous avons discuté tout à l'heure à la faveur de la motion M-897 à propos des fondations subventionnées par la Ville. On peut savoir gré au président de la commission des finances à l'époque, M. Olivier Fiumelli, d'avoir mis le turbo pour obtenir des votes rapides sur ces deux objets.

L'Union démocratique du centre a contribué au soutien de la motion M-911 d'Ensemble à gauche par un amendement sur l'effet rétroactif de la liste demandée jusqu'en 2009. Cet amendement a été accepté par la commission des finances. Comme pour la motion M-897, la magistrate en charge des finances n'a de nouveau pas été auditionnée et elle n'est pas là ce soir pour nous en parler... Mais nous enjoignons évidemment au plénum de confirmer la position de la commission en votant la motion M-911, car elle se situe pleinement dans le cadre du devoir d'information du Conseil administratif envers le Conseil municipal. Plus nous en saurons de la part de l'exécutif, mieux nous serons à même de prendre les décisions qui s'imposent à notre niveau. Je vous recommande donc, chers collègues, d'accepter l'amendement à l'origine duquel se trouve mon groupe et de voter la motion ainsi amendée, dont nous appelons de nos vœux la mise en œuvre.

M. Simon Brandt (LR). Mon intervention sera très brève, histoire d'éviter de faire un audit trop long sur ce débat qui, s'il était évalué, nous amènerait à la conclusion qu'il était peu utile... J'ai de la peine à comprendre que l'on puisse débattre si longuement d'une motion qui demande simplement que le Conseil administratif fournisse à la commission des finances la liste exhaustive des audits réalisés depuis 2009 – il s'agit donc d'une bête demande d'information – ainsi que des audits en cours ou commandés. Il est tout de même navrant de devoir en arriver à déposer des motions pour demander la transparence! Cela montre bien qu'il y a un problème de transparence du Conseil administratif vis-à-vis du Conseil municipal.

Je me permettrai de faire une petite remarque, car certains ici ont un problème de cohérence. On nous a assez reproché, depuis plusieurs mois, d'avoir fait des choix politiques dénués de bon sens et ne reposant soi-disant sur rien. Et maintenant que nous demandons des audits pour pouvoir faire des choix reposant sur

quelque chose, on nous dit: «Cela ne se fait pas, c'est au politique de s'en charger.» Que ceux qui nous adressent ces reproches soient cohérents: soit les décisions politiques prises par nous en commission et en séance plénière sont bonnes et on n'a pas besoin d'audit – dans ce cas, la gauche ne doit pas nous reprocher de les prendre juste parce qu'elles ne lui plaisent pas –, soit des audits sont nécessaires et il faut accepter leurs conclusions, qu'elles vous plaisent ou non.

Je vous parie que si l'audit déclenché par M. Kanaan sur les fonds en faveur de la culture émergente est bon, à la rentrée, les mêmes qui ont dénoncé ce soir la culture de l'audit et la dépolitisation subséquente nous serviront un panégyrique de cet audit pour expliquer combien il justifie à lui seul la politique menée par M. Kanaan. Que les résultats d'un audit soient bons ou mauvais, il faut les accepter. On ne peut pas jeter l'opprobre sur cette pratique simplement parce qu'on a peur de ce qui va se passer au moment des résultats...

Le Parti libéral-radical votera donc la motion M-911 amendée avec grand plaisir, dans la mesure où nous sommes toujours favorables à davantage de transparence. Nous nous réjouissons par avance de connaître les résultats des futurs audits, qu'ils soient bons ou mauvais. S'ils sont bons, que ceux qui dénonçaient d'emblée ces audits leur jettent la première pierre!

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté sans opposition (62 oui et 1 abstention).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (57 oui et 1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- fournir à la commission des finances une liste exhaustive des audits réalisés depuis 2009 ainsi que de ceux en cours ou commandés ainsi que leurs justifications et leurs coûts;
- fournir chaque année, lors des comptes, à la commission des finances, un rapport sur ces pratiques.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la résolution du 8 mai 2012 de MM. Alberto Velasco, Pierre Gauthier et M^{me} Vera Figurek: «Mettons tout en œuvre afin que la crèche de Merck Serono soit sauvée» (R-159 A)¹.

Rapport de M^{me} Delphine Wuest.

La résolution R-159 a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2012. La commission, placée sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, a examiné cet objet lors de sa séance du 18 octobre 2012.

Les notes de séances ont été prises par M. Arnaud Van Schilt, que la rapporteure remercie pour son travail.

Rappel de la résolution

Considérant:

- la brutalité avec laquelle l'entreprise Merck Serono a mis fin à l'emploi de 1250 personnes;
- la forte pénurie en ce qui concerne les places d'accueil de la petite enfance en Ville de Genève;
- que la crèche actuelle se situe dans le bâtiment de l'entreprise Merck Serono;
- que les 52 places d'accueil sont menacées, représentant environ 60 familles;
- qu'il est important de sauvegarder les postes des 24 personnes qui y travaillent;
- que l'Espace de vie infantine Crescendo a été réalisé en partenariat avec la Ville de Genève;
- que l'offre de l'accueil de la petite enfance, selon l'audit de la Cour des comptes, correspond seulement à 24% des nécessités;
- que l'objectif primordial est de sauver les emplois et le maintien du site de Merck Serono Genève;
- que si, malgré la mobilisation syndicale actuelle, la décision de Merck Serono de quitter Genève était confirmée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre afin que soient prises les mesures nécessaires pour le maintien de l'activité de l'Espace de vie infantine Crescendo, situé dans l'un des bâtiments de l'entreprise Merck Serono.

¹ «Mémorial 170^e année»: Développée, 1791.

Séance du 18 octobre 2012*Audition de M. Velasco et de M^{me} Figurek, motionnaires**Exposé de la situation*

Les motionnaires expliquent les faits: avec la fermeture de Merck Serono, le but de cette résolution est avant tout d'éviter la fermeture totale de la crèche. Les employés (même ceux qui partiront avec Merck Serono) ne veulent pas non plus que la crèche ferme, d'autant plus qu'il y a un manque important de places de crèche dans la région. Par ailleurs, la crèche est passée de 112 à 88 places, il faut donc que 40 places supplémentaires soient créées. La Ville doit donc faire le nécessaire pour que la crèche reste ouverte. La Ville pourrait par exemple procéder soit à l'expropriation du bâtiment, soit à l'achat du bâtiment pour 1 franc symbolique. Autre proposition: la Ville pourrait également louer les locaux au nouveau propriétaire ou établir un partenariat public-privé. Le Grand Conseil a une prérogative pour inciter les communes à travailler avec de tels partenariats. La Ville loue un lieu de crèche au sein de l'entreprise Procter et Gamble et la crèche Kangourou, partenariat entre l'Université et l'Hôpital, sont deux exemples réussis. A priori, tout le monde, même les dirigeants de Merck Serono, souhaite tout faire pour conserver la crèche et garantir les postes de travail des employé-e-s de cette crèche. Il y a également une pétition en cours à ce sujet. Il est donc urgent que les conseillères municipales et conseillers municipaux se prononcent.

Questions des commissaires

Une commissaire se demande si l'Etat peut vraiment devenir propriétaire de l'immeuble puisque nous sommes dans un Etat de droit; que se passerait-il légalement si l'Etat décidait de préempter alors qu'une entreprise souhaiterait vendre son bâtiment à une autre entreprise ou à un particulier? L'un des motionnaires précise que la résolution dit juste que la crèche est un lieu important et qu'il faut la garder.

Une commissaire demande si une prise de contact a été faite avec la fondation Hans Wilsdorf car un centre universitaire pourrait intéresser la fondation. L'une des motionnaires propose de répondre à cette question en dehors de la commission.

Prises de positions

Une commissaire du Parti libéral-radical explique que, lors du traitement de la pétition et après avoir auditionné le syndicat SIT, tous les groupes ont décidé de voter pour la pétition à l'unanimité. Il y a donc un signal clair envoyé car tous les partis se sont entendus et il est prouvé qu'il manque des places de

Résolution: sauver la crèche de Merck Serono

crèche pour tous. Le Parti libéral-radical n'a donc pas de réticence à voter cette résolution.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que le Conseil administratif veut maintenir la crèche, M^{me} Alder s'est d'ailleurs prononcée à ce sujet, d'autant plus que si des places se libèrent, elles pourront être utilisées par les gens du quartier. Le groupe Ensemble à gauche appelle donc à voter oui.

Une commissaire du groupe des Verts rappelle que la Ville a fait des efforts pour ce bâtiment, notamment en finançant un système de chauffage utilisant l'eau du lac. Il y a donc eu pas mal d'investissements réalisés et, si un privé devait acheter cet endroit, la Ville devrait pouvoir se proposer pour garder la crèche en raison de sa participation à la rénovation du lieu. C'est un signal positif à envoyer, car nous avons besoin de places de crèche. Le maintien de cette crèche est également facilité car les bâtiments sont séparés. Les Verts soutiennent donc cette résolution.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son groupe soutiendra la résolution, car le Mouvement citoyens genevois veut approuver les démarches réalisées par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et parce qu'il faut maintenir les places déjà acquises pour éviter de devoir reconstruire d'autres bâtiments. Il soutient donc la résolution.

Vote

La résolution est acceptée à l'unanimité des membres présents, par 12 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 3 LR, 2 MCG).

Cet objet est retiré par ses auteurs.

9. Rapport de la commission des finances, et des commission des arts et de la culture, commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, commission des sports, commission des travaux et des constructions, chargées d'examiner le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024 (D-39 A)¹.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Ce document a été renvoyé à l'étude en commissions spécialisées lors de la séance plénière du 11 septembre 2012. La commission des finances a consacré l'entièreté de sa séance du 29 janvier 2013 à l'audition du chef du département des constructions et de l'aménagement (DCA), M. Rémy Pagani, et aux rapporteurs des diverses commissions concernées. La commission a travaillé sous la présidence de M. Alberto Velasco. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Stefanie Günther Pizarro, que nous remercions de son travail efficace.

Conformément au règlement, les personnes suivantes ont été auditionnées:

- M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement, et M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du DCA, ainsi que:
- M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, et Laurence Fehlmann Rielle, rapporteuse;
- MM. Rémy Burri, président de la commission des sports, et Christian Zaugg, rapporteur;
- M. Eric Bertinat, président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, et M^{me} Martine Sumi, rapporteuse;
- M^{me} Florence Kraft-Babel, membre de la commission des arts et de la culture, rapporteuse.

En préambule, concernant l'audition de M. Pagani, le président tient à préciser qu'il s'agira pour la commission des finances de prendre acte du document et qu'il n'y aura pas de vote.

Un commissaire se demande d'un point de vue formel quelle valeur a le fait de prendre acte d'un document paru au mois de juin 2012 et largement dépassé depuis, au vu des travaux que le Conseil administratif a faits sur les investissements et du nombre d'objets qui ont depuis lors été reportés ou définitivement gelés.

¹ «Mémorial 170^e année»: Présentation, 1101.

Le président relève qu'il y a plusieurs raisons à cela. Tout d'abord parce que le document a été renvoyé à la commission des finances. Ensuite parce qu'il y a eu un grand débat sur les investissements. Enfin parce que les commissions ont travaillé dessus, émis des rapports, et qu'il s'agit donc d'en prendre acte.

Un autre commissaire relève que le document transmis par le Conseil administratif au Conseil municipal en date du 16 janvier 2013 modifie le plan financier en décidant de repousser temporellement certains projets, de réduire l'enveloppe ou d'abandonner d'autres projets. Dans ces circonstances, il lui semble difficile de travailler de manière crédible sur le 8^e PFI.

Le président rappelle le vote majoritaire du Conseil municipal visant à réduire l'enveloppe des investissements lors du dernier budget et recommande de poser les questions sur les priorités réactualisées du Conseil administratif au maire.

Un commissaire se dit peu à l'aise avec des prises de position sur les grands inventaires des investissements pour la Ville et préférerait se prononcer sur des listes avec des planifications temporelles et des priorités plus concrètes. Il relève qu'il a été interpellé par les gens au sujet du manège et pense que cela vaudrait la peine de se poser la question des attentes du Conseil municipal envers ce genre de document et de formuler des demandes un peu plus précises.

Un commissaire se demande en quoi les rapports de commissions vont encore être utiles. Le président rappelle que cela correspond à la manière de travailler du Conseil municipal de renvoyer le PFI à toutes les commissions spécialisées, lesquelles ont fait un travail sérieux à ce sujet et que le minimum est d'écouter les rapporteurs s'exprimer sur ce document. Il souligne, par ailleurs, que certaines recommandations faites à cette occasion restent parfaitement d'actualité.

Le président accueille M^{me} Charollais et M. Pagani. Il pose la question de la réactualisation de ce document suite au vote du Conseil municipal lors du dernier budget, le lien de ce document avec celui qu'ils ont reçu en date du 16 janvier 2013 et demande des explications sur les priorités du Conseil administratif suite au courrier reçu en date du 16 janvier dernier. Il relève à ce titre que des commissaires ont été interpellés par des citoyens sur des investissements planifiés qui ont été enlevés. Il conclut en proposant de revoir le mode de fonctionnement de la commission en matière de planification financière.

M. Pagani rappelle tout d'abord que le PFI est une photographie en évolution. Il relève qu'il existe une ouverture de fenêtre entre le mois de février et le mois de mars, pendant laquelle les magistrats peuvent demander un certain nombre de choses qui pourront être planifiées dans le PFI suivant. Il renvoie les commissaires à la page 31 sur laquelle figurent les graphiques qui résument les nombreux PFI précédents, et les bosses de dromadaires y relatives. Il relève que le Conseil administratif repousse depuis six ans la bosse de dromadaire, cf. zones

bleues (projets en cours de réalisation) et vertes (crédits déposés et actifs), soumis notamment aux aléas de la construction. Il précise encore que l'on a pour tradition d'adosser au PFI toute une série de petits crédits d'étude pour que ces projets soient réalisés en temps voulu.

Il relève ensuite que cette photographie a été prise en juin 2012 et qu'elle ne correspond plus à la situation actuelle. Il rappelle que le Conseil administratif a décidé de réduire la voilure de manière conséquente et renvoie les commissaires aux listes A, B, C, D, qui ont été établies et rendent compte de ce travail (voir notamment le projet du Grand Théâtre). Il souligne que l'on est à présent reparti pour le 9^e PFI, que les fenêtres sont sur le point de s'ouvrir, et que le Conseil municipal ne peut donc que prendre acte du 8^e PFI. Il souligne qu'il y a six ans, les dépenses s'élevaient à 60 millions, avec une ligne de flottaison à 95 millions, et que l'on est passé en 2012 à 140 millions. Il souligne que toutes les recommandations du Conseil municipal en matière de priorisation des projets ont été suivies ces dernières années par le Conseil administratif. En conclusion, le Conseil municipal doit prendre acte du 8^e PFI et faire ses propositions.

Un commissaire déclare, sans connotation péjorative, prendre acte de ce qu'il considère comme un bottin de téléphone, dont il apprécie l'existence mais ne saisit pas exactement la marge réelle de manœuvre décisionnelle pour le Conseil municipal. Il se demande, parmi les projets engagés, quels sont ceux que l'on ne peut pas arrêter, comme les chantiers par exemple. En d'autres termes, il voudrait savoir quels sont concrètement les projets qui restent «en libre» sur le budget des 110 millions qui a été voté.

M. Pagani relève qu'il ne s'agit pas, même sans connotation péjorative, d'un bottin de téléphone mais de projets actifs, dont les travaux vont commencer ou sont en cours, par exemple: la rénovation de Chantepoulet, le concours du Pavillon de la danse, etc. Il relève que le 8^e PFI représente la colonne vertébrale de ce que le Conseil administratif s'est engagé à faire et qui est dû, et que pour le reste les commissaires peuvent se référer aux annexes, soit la liste A, B, C, D, la feuille de route du Conseil administratif, soit le détail des dépenses 2012 et le détail des prévisions d'investissements 2013. Il précise que ces deux derniers documents sont en train d'être finalisés et seront fournis d'ici quinze jours.

Une commissaire se demande si les décisions prises par la commission (COMIN) ont été validées par le Conseil administratif. M. Pagani confirme que la COMIN propose et le Conseil administratif valide, et que cela sera introduit dans le nouveau PFI.

Cette même commissaire se demande si, sur la base du courrier du 16 janvier, toute nouvelle proposition doit faire l'objet d'une compensation financière équivalente, et si cela est également valable pour le Conseil municipal, dans la mesure où le Conseil municipal ne fait en principe que des recommandations.

M. Pagani rappelle comment se sont déroulés les arbitrages au sein du Conseil administratif au mois de décembre et les échanges auxquels ont eu recours les conseillers administratifs. Il cite l'exemple de l'échange BGE – puisque le Conseil municipal n'en voulait pas – contre étude de la ferme Menut-Pellet. En d'autres termes, si l'on remet d'un côté il faut enlever quelque chose de l'autre. Le Conseil administratif s'est obligé à cette règle de compensation. Il s'agit désormais d'une règle incontournable.

La commissaire voudrait savoir depuis quand existe la COMIN. M. Pagani lui répond depuis septembre 2012.

La commissaire pose des questions sur la composition de cette commission. Réponse: il y a un représentant par département et deux pour le département des constructions et de l'aménagement (DCA) et le département des finances et du logement (DFL).

Question: Pourquoi? M^{me} Charollais répond que ce sont les deux départements qui sont le plus au front de la gestion des investissements et qu'il a semblé pertinent d'inclure M. Mermillod (DCA) chargé du PFI, et M^{me} Heurtault-Malherbe (DFL) au sein de la COMIN. Les autres départements sont considérés plutôt comme clients ou demandeurs.

Se référant au Grand Conseil, un commissaire déclare que, sans vouloir contester la manière de faire du Conseil municipal, il estime qu'il manque à cet outil un aspect d'actualisation plus fréquent, par exemple par le biais de l'informatique, qui permettrait de le mettre à jour tous les mois et en appelle à une réflexion pour l'améliorer.

M. Pagani abonde dans ce sens. Il relève qu'il est effectivement dommage de ne pas avoir accès à un outil précis et actuel. Il relève également que la question d'avoir un outil informatique à disposition est une question pertinente qui pourrait effectivement améliorer son usage. A cet égard, il précise que le Conseil administratif s'est engagé à faire un bilan deux fois par année, mais que ce ne sera pas possible de le faire mensuellement. Il souligne que le PFI est déposé en même temps que le budget et que, plus vite le Conseil municipal travaille dessus, moins vite il sera démodé.

M^{me} Charollais complète en disant qu'il faut savoir relier les choses entre elles. Elle souligne que le fait de rajouter chaque année des listes spécifiques alourdit le plan, mais que la clef se trouve très clairement à la page 21 du PFI, qui propose une synthèse de la projection sur les dépenses 2013-2024. Pour mettre cela en évidence, elle évoque un sujet un peu chaud: les Minoteries. Il a été prévu de voter ce projet en 2012, son crédit s'élève à 90 millions, et sa planification se situe entre 2014 et 2020. Il participe donc pour autant à la somme des dépenses qui figurent à la page 21. Elle admet que le 8^e PFI est décalé, non seulement par

rapport aux décisions prises depuis, mais aussi par rapport aux conditions cadres dans lesquelles il a été élaboré. Elle rappelle que la première condition qui est contestée aujourd'hui est la jauge des 150 millions sur le budget financier quadriennal (BFQ). Elle relève que les éléments du 8^e PFI sont cohérents entre eux, mais par rapport à une donnée qui a changé, et que c'est cela qui rend selon elle ce document caduc, puisqu'un tiers des projets ont entre-temps été retirés.

Concernant la synthèse de la page 21, ce même commissaire relève l'existence d'un autre document dans lequel le Conseil administratif tient compte du fait que le Conseil municipal a effectivement voté la baisse à 110 millions. Il relève ensuite qu'il est souhaitable d'avoir un débat de fond, en dehors de toute polémique, puisque la loi sur l'administration des communes (LAC) demande de voter le budget et de présenter le PFI.

M. Pagani propose de faire une réactualisation de la page 21. Il annonce que lorsqu'il reviendra présenter les annexes, il soumettra au Conseil municipal cette réactualisation.

Le président relève que c'est le rôle du Conseil administratif de fixer la jauge. Il se réfère à une discussion avec M. Krebs et indique qu'il existe une confusion au niveau Conseil municipal sur la procédure budgétaire, parce que la LAC aurait permis au Conseil administratif d'aller au-delà de la jauge des 150 millions, même si ce dernier ne l'a pas fait, par respect pour le Conseil municipal et les débats qui ont eu lieu au sein de celui-ci. Il ajoute qu'il est dès lors fort intéressant d'avoir cette discussion aujourd'hui.

Un commissaire relève que l'inventaire des projets qui figurent au PFI doit aussi permettre l'action politique. M. Pagani répond que M. Velasco a très bien résumé la situation. Il rappelle qu'au vu de la LAC, il s'agissait pour le Conseil administratif, soit de soumettre au Conseil municipal les demandes de crédit supplémentaires au coup par coup, soit de jouer le jeu démocratique, ce qu'il a fait. Il relève que le Conseil administratif a donc répondu à la demande du Conseil municipal, et qu'il le fera aussi par le biais des annexes qui vont suivre. Il ajoute qu'il s'agit d'un débat entre le Conseil administratif et le Conseil municipal de voir comment il est possible d'intégrer les recommandations que le Conseil municipal fait au Conseil administratif concernant la réduction des investissements, il note qu'il s'agit d'un exercice délicat, dans la mesure où certains mandataires avaient déjà été contactés sur la base du 8^e PFI et que ces derniers avaient déjà engagé des gens, qui devront aujourd'hui être licenciés.

Un commissaire voudrait savoir où on en est concrètement avec le manège. M. Pagani répond que ce projet a été abandonné. Il précise également que celui-ci figure à la page 2, sur la liste A, des crédits à boucler et qui seront soumis en tant que tels au Conseil municipal. Il ajoute qu'il s'est engagé à ne pas laisser traîner de projets dans les tiroirs, comme cela s'est fait pendant des années.

Un commissaire souhaite comprendre la différence entre la catégorie A et D. M^{me} Charollais répond que la LAC demande qu'un crédit d'étude qui n'a pas donné suite soit bouclé auprès du Conseil municipal.

Il se demande encore si la décision du Conseil administratif de faire basculer un projet dans une catégorie ou une autre, en l'occurrence «à geler» ou «à boucler», lui appartient. M^{me} Charollais répond que c'est le Conseil municipal qui décide, dans la mesure où le Conseil administratif propose au Conseil municipal de boucler pour avoir une décision claire qui permette à l'administration de gérer les dossiers sur une échelle de temps raisonnable.

Un commissaire revient sur la question du choix politique. Il souligne qu'en faisant basculer le manège dans la catégorie A, on ne prend pas en compte tout l'impact que ce projet avait eu, auprès du public et dans la presse, et que les gens se réjouissaient de voir le parking des fonctionnaires changer d'affectation dans le but de contribuer à l'animation de la ville. Il conclut en disant qu'un bouclage d'étude sur un sujet chaud, ça va mal passer.

Le président rappelle qu'il s'agit d'être conscient que si l'on met un corset de 110 millions au Conseil administratif, il faut s'attendre à voir des éléments tomber.

M. Pagani rappelle qu'on n'est pas encore à un corset de 110 millions, mais que si on veut vraiment descendre jusque-là, ça va être très rude. Il rappelle que tous les projets sont importants et que les gens sont déjà en train de se mobiliser (le BAC, les rues à 30, les artistes de la rue François-Grast), que pour construire un équilibre, il faut engager le débat.

Une commissaire revient sur la COMIN et voudrait que M^{me} Charollais lui explique précisément son fonctionnement, qui la compose et quel est son mandat.

M^{me} Charollais répond que la COMIN est présidée par M. Moret, directeur général de l'administration, qu'elle réunit un représentant de chaque département (un directeur ou directeur adjoint), et 2 personnes spécialisées qui s'occupent de gérer d'un point de vue plus technique les projets d'investissements, soit la personne responsable du PFI au DCA, M. Mermillod, et M^{me} Heurtault-Malherbe du DFL.

Cette même commissaire voudrait savoir qui fait les arbitrages, et s'il ne s'agit pas en vérité des arbitrages de la COMIN, puisque les directives du Conseil administratif sont rendues sur recommandations de la COMIN. M. Pagani rappelle que le PFI annonçait en juin 2012 le chiffre de 186 millions d'investissements pour 2012. La COMIN a donc été nommée pour regarder ce qu'il en était et permettre au Conseil administratif de réduire la voilure, le but étant de se situer à 140 millions en 2012, 130 millions en 2013, 120 millions en 2014, 110 millions en 2015, pour faire en sorte que l'on soit en moyenne à 100 millions sur les dix dernières années. Le mandat de la COMIN était d'opérer un scannage de la situation.

Plus précisément, cette commissaire s'étonne et se demande où intervient concrètement la COMIN, qui lui semble être une sorte de Conseil administratif bis.

Le président relève que la COMIN propose et le Conseil administratif dispose. M. Pagani confirme cela et rappelle que le Conseil municipal avait demandé que les implications des objets sur le budget de fonctionnement figurent de manière systématique dans les propositions. Il relève que le Conseil administratif a demandé à la COMIN d'élaborer un règlement pour construire les propositions, qui comportent dorénavant l'obligation d'y faire figurer le financement, comme cela se fait au Grand Conseil. Il ajoute qu'il s'agit là d'un autre volet du mandat de la COMIN.

Un commissaire revient encore une fois sur la difficulté pour arriver à faire la liaison entre le PFI et le vote du budget, soulignant à cet égard que le panneau fixé à la demande de la commission des finances à l'entrée de chaque séance du municipal (consacré au budget) n'aide pas beaucoup.

M. Pagani relève qu'il y a une multitude de petits projets et plusieurs gros cailloux. Il cite trois gros cailloux qui étaient bloqués depuis plusieurs années et qu'il a réussi à débloquer:

1. Artamis (dépollution du site);
2. l'Alhambra (bloqué depuis vingt et un ans);
3. Longemalle (bloqué depuis dix ans).

Une commissaire salue l'existence de ce document intéressant et le débat sur les priorités politiques du Conseil municipal. Incontournable.

Concernant la question des arbitrages, elle relève que la difficulté pour le Conseil municipal – comme pour le Conseil administratif – consiste à se déterminer en fonction des chiffres avancés «à l'avance et par principe» sur des projets dont les chiffres ont systématiquement un décalage monumental avec les chiffres initiaux. Que cela peut remettre en cause certains projets. Elle cite «au hasard» le Grand Théâtre dont les travaux avaient été estimés à 10, puis entre 20 et 30 millions. Elle relate ensuite comment, dans le cadre des arbitrages de décembre 2012, M. Kanaan s'est vu saisi quasi «par surprise» d'un budget d'architectes qui avait littéralement doublé. Elle voudrait donc savoir d'une manière générale – et dans ce cas particulier – comment cela se passe entre le moment où un chiffre est articulé par les services de la Ville et le moment où le budget concret est finalisé et présenté au Conseil administratif, donc au Conseil municipal.

M. Pagani dit vouloir répondre d'abord de manière générale et ensuite techniquement sur la question du Grand Théâtre, puisqu'il fait partie à la fois du conseil de fondation et de la commission des travaux du Grand Théâtre. Il relève que ce projet avait été budgété à 30 millions, mais... et il relève que quantité de

paramètres soit avaient été minimisés soit ont évolué. Par exemple, il a été décidé de coller une boîte en hauteur sur la façade lac, ce qui alourdit d'autant le programme. Il évoque la question de la machinerie de scène, etc.

La même commissaire relève l'enthousiasme avec lequel le maire semble évoquer la complexité des situations et se demande si la conduite «à surprises» du département n'aurait pas effrayé son collègue M. Kanaan au point que ce dernier a décidé de geler le projet du Grand Théâtre de Genève. M^{me} Charollais relève que, de manière générale, l'administration devrait pouvoir s'améliorer sur le premier chiffrage initial des dossiers, c'est-à-dire s'obliger à travailler de manière plus stricte sur le cadre du projet le plus en amont possible. Elle précise qu'elle pourra détailler les éléments du Grand Théâtre de Genève qui n'étaient pas prévus au départ.

La commissaire demande si M^{me} Charollais peut également confirmer cela dans le cadre de ce qui s'est passé avant Noël avec le Grand Théâtre de Genève. M^{me} Charollais lui confirme cela. Elle ajoute toutefois qu'il est impossible dans cette République qu'un chiffre transmis à l'administration puisse rester confidentiel. Elle dit ne pas savoir comment ce chiffre de 60 millions a filtré. Elle précise qu'il s'agit d'un chiffre qui correspond pour l'instant seulement à un devis estimatif qui n'a même pas encore été vérifié, et non d'un devis général. Elle déplore elle aussi que ce genre de phénomène crée des mouvements de panique de toute sorte et qu'il s'agit de prendre le temps de travailler des chiffres avant qu'ils ne se répandent tout azimuts.

Concernant le bouclage des projets, une commissaire se demande ce qu'il en est d'un projet comme Convergence. Elle se demande si, dans la mesure où ce projet devait sortir du cadre temporel de vingt ans, il faudra repartir à zéro. M^{me} Charollais répond que, pour ces projets qui sont repoussés très loin dans le temps, au lieu de les mettre dans un tiroir et de rien en faire, ils peuvent être soumis d'abord au Conseil administratif puis au Conseil municipal pour valider la décision prise par l'administration. Elle souligne que ce processus lui semble être le plus ouvert possible à un débat politique. Concernant ConvergenceS, le crédit a été voté, les études sont en cours, et l'on est en attente du dépôt de crédit de réalisation qui interviendra le moment venu.

Cette même conseillère relève qu'il y a donc deux types de projets: ceux qui sont inclus dans le BFQ et ceux qui ne le sont pas. Elle se demande si cela a un effet sur le travail et la marge de manœuvre des conseillers municipaux. Le président relève que les projets peuvent passer d'un côté ou de l'autre, mais que ce qu'il y a de nouveau, c'est que le Conseil municipal sera tenu informé des décisions de l'administration pour pouvoir procéder à la validation de ces dernières.

Pour répondre aussi à une des remarques faite par un commissaire précédemment, M^{me} Charollais ajoute qu'une des réponses se trouve en page 21, puisque

pour les dépenses 2013, les crédits votés dans leur ensemble représentent déjà 130 millions. Elle relève que, si on voulait vraiment respecter la décision des 110 millions, elle ne voit pas d'autre solution que de renoncer à certains projets dont le crédit a été voté. Ce choix revient au Conseil municipal. M^{me} Charollais confirme.

M. Pagani relève qu'indépendamment des partis pris des uns et des autres, il s'agit de se fixer une règle: «que chacun joue son rôle» et prenne ses responsabilités. Il souligne que ce genre d'exercice fait mal, mais que ce n'est qu'à travers ce match de ping-pong que l'on trouvera l'équilibre.

Un commissaire relève qu'un crédit a été placé en liste D (la plus préoccupante) concerne l'amélioration d'une zone 30 (quartier des Délices), et se demande comment on a pu se défaire d'un projet, qui est un vaste sujet et fait l'objet d'une procédure qui a été engagée sur dix ans.

M. Pagani répond que c'est la même chose pour Péclot 13 et que le Conseil administratif a suffisamment de travail par ailleurs pour ne pas travailler sur des dossiers qui bloquent.

Au vu des propos de M. Pagani, un commissaire se demande s'il doit comprendre que le projet des rues piétonnes est abandonné.

M. Pagani voudrait préciser les critères qui ont été utilisés. Le premier est de dire qu'on abandonne tous les projets qui concernent des bâtiments dont la Ville n'est pas propriétaire et dans lesquels des travaux sont prévus. Le deuxième est de dire que tous les dossiers hyper-compliqués et pour lesquels on peut se voir opposer des recours, référendums, etc., a priori on abandonne. Il souligne qu'il a bien fallu donner quelques coups de râteau pour égaliser un peu le terrain et que le projet des rues piétonnes faisait partie des projets qu'il était évident d'abandonner.

En l'absence d'autres questions, le président met fin à l'audition et remercie M^{me} Charollais et M. Pagani.

Examen du rapport de la commission des arts et de la culture (CARTS) en présence de M^{me} Kraft-Babel, rapporteuse

M^{me} Kraft-Babel relève tout d'abord que le département de la culture et du sport est l'un des plus touchés par la question des investissements. Elle indique que le rapport est basé sur l'audition de M. Kanaan et de ses collaborateurs et souligne qu'il s'agit de se poser la question de la capacité de la Ville en matière d'investissements et de trouver des sources diversifiées, à travers notamment les communes, le Canton et les privés. Elle indique qu'elle réactualisera la liste des

investissements par catégorie suite au vote du budget du Conseil municipal et aux décisions du Conseil administratif. Elle passe ensuite la liste en revue.

Concernant le Musée d'art et d'histoire (MAH), elle relève que la commission des finances sera saisie d'une recommandation à ce sujet au motif que le calendrier suit lentement, trop lentement, c'est-à-dire trop chèrement son cours (puisque le temps c'est de l'argent et que le temps perdu ne se retrouve pas), que la facture ne cesse d'augmenter et qu'il va falloir trouver à prendre une décision rapidement.

Concernant le Musée Rath, elle relève que la commission des finances sera également saisie d'une recommandation générale. En effet, considérant que ce dossier a fait l'objet d'augmentations surprises à répétition, la CARTS observe que ces bâtiments ne sont pas intelligemment surveillés régulièrement et regrette qu'il n'existe pas de plan stratus pour mesurer la dégradation progressive des bâtiments, comme c'est le cas pour le patrimoine locatif de la Ville, avec des fiches techniques ad hoc.

La commission recommande la création d'un plan stratus pour les bâtiments publics.

Concernant le Conservatoire du Jardin botanique, elle souligne qu'il réussit tous ses projets et que sa recette réside notamment dans le fait qu'il a une «culture», parmi tant d'autres excellentes, du partenariat privé-public. Il tient ses délais, réalise ses projets.

Concernant le pavillon de la danse, elle annonce une recommandation de la CARTS visant à accélérer le calendrier des travaux.

Elle salue ensuite, au nom de la CARTS, la volonté du magistrat d'organiser des Etats généraux des musées. Elle signale néanmoins son inquiétude et celle de ses collègues à l'égard des collections d'instruments de musique ancienne (750 instruments) dans la mesure où ces objets, plus délicats que d'autres, se détériorent s'ils ne sont pas joués.

La commission recommande de trouver les moyens de faire sonner ces instruments, avant qu'ils ne sachent plus chanter.

Sur ce, elle clôt la présentation de son rapport.

Questions des commissaires

Un commissaire déclare avoir examiné les différentes problématiques qui concernent le MAH, et croit savoir que le département prépare une variante par rapport aux critiques qui avaient été faites concernant son enveloppe (restaurant, etc.). Il voudrait donc savoir si la CARTS a déjà été mise au courant de cette proposition.

La rapporteuse répond que la CARTS n'a pas été informée du travail qui a été effectué à ce sujet. Elle rappelle qu'une enveloppe de 500 000 francs a été votée pour permettre des études complémentaires et que la recommandation vise à ce que la CARTS soit tenue informée, ce qui, pour l'instant, n'est pas le cas.

Le président remercie M^{me} Kraft-Babel pour son rapport.

Examen du rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication en présence de M. Eric Bertinat, président

M. Bertinat relève que la CSDOMIC a passé une longue soirée très studieuse sur le 8^e PFI et a fait différentes remarques. Il relève par ailleurs que, sur l'ensemble de ce qui a été étudié, plusieurs points ne sont déjà plus d'actualité parce qu'ils sont ventilés à travers les listes des projets retirés ou mis en attente, ce qui illustre selon lui toute la vacuité du travail. Il rappelle que la CSDOMIC a examiné tous les secteurs qui figurent au PFI.

§1 – DSIC – Service informatique de la Ville.

§2 – Caserne des Asters – projet abandonné (liste B).

§4 – SEV, Aménagement du parc Beaulieu, diminution de 10 millions à 6,6 millions de francs. Il relève que l'aménagement du bois de la Bâtie en revanche n'est plus d'actualité.

§6 – Grande discussion sur la normalisation de la politique d'achat des bancs publics.

§7 – Relève que les achats d'un certain nombre de véhicules utilisés par la Voirie ont été reporté et ne sont donc plus d'actualité.

Les recommandations de la CSDOMIC sont au nombre de 5:

1. Intégrer dans le PFI la création de deux postes de commissariat.
2. Etudier et présenter de manière transversale la question des bancs publics.
3. Informer le Conseil municipal des charges induites à prévoir et des amortissements prévisibles en regard des investissements.
4. Prioriser les investissements.
5. Effectuer un effort accru de vulgarisation et de mise en avant des points importants à communiquer au Conseil municipal.

Question des commissaires

Un commissaire se demande où se situent exactement les deux postes de police qu'il s'agit de créer par rapport aux postes existants, notamment par rapport à celui de la rue des Alpes.

Le président répond qu'il s'agit simplement de les inscrire au PFI dans l'optique de l'échéance de 2024, simplement pour savoir que c'est prévu; le Conseil administratif décidera des emplacements.

Examen du rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) en présence de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle, rapporteuse

M^{me} Fehlmann Rielle rapporte que la commission a reçu M^{me} Alder en date du 15 novembre 2012 et que cette dernière avait relevé d'emblée la volonté de certains de réduire les investissements à 110 millions, ce qui allait certainement hypothéquer un certain nombre de projets qui lui tenaient à cœur. Elle ajoute que M^{me} Alder a également relevé que, parmi la priorisation des investissements, il fallait tenir compte de ceux qui incombent aux obligations légales de la Ville, à savoir la rénovation de certaines écoles et restaurants scolaires notamment. Elle ajoute également que, suite à l'acceptation de l'initiative 143 concernant l'accueil de la petite enfance, si aucun consensus ne pouvait être trouvé au sein de la commission concernant la priorisation des investissements, il s'est néanmoins dégagé un consensus sur la priorité absolue à donner à la petite enfance, et notamment aux places de crèches. Elle passe ensuite à la lecture des recommandations, au nombre de 11, dont 9 ont été acceptées.

Elle relève enfin que la CCSJ a depuis lors reçu les listes du Conseil administratif et que parmi les projets reportés de deux ans figurent les travaux de l'école Lamartine et de l'école de Roche, ainsi que la crèche Ambrosetti. Elle ajoute que la Maison de quartier (recommandation N° 11) et le manège souhaité par la population (recommandation N° 7) ont été sortis de la planification financière.

Les recommandations suivantes ont été acceptées:

- Pour que la Ville apporte son soutien à la politique de la petite enfance comme priorité du département: acceptée par 12 oui et 1 abstention (UDC).
- Garantir voire augmenter les investissements dans le domaine de la petite enfance: acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 5 non (1 DC, 2 LR, 2 MCG) et 1 abstention (UDC).
- Dans la mesure du possible, avancer les travaux de la Madeleine avant 2016: acceptée par 9 oui (1 UDC, 1 MCG, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) et 4 abstentions (2 LR, 1 DC, 1 MCG).

- Suppression de l'appartement-relais à la villa Ambrosetti: acceptée par 6 oui (2 EàG, 2 MCG, 1 UDC, 1 LR) contre 4 non (2 Ve, 2 S) et 3 abstentions (1 S, 1 LR, 1 DC).
- Anticipation de la création de la crèche à la villa Ambrosetti de deux ans: acceptée par 10 oui (2 MCG, 1 UDC, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) et 3 abstentions (2 LR, 1 DC).
- Proposition d'avancer le crédit d'investissement de l'ancien manège à 2014: acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) et 6 abstentions (2 LR, 1 DC, 2 MCG, 1 UDC).
- Proposition visant à encourager des partenariats privé-public et la recherche de subventions cantonales et fédérales en matière notamment de politique énergétique: acceptée par 11 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 MCG, 2 LR, 1 DC) et 2 abstentions (1 MCG, 1 UDC).
- Proposition de maintenir les investissements afin de développer une politique anticyclique et une politique sociale: acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 3 non (2 LR, 1 DC) et 3 abstentions (1 UDC, 2 MCG).
- Proposition d'offrir des espaces permettant de favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre-ensemble: acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 4 non (1 DC, 2 LR, 1 MCG) et 2 abstentions (1 MCG, 1 UDC).

Le président remercie M^{me} Fehlmann Rielle pour son rapport et passe la parole à M. Zaugg.

Examen du rapport de la commission des sports en présence de MM. Rémy Burri, président, et Christian Zaugg, rapporteur

M. Zaugg relève que la commission des sports est composée de personnes qui, indépendamment de leur appartenance politique, défendent le sport, et qu'elle arrive de ce fait très souvent à des votes unanimes. Il relève également que la commission a été heureuse de constater qu'il y avait manifestement un changement de direction depuis l'arrivée de Sami Kanaan à la tête du département et que le sport a retrouvé toute sa place au sein de la Ville de Genève. Il ajoute que la commission a constaté que, dans les crédits déjà votés ou dans les projets actifs, il y a un certain nombre de choses qui lui tiennent à cœur, comme la remise en état du terrain de football du Bois-des-Frères (cf. rapport). La commission a donc pris acte des bonnes intentions du Conseil administratif et a apporté un petit «plus» (voir p. 113, projets non planifiés).

La commission recommande de remettre le projet relatif au Bois-des-Frères, à la route de Vernier 115, dans les projets actifs. Il s'agit non seulement d'équipements sportifs mais également de logements.

Questions des commissaires

Un commissaire voudrait savoir si la commission des sports a des projets à retoquer. Le rapporteur répond qu'il n'a pas de projets à retoquer. Il souligne que tous les projets qui figurent au 8^e PFI sont des projets auxquels tiennent tous les membres de la commission et le monde sportif en général.

En tant que président de la commission des sports, M. Burri confirme qu'il n'y a rien à retoquer. Il relève que le sport est souvent le parent pauvre au niveau des investissements et que la commission était très satisfaite de voir le calendrier qui avait été posé dans le 8^e PFI. Il ajoute qu'il y a effectivement beaucoup d'installations qui sont dans un état catastrophique et déplore que la donne ait changé avec la liste établie par le Conseil administratif au mois de janvier. Il relève notamment à cet égard que le crédit d'étude de 500 000 francs sur la rénovation des installations sportives a été gelé. Il précise que de manière indirecte cela compromet tous les projets intéressants que l'on trouvait dans le 8^e PFI.

Le rapporteur relève que la commission s'est rendue sur le site du Bout-du-Monde et a constaté à quel point ce site s'est dégradé. Il relève notamment l'état dramatique des vestiaires et le recouvrement du stade qui part en lambeaux. Il estime qu'il est temps de remettre ces installations en état.

Le président remercie M. Zaugg pour son rapport. Il indique que la commission peut prendre acte des rapports qui ont été faits et demande si les commissaires ont des recommandations à faire.

Une commissaire relève que le groupe des Verts va soutenir l'ensemble des recommandations données par les différentes commissions spécialisées qui ont étudié ce 8^e PFI tout en tenant compte de l'actualité. Elle estime que les objets qui sont soutenus méritent que cette commission suive le travail effectué qui se fait dans les commissions spécialisées. Suivie par l'ensemble des commissaires, la commission prend acte de tous les rapports ainsi que du PFI.

*26 août 2013***Complément au rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.****Rapport complémentaire de M^{me} Martine Sumi.**

La commission, sous les présidences de MM. Alberto Velasco et Jean-Charles Lathion, a étudié le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024 lors de ses séances des 29 janvier et 18 juin 2013. Il convient toutefois de se remémorer que ce débat des investissements a fréquemment fait l'objet de moments ponctuels d'informations tant lors de l'élaboration du budget 2013 que dans le suivi des importantes modifications entérinées par le Conseil municipal au moment du vote dudit budget.

La rapporteuse remercie M^{me} Stefanie Günther Pizarro ainsi que M. Marc Morel pour l'indispensable contribution de leurs excellentes notes de séances.

Rappel

Le plan financier d'investissement (PFI) découle de l'obligation contenue au premier alinéa de l'article 37 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes:

«Le plan d'investissement doit être établi chaque année et présenté au conseil municipal en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote.» Il n'est toutefois pas lié au budget par la procédure et le Conseil municipal en prend uniquement acte.

Préambule

Comme évoqué précédemment, de nombreuses séances ont également été consacrées dans le courant de l'automne 2012, au moment de l'élaboration du budget 2013, et depuis le début de l'année jusqu'à fin juin 2013, lors de de l'examen de la thématique des investissements en lien direct avec le PFI: principalement l'arbitrage, la commission des investissements, la politique, les choix, la planification, la priorisation des objets et la gestion de la dette.

Comme les discussions ont souvent fait référence à ces présentations du Conseil administratif, la rapporteuse a jugé important d'inclure à ce rapport deux documents clés pour la compréhension des choix et de la gestion des investissements de la Ville de Genève. Ces informations apporteront quelques explications à tous ceux et toutes celles qui s'interrogent sur le fonctionnement ainsi que sur la difficulté de choisir et les phénomènes de temporalité afin de mener à bien les chantiers de la cité tout en préservant l'équilibre de ses finances.

Arbitrage des investissements

Fonctionnement de la commission des investissements « COMIN »

Commission des finances 6 novembre 2012

Mandat:

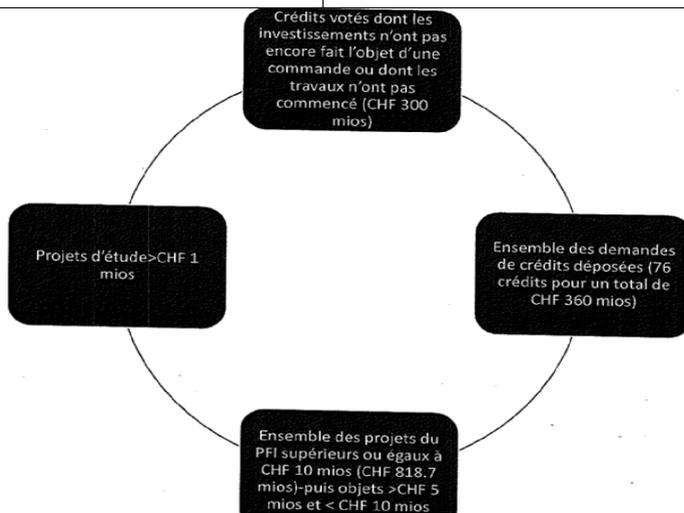
- Mise en place d'un processus de pilotage et d'arbitrage des investissements (critères)
- Propositions de priorisation dans le PFI actuel, afin d'obtenir une réduction importante des volumes de dépenses (scénarios à 100, 125 et 150 millions /an)
- Analyses plus poussées de la politique d'investissements et de gestion du patrimoine de la Ville (coûts et impacts) afin d'améliorer les outils de pilotage

Création de la Comin

- Selon décision CA du 30 juillet 2012
- Composition: 1 représentant-e par département + DFIN + Personne responsable du PFI, présidée par le Directeur général

Premières analyses

- Dépenses d'investissements 2012
- Crédits votés
- Crédits déposés
- Objets au PFI supérieurs à CHF 10 mios



Critères d'analyse

1. Efficacité financière (y.c. impact sur le budget de fonctionnement)
2. Utilité pour le public
3. Utilité pour l'administration
4. Efficience environnementale
5. Obligations
6. Risqué technique
7. Mode de financement
8. Concordance avec la feuille de route du CA


 Département des finances et du logement
 Direction

Critères supplémentaires

- Répartition des investissements par politique publique
- Affiner la méthode de quantification et de pondération des critères

SÉANCE DU 8 JUIN 2016 (soir)
8^e plan financier d'investissement 2013-2024

➤ La COMIN s'est réunie à 5 reprises: 25/9; 9/10; 16/10; 30/10; 6/11

➤ Analyse terminée pour:
➤ Crédits de réalisations votés
➤ Crédits de réalisation déposés

➤ Chiffrage de l'impact des crédits de réalisations reportés ou non maintenus par la COMIN suivra

Le CA a demandé à la COMIN de proposer des arbitrages visant une enveloppe à:



Impact sur le fonctionnement

- Amortissements
- Intérêts de la dette
- Augmentation des frais de fonctionnement liés aux nouveaux investissements



 Département des Finances et du Budget
Division

Autres analyses prévues

- Examen des coût des investissements, notamment l'impact des normes (patrimoine, sécurité, énergie)
- Analyse du rendement du patrimoine financier
- Analyse de l'impact économique des investissements

Monsieur Alberto Velasco
Président de la commission des finances

Monsieur Alain De Kalbermatten
Président de la commission des travaux et des constructions

Genève, le 16 janvier 2013

Politique d'investissements de la Ville de Genève

Monsieur le Président de la commission des finances,
Monsieur le Président de la commission des travaux et des constructions,

Lors de la séance du 8 décembre 2012, à l'issue de laquelle une majorité du Conseil municipal a adopté le projet de budget pour l'année 2013, les débats ont porté sur la politique d'investissement de la Ville de Genève et sur la gestion de la dette et ses conséquences, à court et plus long terme, sur le budget de fonctionnement de notre municipalité.

Dans ses délibérations, le Conseil municipal a également fixé la limite des investissements à 110 millions de francs pour 2013, demandant qu'un plan d'engagement pour cet exercice soit présenté par le Conseil administratif.

La présente note a pour objectif d'informer le Conseil municipal, et plus particulièrement sa commission des finances et sa commission des travaux et des constructions, concernant la politique d'investissement qu'entend mener le Conseil administratif.

A ce stade, il s'agit d'un document d'étape dans le cadre d'un processus évolutif, document destiné à marquer les travaux effectués cette année et à en informer le Conseil municipal afin de susciter un dialogue avec les commissions principalement concernées, à savoir la commission des finances et la commission des travaux.

L'objectif est de poser les bases d'une politique plus proactive et structurée en matière d'investissements pour la Ville de Genève, en termes de priorités et de pilotage stratégique et opérationnel.

Dans cette perspective, le présent courrier traite des objectifs d'une politique d'investissements, de l'état des lieux du patrimoine et des besoins prépondérants, du financement des investissements et du rôle de la Ville, de la gestion stratégique des investissements, des arbitrages sur le 8^{ème} PFI et de la suite des travaux.

Objectifs d'une politique d'investissements

Les investissements constituent un pilier fondamental de l'action publique, aux côtés du budget de fonctionnement annuel. Les objectifs sont à la fois de délivrer et assurer des prestations pour la population, d'entretenir le patrimoine public existant, mais aussi de construire les équipements publics permettant d'accompagner l'évolution quantitative et qualitative des besoins de la population.

La majeure partie des investissements produisent par ailleurs des effets bénéfiques sur l'emploi et sur l'activité économique de Genève. La politique d'investissements doit s'organiser en fonction des politiques publiques et être cohérente avec la feuille de route du Conseil administratif.

Etat des lieux du patrimoine et besoins prépondérants

D'une manière générale, force est de constater que certains objets de notre patrimoine sont en mauvais état. C'est à la fois un effet de génération, un grand nombre d'équipements devant impérativement être rénovés, et le résultat d'un manque d'entretien dû aux coupes régulières réalisées en période de restrictions budgétaires.

En parallèle, les besoins ont connu une forte augmentation sous l'effet de l'explosion démographique de l'agglomération genevoise et en raison du fait que dans plusieurs domaines essentiels, la Ville de Genève joue historiquement un rôle prépondérant d'importance cantonale, voire régionale : la culture, le sport, la sécurité, les voiries et le domaine social, notamment.

Les exigences qualitatives ont également évolué et contribuent à augmenter la facture des investissements dans la mesure où les infrastructures doivent permettre à la Ville de Genève de relever l'enjeu majeur du centre de l'agglomération en termes d'attractivité et d'adéquation par rapport aux attentes de la population qui vit dans la région. Le renchérissement des coûts d'investissements est aussi dû aux normes et standards légaux qui ont fortement évolué ces dernières années. Il s'agit notamment de la nouvelle loi sur l'énergie, de la sécurité des personnes et des biens qui est particulièrement sévère à Genève, de la conservation du patrimoine et des monuments historiques, ou encore de la législation relative à la petite enfance, dont le développement est une priorité politique largement reconnue. Ces évolutions interviennent par ailleurs dans un contexte où la modernisation du fonctionnement de l'administration est devenue indispensable et implique des coûts importants pour l'informatique, le renouvellement du parc des véhicules, ou l'acquisition de biens mobiliers.

Au final, la Ville de Genève est confrontée à une situation de réel goulet d'étranglement entre le volume des besoins légitimes et sa capacité de financement.

Les effets négatifs d'un manque d'investissements peuvent être importants : dégradation des infrastructures qui au final coûteront encore plus cher à la collectivité publique, baisse de la qualité des prestations assurées à la population, insatisfaction de cette dernière par rapport à ses besoins, saturation des équipements municipaux, coûts croissants d'exploitation, incidents de sécurité à l'instar de ce qui s'est produit ces dix dernières années dans des bâtiments culturels et mettant en cause aussi bien la sécurité des personnes que celle des œuvres et biens.

Financement des investissements

Pendant plusieurs années, la Ville de Genève a défini une enveloppe cible linéaire, située entre 95 et 100 millions par année pour ses investissements. Dans la réalité, depuis la fin des années 1990, le total des dépenses nettes annuelles n'a cessé de fluctuer, variant dans des limites situées entre 63 millions (en 2001) et 158 millions (en 2003). **Durant cette période, soit depuis 1999, la moyenne des investissements s'est élevée à 102 millions.**

Il n'y a donc pas eu de dépassement massif en moyenne sur cette période par rapport à la limite fixée. L'amplitude d'une année à l'autre peut cependant étonner. Les différences annuelles s'expliquent essentiellement par des engagements concernant des chantiers d'importance majeure, mais aussi par le décalage dans le temps entre le moment du vote des crédits par le Conseil municipal et les dépenses effectives, par le rythme très soutenu impulsé aux projets par le département des constructions et de l'aménagement depuis quelques années et par l'impact à la hausse sur les coûts, provenant de différents facteurs déjà évoqués comme la nouvelle loi sur l'énergie ou les normes de sécurité.

Durant cette même période, la dette a elle aussi évolué. Supérieure à 1,8 milliard en 1999, elle a pu être ramenée en 2011 à sa valeur de 1989, soit 1,4 milliard. Ceci grâce à plusieurs exercices successifs caractérisés par des excédents de financement.

Aujourd'hui la situation semble s'inverser et, parmi les choix stratégiques à effectuer, figure celui du niveau supportable d'endettement. Cette question devra être débattue politiquement au sein du Conseil administratif mais aussi au sein du Conseil municipal.

Au-delà des frais financiers liés aux investissements, qui impactent le budget sous la forme d'intérêts et d'annuités d'amortissement, il conviendra désormais de mieux prendre en compte les conséquences en terme de coûts de fonctionnement et d'exploitation. Le Conseil administratif accorde une importance toute particulière à cette réflexion sur les charges de fonctionnement liées aux investissements. Ainsi, les propositions de crédits soumises au Conseil municipal devront être plus précises concernant des variations de charges induites par les nouveaux investissements, que ce soit au niveau du personnel ou des frais nécessaires à l'entretien et à la maintenance d'exploitation des nouveaux équipements. Par le biais de transfert de charges, des économies pourront cas échéant aussi être réalisées et prises en compte au niveau des budgets.

A ce sujet, on peut mentionner à titre d'exemple :

- le nouveau dépôt patrimonial au Carré-Vert qui induira à la fois une dépense de fonctionnement de l'ordre de 600'000 francs, tout en permettant d'économiser environ 1,5 million par an de frais de location dans des dépôts privés. Soit au final une économie de près de 900'000 francs.
- La situation particulière de la petite enfance : selon la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, la Ville touche, la première année d'exploitation, pour chaque place créée et occupée Frs. 5'000.- et pour chaque place créée et non occupée Frs. 2'500.- pour chaque place occupée. En second lieu, il faut souligner que le Fonds intercommunal verse Frs. 5'000.- pour chaque place créée par une commune et que la place de crèche est valorisée à Frs. 10'000.- dans le système de péréquation intercommunale. Enfin il est utile de noter que, dans le cas de construction d'institutions de la petite enfance en charge par le partenaire dans le cadre d'une convention entre celui-ci et la Ville de Genève.

Du rôle de la Ville de Genève

Il est bien entendu que la Ville de Genève doit faire attention à ses choix dans un contexte où des réformes fiscales pourraient diminuer drastiquement sa base de ressources. Pour des raisons historiques, **la Ville de Genève assure des missions de portée cantonale, voire régionale, dans les domaines de la culture, du sport et de la sécurité.**

La Ville de Genève doit avoir un message clair sur les responsabilités qu'elle est prête à assumer. Si dans le domaine des musées publics et autres institutions patrimoniales et dans celui des équipements sportifs existants, la Ville doit clairement assumer les investissements nécessaires, par le biais de la future loi sur la culture et par la Déclaration d'intention en matière d'institutions culturelles majeures, cette responsabilité devient partagée entre la Ville et le Canton pour le domaine des arts de la scène et de l'art lyrique et musical (Nouvelle Comédie, Grand Théâtre), voire entre d'autres communes et le Canton pour de nouveaux équipements sportifs.

Si les discussions relatives aux réformes fiscales aboutissent réellement à une révision de la péréquation, une réforme du Fonds intercommunal (FI) sera aussi nécessaire, avec une prise de pouvoir des villes et un renforcement substantiel du FI pour le bénéfice des grands équipements d'intérêt régional (culture et sport), ainsi que des charges urbaines communes (sécurité par exemple).

Le Conseil administratif a décidé d'explorer plusieurs pistes pour alléger la charge globale : la recherche de partenariats avec d'autres entités publiques (par exemple le Canton pour la culture dans le cadre du projet de loi sur la culture) ou privées (banques, fonds de pensions) et l'élaboration d'une stratégie correspondante ; la sous-traitance bien cadrée de certains types d'investissements, par exemple les logements qui pourraient être remis à des Fondations sous contrôle de la Ville de Genève ou à des coopératives.

Gestion stratégique des investissements

Pour la première fois, le Conseil administratif a décidé de développer et d'approfondir un pilotage stratégique des investissements, en instituant une commission des investissements (COMIN). Présidée par le directeur général de l'administration, elle comprend un représentant par département, à l'exception du département des constructions et de l'aménagement et du département des finances et du logement qui sont représentés par deux personnes.

Cette commission a pour mission d'assurer le suivi des investissements et de présenter à la décision du Conseil administratif, sur la base d'indicateurs pertinents, toutes propositions qui doivent permettre une priorisation des projets et une meilleure maîtrise des dépenses et de ses conséquences sur le budget de fonctionnement. Elle est aussi chargée de l'élaboration des règles et directives relatives à la préparation et à l'élaboration du PFI (Plan financier d'investissement) et des propositions de crédits.

Arbitrages sur le 8^{ème} PFI

C'est précisément cette commission qui s'est chargée de proposer à notre Conseil les éléments qui ont permis d'effectuer les premiers arbitrages par rapport au 8^{ème} PFI.

La COMIN a tout d'abord examiné les mesures qui permettent de ramener le volume général du plan, présenté à hauteur de 1'920 millions dans le 8^{ème} PFI, à 1'540 millions, soit une diminution de 380 millions, en passant en revue :

- les crédits votés de tous les investissements qui n'ont pas encore fait l'objet de commande ou dont les travaux n'ont pas commencé ;
- les crédits déposés auprès du Conseil municipal ;
- l'ensemble des projets planifiés (actifs), à l'étude dans les services.

A la suite de ce travail, les décisions suivantes, qui touchent quelques 120 objets sur les 600 lignes qui composent le PFI, ont été prises :

- a. Sortir du PFI un certain nombre de projets (statut « non planifiés ») ;
- b. Repousser dans le temps les études et/ou les réalisations de certains projets ;
- c. Réduire l'enveloppe financière de certains projets ou proposer des participations de tiers (recettes) ;
- d. Renoncer à certains projets.

Ces propositions cumulées aboutissent à quatre listes ci-jointes (A-B-C-D) qui permettent d'économiser 204 millions de francs sur la période du 31^{ème} BFQ (2013-2016), ramenant les dépenses annuelles à une valeur inférieure à 150 millions de francs.

Avec un volume global du plan ramené à des valeurs plus en relation avec notre capacité d'investir, le travail peut désormais se poursuivre **afin de respecter, à terme, la limite de 110 millions de francs annuels votés par le Conseil municipal pour la période du 31^{ème} BFQ.**

Suite des travaux

Aujourd'hui, la Ville se trouve dans la situation d'un paquebot lancé depuis des années à une vitesse croissante et donc à son inertie. Il est aujourd'hui indispensable de le ralentir et de prouver que sa vitesse est maîtrisée, mais il est impossible de le freiner trop vite au risque de le faire échouer.

Comme on vient de le voir, la situation est contenue pour les années 2013 à 2016, à raison de la limite maximale des investissements prévus au 31^{ème} BFG.

Les scénarii qui consistent à ramener les investissements à 110 millions déjà en 2013 ou en 2014 restent théoriques, car ils signifieraient de stopper des chantiers ouverts ou prêts à l'être et cela impliquerait des frais induits de fonctionnement (dédommagement pour contrat non respecté, frais de location de structures temporaires liées aux chantiers et déjà en place).

A contrario, des mesures supplémentaires à celles présentées dans les listes A-B-C-D jointes en annexe, allées à une évaluation plus fine des prévisions de dépenses, l'ensemble tenant compte de la réalité politique de l'évolution de certains projets, sont encore possibles. Elles devraient permettre de ramener la dépense annuelle d'investissement à une valeur proche de 130 millions de francs pour les deux prochaines années, limitant ainsi à court terme l'impact supposé sur la dette et, par voie de conséquence, sur le budget de fonctionnement.

A ce sujet, comme demandé, vous recevrez ces prochaines semaines le détail des dépenses d'investissement réalisées en 2012 (document lié au bouclier des comptes 2012, processus en phase de finalisation) et planifiées pour 2013, ces dernières restant des estimations soumises aux aléas des projets et de leur état d'avancement.

Dans ses directives pour l'élaboration du 9^{ème} PFI, qui ont déjà été transmises aux différents départements à fin décembre, la COMIN a précisé que le volume global du plan devrait rester dans les limites de celui qui est issu des derniers arbitrages. Cela signifie que toute nouvelle proposition devra obligatoirement faire l'objet d'une compensation financière équivalente.

Par conséquent, des choix devront continuer d'être opérés, dans le but de tendre vers l'objectif demandé par le Conseil municipal. En terme de priorité, ce dernier doit être conscient qu'il sera bien difficile à la fois de délivrer et assurer de nouvelles prestations pour la population, d'entretenir le patrimoine public existant, mais aussi de construire les équipements publics permettant d'accompagner l'évolution quantitative et qualitative des besoins de la population.

En substance, le message du Conseil administratif peut se résumer de la manière suivante :

- rappel de l'importance stratégique considérable d'une politique active d'investissements au bénéfice du patrimoine et des prestations publiques, ainsi que de l'activité économique ;
- rappel du rôle prépondérant de la Ville de Genève dans certains domaines de l'action publique, avec des missions d'ordre cantonal, voire régional (culture, sport, sécurité) ;
- rappel des compétences propres et des obligations légales de la Ville de Genève dans différents domaines, à titre d'exemple citons les constructions scolaires (C1 10 – Loi sur l'instruction publique), la mise à disposition de locaux dévolus à l'action sociale (L 10058 loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile), la mise à disposition de locaux pour la petite enfance (LSAPE-J 6 29 et nouvelle Constitution cantonale) et les infrastructures funéraires (K16 loi sur les cimetières) ;
- constat que sur une plus longue période la moyenne effectif des investissements réalisés est de 102 millions avec toutefois une tendance nette à la hausse ces dernières années ;
- constat du goulet d'étranglement actuel, avec un cumul de besoins confirmés lié au mauvais état d'une partie du patrimoine existant, à l'évolution démographique et à la complexification des normes diverses ;
- constat des coûts et autres effets négatifs d'un manque d'investissements ;
- nécessité de prendre en compte l'impact à terme de la politique d'investissements sur le budget de fonctionnement et sur la dette ;
- nécessité de mettre en place un pilotage stratégique plus structuré de la politique des investissements, ainsi qu'une meilleure collaboration avec le Conseil municipal, permettant de tendre vers la limite fixée par ce dernier à 110 millions, avec un objectif situé 130 millions par an ces deux prochaines années ;
- prise de décisions avec un impact à court terme (mise en place de la COMIN et arbitrages portant sur une réduction de 380 millions du 8^{ème} PFI, dont 204 sur le 31^{ème} BFG), meilleure anticipation des coûts induits pour le budget de fonctionnement, mise en place de directives sur l'élaboration des PFI suivants) et à plus long terme (étude sur les coûts à l'instar de celle de la Ville de Zurich, réflexion et propositions en matière de partenariats publics-privés, examen des options de « sous-traitance » cadrée de certains investissements à des partenaires publics autonomes, etc.).

SÉANCE DU 8 JUIN 2016 (soir)
8^e plan financier d'investissement 2013-2024

327

En conclusion, le Conseil administratif a pris des mesures pour assurer dorénavant un pilotage stratégique des investissements, dont le premier résultat, comme évoqué est de ramener le 8^{ème} PFI à un volume de 1'540 millions (diminution de 380 millions de francs dont 204 sur la période du 31^{ème} BFQ) et finalement en poursuivant dès maintenant les travaux afin de tendre, à terme, à la limite de 110 millions fixée par le Conseil municipal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la commission des finances, Monsieur le Président de la commission des travaux et des constructions, à l'expression de nos sentiments distingués.

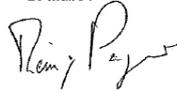
AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :



Jacques Moret

Le Maire :



Rémy Pagani

Toutefois, afin de ne pas surcharger ce document, la rapporteuse a renoncé à inclure les annexes du courrier du 16 janvier ci-dessus relatif à la politique des investissements du Conseil administratif mais les mentionne à la connaissance du lecteur ou de la lectrice qui voudra bien s'y référer en cas d'intérêt plus aiguë.

Annexes : - listes A-B-C-D de la COMIN mises à jour par le DCA
- feuille de route du Conseil administratif
- détail dépenses d'investissement 2012 (sera fourni d'ici 15 jours environ)
- détail prévision dépenses d'investissement 2013 (sera fourni d'ici 15 jours environ)

La rapporteuse signale finalement que deux présentations de la planification des investissements ont été données par le Conseil administratif en séances des commissions des finances ainsi que des travaux et des constructions.

PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS

CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances - 26 mars 2013

Commission des travaux et des constructions - 27 mars 2013

M. Rémy PAGANI, Maire

Mme Sandrine SALERNO, Vice-présidente

M. Sami KANAAN, Conseiller administratif

Séance du 29 janvier 2013

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département

Aux points soulevés par la commission de connaître le lien du PFI avec le document reçu du Conseil administratif en date du 16 janvier 2013 et du fait que des investissements planifiés y ont été soustraits, M. Rémy Pagani rappelle tout d'abord que le PFI est une photographie en constante évolution. Il existe une latitude intervenant entre les mois de février et de mars, pendant laquelle les magistrat-e-s peuvent demander un certain nombre de choses qui pourront être planifiées dans le PFI suivant. Une fois cette fenêtre refermée, on opère une photographie, en l'occurrence sur les investissements 2013-2024 représentés graphiquement à page 31 sous forme d'une bosse qui se repousse et se modifie au fil des ans et des choix du Conseil administratif. La zone bleue représente les projets

déjà en cours de réalisation, la verte les crédits déposés et actifs, soumis notamment aux aléas de la construction, et finalement la zone jaune les projets qui feront peut-être l'objet de choix politiques ultérieures. Le PFI permet d'avoir une vue d'ensemble sur les projets d'investissement et les investissements actuels au moment du vote du budget. Toute une série de petits crédits d'étude est adossée au PFI pour que ces projets immobiliers soient réalisés en temps voulu.

Le 8^e PFI 2013-2014 à l'étude correspond à la photographie prise en juin 2012. Elle ne correspond forcément plus à la situation actuelle. Le Conseil administratif ayant décidé, sous l'exigence du Conseil municipal, de réduire la voilure de manière conséquente, le Conseil administratif renvoie le Conseil municipal aux listes A, B, C, D, listes évoquées dans le présent rapport et établies pour rendre compte de ce travail de diminution des investissements.

Le PFI est à la fois destiné à organiser l'administration, et notamment ses demandes telles que des crèches, des écoles, des logements, etc., et à permettre aussi au Conseil administratif d'avoir une vue d'ensemble sur les investissements, de les programmer et de définir une ligne de flottaison. Il y a six ans, les dépenses s'élevaient à 60 millions, avec une ligne de flottaison à 95 millions. En 2012 la Ville est passée à 140 millions, après avoir fait un exercice de réduction en décembre. Cela permet au Conseil municipal de faire du «ligne par ligne» et d'articuler des propositions. Toutes les recommandations du Conseil municipal en matière de priorisation des projets ont du reste été suivies ces dernières années par le Conseil administratif.

Le PFI représente la colonne vertébrale de ce que le Conseil administratif s'est engagé à faire. Cela fait partie du travail d'arbitrage du Conseil administratif alors que celui du Conseil municipal est de contrôler ainsi que de dire s'il y a des projets qu'il faut repousser.

Plusieurs commissaires soulignent qu'il est appréciable de recevoir un document d'une grande transparence et lisibilité. Toutefois sans vouloir contester la manière de faire en tant que telle, certain-e-s estiment qu'il manque à cet outil un aspect d'actualisation plus fréquent car souvent le Conseil municipal n'est pas suffisamment informé au moment du choix d'investissements présentés en séances plénières. Selon ces commissaires, une réflexion devrait pouvoir être menée à ce sujet pour améliorer en particulier l'actualisation des données. A cet égard, le maire précise que le Conseil administratif s'est engagé à faire un bilan deux fois par année, mais affirme que ce ne sera pas possible de le faire mensuellement. Concrètement il y a toujours un décalage trop important entre le moment de l'étude du budget et celui du PFI, ce qui induit forcément des données périmées.

Il convient d'avoir toujours à l'esprit que, dans le bâtiment, il ne faut pas perdre de vue que la vie d'un projet est soumise aux aléas de la construction et de la vie politique, voir par exemple le retard pris au niveau du site d'Artamis.

La codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M^{me} Isabelle Charollais, relève tout d'abord qu'il est difficile de lire tout ce qui se trouve dans ces listes, mais qu'il faut savoir relier les choses entre elles. Elle souligne que le fait de rajouter chaque année des listes spécifiques alourdit le plan, mais que la clé se trouve très clairement à la page 21 du PFI, qui propose une synthèse de la projection sur les dépenses 2013-2024. Elle précise que, selon cette vision de synthèse, si tout se passe comme prévu, c'est-à-dire si tout ce qui figure dans les listes est dépensé selon la planification et que les projets verts sont votés dans les temps, on se retrouve avec le résultat qui figure à la page 21. Pour mettre cela en évidence, elle relève un sujet très important: les Minoteries. Il a été prévu de voter ce projet en 2012, son crédit s'élève à 90 millions, et sa planification se situe entre 2014 et 2020. Il participe donc pour autant à la somme des dépenses qui figurent à la page 21. Elle admet que le 8^e PFI est décalé, non seulement par rapport aux décisions prises depuis, mais aussi par rapport aux conditions cadres dans lesquelles il a été élaboré. Elle rappelle que la première condition qui est contestée aujourd'hui est la jauge des 150 millions sur le programme financier quadriennal (PFQ). Elle relève que les éléments du 8^e PFI sont cohérents entre eux, mais par rapport à une donnée qui a changé, et que c'est cela qui rend, selon elle, ce document caduc puisqu'un tiers des projets a entre-temps été retiré.

Avec l'exigence du Conseil municipal de freiner l'effort d'investissement, plusieurs projets sont clairement mis en danger, par exemple l'Ancien manège où de surcroît l'État a, sur recommandation d'assainissement de la Cour des comptes, renoncé à l'idée d'un droit de superficie.

A la question d'un commissaire souhaitant connaître la différence entre la catégorie des projets classés en listes A et D, M^{me} Isabelle Charollais répond que la loi sur l'administration des communes (LAC) demande qu'un crédit d'étude qui n'a pas donné suite soit bouclé auprès du Conseil municipal. Elle relève que la conséquence pour le Conseil administratif est de mettre en œuvre ces quatre listes. Elle a donc demandé aux services de préparer une proposition de boucler groupée pour les études concernées. Elle précise que cela concerne aussi la catégorie A, dans la mesure où les projets repoussés concernent des études votées. Elle souligne que l'on peut décaler des projets dans une planification de douze ans, ou hors planification, c'est-à-dire au-delà de douze ans. Un crédit dont les premières dépenses sont prévues au-delà de douze ans n'a, selon elle, aucun sens et ne correspond pas à une bonne gestion financière. La logique technique est donc de remettre le processus en marche en temps voulu et de boucler les crédits dont la planification est reportée au-delà de 2020. En d'autres termes, il s'agit de boucler définitivement les crédits qui figurent sur la liste D, et de repousser au delà de 2020 ceux qui figurent sur la liste A, et dont l'Ancien manège fait partie.

A une autre interrogation qui demande si la décision du Conseil administratif de faire basculer un projet dans une catégorie ou une autre, en l'occurrence «à

geler» ou «à boucler», appartient à l'exécutif, M^{me} Isabelle Charollais répond que c'est le Conseil municipal qui décide, dans la mesure où le Conseil administratif propose au Conseil municipal de boucler pour avoir une décision claire qui permette à l'administration de gérer les dossiers sur une échelle de temps raisonnable.

Le magistrat rappelle avoir attiré l'attention du Conseil municipal, au moment du vote du budget, sur les conséquences qu'aurait le vote des 110 millions. Il souligne que les choses ne sont pas immuables, mais qu'il s'agit d'être conscient que si l'on met un corset de 110 millions au Conseil administratif, il faut s'attendre à devoir renoncer à des projets. Il rappelle aussi que ce document permet aux magistrat-e-s de présenter leurs projets et de les défendre d'abord à l'interne de leur Conseil. Comme en juin 2012 le chiffre de 186 millions d'investissements pour 2012 était avancé, la commission des investissements (COMIN) a donc été nommée pour regarder ce qu'il en était et permettre au Conseil administratif de réduire la voilure, le but étant de se situer à 140 millions en 2012, 130 millions en 2013, 120 millions en 2014, 110 millions en 2015.

La finalité de la création de la COMIN pour gérer plus finement les investissements est d'atteindre une moyenne à 100 millions sur les dix dernières années. La COMIN a donc opéré un scannage minutieux de la situation pour aider à la décision des priorités.

Le maire attire l'attention des commissions sur le fait qu'il y a une multitude de petits projets et plusieurs gros cailloux. Il cite trois gros cailloux qui étaient bloqués depuis plusieurs années et qu'il a réussi à débloquent: Artamis avec la dépollution du site, l'Alhambra, en berne depuis 21 ans, Longemalle, en souffrance depuis 10 ans. Il remercie à cet égard le Conseil municipal d'avoir aidé à débloquent ces projets et souligne le travail remarquable de M. Pierre-Alain Macherel et de M^{me} Isabelle Charollais.

De manière générale, l'administration doit s'améliorer sur le premier chiffre initial des dossiers, c'est-à-dire s'obliger de travailler de manière plus stricte sur le cadre du projet le plus en amont possible. On travaille dans des situations où la planification des dossiers se fait sur trois, quatre, cinq ans, voire davantage. Un premier chiffre est donc articulé sur la base de l'identification du programme, avant même que le projet soit lancé. Le montant peut effectivement être changé de manière significative, au vu de l'adjonction au fur et à mesure du développement du projet d'éléments qui n'étaient pas prévus à l'origine de l'objet. C'est par exemple ce qui s'est passé dans le cadre d'un projet ambitieux comme le Grand Théâtre. Il est extrêmement difficile, d'une part, de savoir jusqu'où l'on peut aller et important, d'autre part, de tenir compte qu'il existe aussi une part d'imprévus souvent liée aux questions techniques et de mise aux normes. A chaque étape du projet, soit en phases de finition, de projet définitif au moment du devis général et avant la demande de crédit et d'exécution, il y a toute une série de validations

qui se font entre les départements concernés, qui remontent ensuite au Conseil administratif pour être adoptés dans leur coût et dans leur dimension finale optée.

La codirection du département ajoute le fait qu'aucun chiffre transmis à l'administration ne peut rester confidentiel, et que ce dysfonctionnement complique le travail concret des investissements. Elle déplore ce genre de phénomènes créant des mouvements de panique de toute sorte alors qu'il s'agit en fait de prendre le temps de travailler des chiffres avant qu'ils ne se répandent tous azimuts.

En abordant un autre projet d'envergure, ConvergenceS pour lequel un crédit d'étude a été voté et qui rassemble beaucoup d'acteurs au niveau du canton et des communes, la commission se demande si, dans la mesure où ce projet devait sortir du cadre temporel de 20 ans évoqué précédemment par la codirection, il faudrait repartir à zéro.

De fait, la logique qui prévaut au niveau de l'administration est de dire que pour les projets qui sont repoussés très loin dans le temps, au lieu de les mettre dans un tiroir et de ne plus rien en faire, ils peuvent être soumis d'abord au Conseil administratif puis au Conseil municipal pour entériner les propositions concrètes émises par l'administration. Ce processus semble être le plus ouvert possible à un débat politique. Concernant spécifiquement la caserne des pompiers, elle fait l'objet d'un report des dépenses, non pas du crédit d'étude, mais du crédit de réalisation qui est mentionné hors budget financier quadriennal (BFQ). La mention «hors BFQ» représente un horizon temps raisonnable pour initier des études, du moment que des partenariats sont construits avec toute une série d'acteurs, et sachant qu'il s'agira simplement de caler une dépense d'investissement reportée de deux à trois ans. Concrètement, le crédit a été voté, les études sont en cours, et on est en attente du dépôt de crédit de réalisation qui interviendra le moment opportun venu.

Dès lors qu'un crédit est voté, l'administration le met en oeuvre et commence à l'étudier. Le dépôt du crédit correspond donc à une volonté de faire et surtout pas d'enterrer un projet.

A cette date, les crédits votés dans leur ensemble représentent déjà 130 millions. Si le Conseil municipal voulait vraiment respecter sa décision de limiter à 110 millions, il faudrait de suite de renoncer à certains projets dont le crédit a effectivement déjà été voté par ce même Conseil municipal.

Le maire informe que le Conseil administratif concentre son travail sur les projets ne faisant pas l'objet de blocage tels par exemple l'amélioration d'une zone 30 km/h dans le quartier des Délices et Péclot 13. Il rassure en précisant que ce type de projets n'est pas abandonné mais reporté dans le temps. Il tient également à repréciser les deux principaux critères qui ont précédé à l'abandon de projets anciennement mentionnés dans le PFI:

1. travaux dans les bâtiments dont la Ville n'est pas propriétaire;
2. dossiers extrêmement compliqués avec risque avéré de recours, référendums, etc.

Examen du rapport de la commission des arts et de la culture en présence de M^{me} Kraft-Babel, rapporteuse

Le département de la culture et des sports est régulièrement le plus concerné par la question des investissements.

La rapporteuse renvoie au document très complet annexé élaboré par M^{me} Florence Kraft-Babel pour la commission des arts et de la culture (CARTS). Elle attire l'attention du Conseil administratif et du Conseil municipal sur les cinq recommandations proposées, dont quatre ont été acceptées en commission.

Examen du rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication en présence de M. Eric Bertinat, président

Tous les secteurs figurant au PFI ont été examinés avec soin par la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) en apportant une attention toute particulière sur les listes remises post PFI aux investissements concernant la construction de deux nouveaux postes de police à l'horizon 2024, à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), à la caserne des Asters – projet abandonné – à l'aménagement du parc Beaulieu – diminution de 10 millions à 6,6 millions de francs. Une grande discussion sur la normalisation de la politique d'achat des bancs publics a eu lieu au sein de la CSDOMIC, reprise en commission des finances.

Pour toutes les précisions souhaitées, la rapporteuse renvoie au rapport de la CSDOMIC joint au présent document ainsi qu'aux cinq recommandations émises par la commission.

Examen du rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse en présence de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle, rapporteuse

D'emblée, la magistrate en charge du département avait relevé la volonté de certain-e-s de réduire les investissements à 110 millions, hypothéquant assurément un certain nombre de projets qui lui tenaient à coeur. Parmi la priorisation des investissements, il faut tenir compte de ceux qui découlent d'obligations légales de la Ville, à savoir la rénovation de certaines écoles et restaurants scolaires notamment. Concernant les autres investissements, un consensus s'est néanmoins dégagé sur la priorité absolue à donner à la petite enfance.

Le rapport détaillé de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) informe le lectorat où il trouvera les onze recommandations de la commission, dont neuf ont été acceptées par ses membres.

La CCSJ regrette que les travaux des écoles Lamartine et de Roche, ainsi que la crèche Ambrosetti, ont été retardés de deux ans dans les nouvelles listes reçues depuis la production initiale du PFI. La commission exprime aussi sa déception, se faisant ainsi également le relais, de la population, concernant le retrait du développement des espaces de quartier et surtout du projet de l'Ancien manège en Vieille-Ville.

La situation de ce dernier projet est encore plus gravement péjorée par le fait que, sur recommandation de la Cour des comptes, l'Etat ne veut plus entrer en matière quant à la probabilité d'un droit de superficie. La Ville ne pourra forcément plus faire des travaux dans un bâtiment dont elle n'est ni propriétaire ni bénéficiaire d'un tel droit de superficie.

Examen du rapport de la commission des sports en présence de MM. Rémy Burri, président, et Christian Zaugg, rapporteur

La commission des sports (CS) étant composée de personnes qui, indépendamment de leur appartenance politique, défendent le sport, il y a très souvent des votes unanimes au sein de cette commission. Depuis l'arrivée de M. Sami Kanaan à la tête du département, le sport a retrouvé toute sa place au sein de la Ville de Genève. La commission a constaté que dans les crédits déjà votés ou dans les projets actifs, il y a un certain nombre de choses qui lui tiennent à coeur, comme la remise en état du terrain de football du Bois-des-Frères. Le monde sportif se réjouit de voir que la Ville a inscrit dans son plan quadriennal des projets considérés comme importants. La commission, estimant que le projet d'équipement du Bois-des-Frères ne devait pas être retardé puisqu'il s'agit non seulement d'équipements sportifs mais également de logements, elle a jugé nécessaire de remettre ce chantier dans les projets actifs et a donc voté cette recommandation à l'unanimité. Pour plus de détails, la rapporteuse renvoie au rapport de la CS annexé à ce document.

Prise d'acte des rapports et du PFI

La commission prend acte de tous les rapports des commissions spécialisées ainsi que du PFI dans son intégralité.

Elle remercie également le Conseil administratif d'avoir fait des propositions plus fines et mieux à jour, avec l'aide de la COMIN, pour obtenir un outil plus adapté pour contrôler les investissements tout en tenant compte de l'actualité.

Séance du 18 juin 2013

Au moment de l'examen des objets en suspens, la rapporteuse déclare accepter la charge d'élaborer le document général pour cet objet en s'engageant à rendre le rapport y relatif dans le courant du mois d'octobre.

9 octobre 2012

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.**Rapport de M. Christian Zaugg.**

La commission des sports, placée sous l'autorité de son président, M. Rémy Burri, s'est réunie le jeudi 27 septembre 2012 afin d'examiner cet objet.

Séance du 27 septembre 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice dudit département, de Martine Koelliker, directrice adjointe, et de MM. Daniel Fellay, chef du Service des sports ad intérim, et Gianni Dose, responsable du contrôle interne et de gestion

M. Sami Kanaan, assisté de ses collaborateurs, indique tout d'abord, en présentant un tableau de l'Office cantonal de la statistique datant du mois d'octobre 2011, que Genève et sa région connaissent une importante évolution démographique et qu'il est important de mettre en place les équipements sportifs qui, pour une bonne partie d'entre eux, répondent à une demande qui dépasse largement les frontières communales de la ville de Genève. Il relève que les investissements ont globalement augmenté, d'une manière générale, puisque, en regard des 126 millions de dépenses brutes en 2010, ils sont passés à 151 millions en 2011. Il rappelle que les objets actifs relatifs à des équipements sportifs sont nombreux dans le 8^e plan financier d'investissement en matière de rénovation et de construction, et de citer: la remise en état du terrain de football du Bois-des-Frères, la patinoire des Bastions que la Ville a rachetée, l'étude directrice de la Queue-d'Arve et des Vernets, l'étude de l'image directrice du Bout-du-Monde et de Vessy, la remise en état des terrains de Vessy, la construction d'une patinoire à Vieuxseux, la remise en état du terrain de football de Frontenex, la rénovation des vestiaires et du terrain de football du Bout-du-Monde, la réfection du terrain de football de Trembley, la remise en état du parquet et de l'éclairage de la salle du Bois-des-Frères, l'étude de la couverture du stade de Richemont, la rénovation de la piscine de Pâquis-Centre, la reprise de la salle omnisports et l'aménagement de l'étage intermédiaire de la Queue-d'Arve ainsi que le projet de futur complexe sportif, sis dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives. Il

relève que de nombreux équipements sportifs sont à bout de course voire obsolètes et qu'il est urgent de procéder à des travaux dans la salle omnisports de la Queue-d'Arve, à la piscine des Pâquis et de reprendre un certain nombre de terrains de football qui ne correspondent plus aux normes actuelles de la FIFA.

Le président procède ensuite à l'examen des pages y relatives et M. Kanaan indique, relativement à la page 83, que le montant relatif à l'équipement sportif du site de la gare des Eaux-Vives, en tant que tel, est de 40 millions; le crédit de 65 millions comprend lui l'ensemble de l'équipement public, crèche comprise.

Passant ensuite, à la page 113 (projets non planifiés), un commissaire demande si le département ne souhaiterait pas, nonobstant l'arbitrage du Conseil administratif, faire remonter l'un des crédits de cette page dans les projets actifs.

M^{me} Koelliker regrette, pour sa part, que les équipements du Bois-des-Frères, sis route de Vernier 115, aient été retardés car elle considère qu'il s'agit là d'équipements sportifs et de logements qui sont absolument nécessaires.

Questionné sur le projet de nouvelle patinoire qui figure à la page 114 du PFI, le magistrat rappelle qu'elle se fera sur le site du Trèfle-Blanc, sis sur la commune de Lancy, mais ne peut, pour le moment, donner des informations quant à la participation de la Ville de Genève pour cet équipement qui devrait s'élever à environ 80 millions de francs.

Discussion et vote

Le président ouvre la discussion et rappelle que la commission des sports peut proposer des recommandations.

Un commissaire propose alors que le projet de la route de Vernier 115, se référant au centre sportif du Bois-des-Frères qui figure à la page 113 dans les projets non planifiés, soit inscrit dans les projets actifs.

Mise au vote, cette recommandation est acceptée à l'unanimité des membres présents (1 EàG, 3 S, 1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG).

La commission prend acte du 8^e PFI.

*13 octobre 2012***Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.****Rapport de M^{me} Martine Sumi.**

La commission, sous la présidence de M. Eric Bertinat, a étudié le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024 lors d'une unique séance qui a eu lieu le 27 septembre 2012.

La rapporteuse remercie M. Daniel Zaugg pour l'indispensable contribution de ses rapides et excellentes notes de séance.

Préambule

Pour mémoire, le PFI n'est pas lié au budget par la procédure et le Conseil municipal en prend uniquement acte. Il n'y a par conséquent pas de procédure de vote à son sujet.

Séance du 27 septembre 2012

Audition de M^{me} Simone Irminger, directrice du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Eric Favre, responsable de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

Les projets du 8^e PFI liés à la DSIC se rapportent de façon transversale à l'ensemble de l'administration de la Ville de Genève. Par exemple, la DSIC achète des licences avec un contrat d'entretien estimé environ à 20% du prix desdites licences. Il revient aussi à la DSIC de décider quels progiciels et logiciels destinés aux professionnel-le-s il convient de renouveler en fonction des besoins de l'administration municipale. La DSIC élabore, après récolte de toutes les demandes de l'administration, une seule proposition qu'elle dépose au Conseil municipal puis gère le plan biennal des systèmes d'information dont le coût s'élève généralement à environ 8 millions de francs. Les prestations de services assurant le renouvellement et le bon fonctionnement des outils informatiques comme les points d'accès wi-fi, l'utilisation du 118 ou encore les codes-barres des livres appartenant aux bibliothèques municipales, sont aussi incluses dans ce plan biennal. En somme, tout ce qui relève de l'informatique est couvert par ces 8 millions inscrits dans le PFI tous les deux ans.

La majeure partie des investissements liés au domaine de la sécurité publique concerne le Service d'incendie et de secours, y compris la maintenance de la centrale d'alarme qui a été acquise à la fin des années 1990 et qui nécessitera dans un avenir proche des mises à niveau plus profondes: fonctionnement du 118 et pilotage des portes d'ouverture. Cet objet ne sera vraisemblablement pas déposé en 2013 contrairement à ce qui est indiqué dans le PFI puisque l'accent sera d'abord mis sur le projet ConvergenceS dont les incidences à long terme ne sont pas comprises dans ce PFI. Dans le plan on lit par contre le reliquat des amortissements de Polycom. La caserne des Asters demeure un élément important dans les dispositifs de départ des professionnels. Le maintien de cette caserne comme base de départ se fait d'ailleurs de plus en plus sentir au sein du SIS. La caserne située à la rue Amat est destinée aux pompiers volontaires et va être conservée à la satisfaction des quatre compagnies.

Les commissaires déplorent qu'il n'y ait pas de projets d'investissement pour des commissariats hormis une somme très modeste pour le poste de police municipale au 27 de la rue Rothschild.

Ce département est également concerné par des investissements ayant trait au domaine de l'hygiène et de la salubrité publique avec plusieurs projets d'aide à la voirie, en particulier trois crédits relatifs à l'enlèvement et au traitement des déchets plus trois autres objets liés à des aménagements du domaine privé qui se réfèrent aux investissements du Service des espaces verts (SEVE): par exemple la Campagne Rigot pour laquelle il y a des discussions en cours entre la Ville et l'Etat puisque ce dernier est propriétaire du parc de ladite campagne. Un des problèmes abordés est de savoir si la municipalité désire assumer cette rénovation et sous quelle forme le terrain lui serait restitué. Dans le cas présent, on pourrait imaginer un échange de parcelles. Concernant les investissements du SEVE, une proposition concernant le parc La Grange sera par ailleurs bientôt soumise au Conseil municipal. Dix millions de francs destinés au réaménagement du parc Beaulieu sont inscrits dans le présent PFI: très probablement la somme finale s'élèvera à 6,8 millions de francs, ce qui est une bonne nouvelle. Le réaménagement du Bois-de-la-Bâtie est un chantier très important qui fait partie du plan directeur des espaces verts recensant toutes les particularités d'un lieu afin d'exploiter toutes les potentialités de son périmètre. Six millions sont prévus pour permettre un géo-référencement des arbres ainsi que des plans zones sur plusieurs périmètres de la Ville.

On trouve aussi dans le PFI des honoraires destinés à élaborer une nouvelle gestion des parcs. Il faut comprendre qu'auparavant toute la surface des parcs était administrée de la même manière. Maintenant, les parcs vont être entretenus de manière différenciée, c'est-à-dire que certaines zones vont être gérées en pelouse de prestige et d'autres laissées en pelouse de prairie. Le SEVE ne dispose en effet que d'un petit bureau d'études et c'est pourquoi il est intéressant de ne pas tout

entreprendre à l'interne car cela permet de travailler en coopération avec des gens qui ont des compétences très pointues dans certains domaines: un avis préconisé par un expert venu de l'extérieur donne également plus de crédibilité au projet.

Concernant le renouvellement des bancs publics, une réflexion, avec l'unité de conservation du patrimoine qui a lancé une étude historique, se déroule actuellement afin de bien mesurer leur importance. Par ailleurs, il y a également un projet de réorganisation de la gestion du mobilier urbain car l'idée est d'avoir une approche différente suivant les espaces. Actuellement, le budget d'entretien des bancs étant éclaté sur plusieurs services, les commissaires trouveraient judicieux d'englober tous les bancs dans la même réflexion y compris par exemple ceux gérés par le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Pour les véhicules principalement utilisés par la voirie, la police, les pompiers et les espaces verts, un processus est mis en place pour organiser les 5 millions de francs annuels pour renouveler des engins motorisés d'une valeur de l'ordre de 130 millions dont l'amortissement comptable est en moyenne de 10%. Cela veut dire que si l'administration se calquait sur l'amortissement, l'argent demandé au Conseil municipal s'élèverait à 13 millions par année. Il faut comprendre que l'administration essaie d'éviter de se retrouver dans la situation de la fin des années 1990 où, pendant dix ans, plus aucun crédit n'a été présenté pour renouveler le parc de véhicules. Cette situation avait eu pour conséquence que l'outil de travail de beaucoup de services s'est dégradé passablement. Par ailleurs, la notion d'assainissement a longtemps été perçue comme une sorte de renouvellement anticipé. Le Conseil municipal a estimé qu'il s'agissait d'un luxe dont la Ville pouvait se passer alors que les véhicules étaient tout simplement en fin de vie, représentant un danger potentiel. C'est pourquoi il a été décidé de changer à l'avenir la présentation des besoins avec, d'un côté, les véhicules nécessaires aux opérations des services et, d'un autre, les véhicules pour lesquels il est possible d'imaginer un partage entre services.

A l'issue de l'excellente présentation du PFI par M^{me} Simone Irminger et M. Eric Favre, l'ensemble des commissaires expriment leur satisfaction de disposer d'un document si important, sous l'angle politique de la communication du plan d'intention du Conseil administratif au Conseil municipal. Ils relèvent que cet outil est également important au niveau de la communication de proximité, car il permet d'offrir des éléments de réponse aux citoyen-ne-s sur les projets de la Ville de Genève.

Certains commissaires distinguent deux sortes d'éléments dans le PFI:

- les investissements qui n'impactent pas directement le budget car il s'agit de prestations et de politique d'aménagement envisagées pour le futur;
- la deuxième catégorie concerne, quant à elle, les investissements nécessaires par essence car ils permettent d'assurer le travail que la Ville se doit de fournir

pour la population.

Il est alors étonnant, à leurs yeux, de constater que ces deux types d'investissements distincts sont traités de façon identique dans le PFI et il est par conséquent difficile de comprendre les prestations retenues dans l'immédiat dans tel ou tel projet. Cela donne une idée de la difficulté que le Conseil administratif semble avoir pour établir des priorités suffisamment précises sur les investissements en fonction de leur utilité directe.

Plusieurs commissaires s'inquiètent de ce que la jauge des investissements prévoie d'atteindre les 150 millions en 2013 alors que la capacité de l'administration municipale à gérer les travaux avoisine plutôt les 120 millions. Leur souci porte aussi sur le montant des charges découlant de ces nouveaux investissements ainsi que des amortissements qui viendront alourdir les futurs budgets de fonctionnement.

Recommandations

Les commissaires, dans le cadre imposé du Contrôle financier, les orientations du Conseil administratif au Conseil municipal, orientations qui pourront ou non se réaliser, selon les obligations légales et les choix politiques qui interviendront, prennent acte du présent document en s'autorisant cinq recommandations constructives:

- intégrer dans le PFI la création des deux postes de commissariat;
- étudier et présenter de manière transversale la question des bancs publics;
- informer le Conseil municipal des charges induites à prévoir et des amortissements prévisibles en regard des investissements;
- prioriser les investissements;
- effectuer un effort accru de vulgarisation et de mise en avant des points importants à communiquer au Conseil municipal.

26 novembre 2012

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.

Rapport de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle.

La commission s'est réunie le 15 novembre 2012 sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

Les notes de séances ont été prises par M. Arnaud Van Schilt que la commission remercie pour la qualité de ses notes.

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative, et de M^{me} Francine Koch, directrice adjointe

M^{me} Alder relève, tout d'abord, la volonté de la commission des finances de réduire les investissements, ce qui influencera les projets de l'ensemble des départements et il s'agit donc d'établir des priorités parmi les projets.

En ce qui concerne le département de la cohésion sociale et de la solidarité, il y a un certain nombre de projets qui sont liés à des obligations légales, à savoir les écoles, les centres d'aide à domicile, etc. Suite à l'acceptation de l'initiative 143, il y a aussi lieu de créer des places supplémentaires pour la petite enfance. On doit répondre aux besoins des familles et il faut tenir la feuille de route qui a été déterminée. Elle rappelle aussi qu'il faut faire des travaux dans les cimetières. Elle s'inquiète aussi pour les espaces de quartier, en particulier pour la ferme Menut-Pellet dont le crédit d'étude a été accepté par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ainsi que le Manège dont l'équipement a été plébiscité par les habitants de la Vieille-Ville.

Il y a donc nécessité d'inclure ces différents projets dans le plan financier d'investissement. En effet, la cohésion sociale se construit aussi par des équipements adaptés qui permettent à la vie associative de se développer et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Le projet de loi sur l'accueil continu va aussi nécessiter des espaces appropriés et la Ville doit assumer ses obligations. Des projets d'envergure sont prévus comme celui des Cropettes ou de Lamartine. Un certain nombre de structures parascolaires ne sont plus adaptées aux besoins actuels.

Avec un volume d'investissements ramené à 110 millions de francs, il y a un réel problème pour mettre en œuvre tous les projets prévus.

Un conseiller municipal libéral comprend qu'il y a une hiérarchisation des projets à faire et demande à la magistrate comment elle va opérer. Celle-ci indique qu'il n'est pas possible de remettre en cause les projets qui ont été acceptés et qui sont liés par une obligation légale (nouvelles écoles à équiper, centres d'aide à domicile, augmentation de places de crèches).

La présidente demande quels sont les critères pour assurer les arbitrages et quelles sont les priorités en termes d'objectifs. M^{me} Alder répond qu'en premier lieu on considère les obligations légales mais que cela ne doit pas empêcher de réaliser d'autres projets qui sont créateurs de lien social (par exemple le Manège ou la ferme Menut-Pellet). Il faut favoriser tout ce qui permet le bien-vivre ensemble, l'intergénérationnel, l'échange entre les cultures, etc.

Une commissaire socialiste relève de manière générale que même si les ressources tendent à baisser, il serait une erreur de diminuer les investissements. La Ville doit mener une politique anticyclique et se positionner à ce sujet. M^{me} Alder dit partager ce point de vue car l'on n'est pas assez conscient du fait que les investissements sont créateurs d'emplois et que cela profite aux entreprises locales.

Une commissaire des Verts demande pourquoi la partie concernant les personnes âgées est relativement faible. M^{me} Alder répond que ce sont les infrastructures comme des centres de maintien à domicile qui concernent les personnes âgées mais qu'actuellement, il n'y a pas d'augmentation dans ce domaine, ce qui explique le bas niveau des investissements.

A propos du chapitre sur les écoles publiques et le parascolaire, M^{me} Alder souligne l'importance de maintenir les investissements pour le chemin des Roches et la rue Lamartine.

Concernant la villa Ambrosetti, une commissaire du Mouvement citoyens genevois demande si les logements-relais sont maintenus, notamment dans le cas où les locataires seraient expulsés. M^{me} Alder répond que l'on ne pourra pas utiliser un crédit qui n'aurait pas été alloué. Par ailleurs, cet objet est étudié à la commission des travaux et reviendra au Conseil municipal.

A une question d'une commissaire verte concernant les travaux prévus à la crèche de la Madeleine, M^{me} Koch explique que pour rénover les locaux, il faut pouvoir déplacer les enfants dans une autre crèche. Ils vont essayer de coupler les travaux avec la réalisation de la future crèche de la Cluse.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande des précisions concernant les travaux du cimetière de Châtelaine. M^{me} Koch lui répond que le crédit est à l'étude et doit être voté par le Conseil municipal. Les travaux devraient commencer en 2015.

Une commissaire d'Ensemble à gauche demande si le département dispose d'un inventaire des besoins en places de crèche selon les quartiers. M^{me} Koch répond qu'il y a une planification entre le Service de recherche en éducation (SRED) et le Service d'urbanisme. Pour les crèches et les services de la petite enfance, les sociologues ont développé une méthodologie. Il y a des indicateurs qui indiquent l'état de l'offre et de la demande tous les quatre ans. Pour les crèches et l'accueil élargi, la demande est grande aux Pâquis et à Plainpalais notamment. Il y a aussi un effort à faire dans le quartier des Eaux-Vives.

Discussion

Une commissaire socialiste estime très important d'avoir pu entendre la magistrate et relève que cette dernière a souligné la nécessité de maintenir les projets décidés. Elle pense qu'il faudrait que la commission se positionne pour le maintien des investissements au niveau initial. Elle proposera un amendement dans ce sens.

Un commissaire du Parti libéral-radical trouve aussi que l'audition a été très intéressante mais il regrette qu'aucune hiérarchie n'ait été effectuée entre les projets afin de fixer des priorités. Il pense que la commission ne devrait pas mettre en péril le consensus auquel la commission des finances est arrivée.

La présidente précise que la commission peut faire des recommandations qui seront examinées par le Conseil administratif. Il ne s'agit pas ici du budget 2013 qui est un exercice séparé de l'examen du plan des investissements.

La commissaire démocrate-chrétienne expose que son groupe veut un juste équilibre entre les projets proposés et ce qui est supportable pour la Ville de Genève. En matière d'investissements, la zone de confort se situe entre 7,5 et 9,5% des charges totales et, avec 110 millions de francs, la Ville est déjà au-dessus de ce volume. Le Parti démocrate-chrétien est favorable à rester au montant de 110 millions de francs et de procéder à des arbitrages sans tabou.

Une commissaire d'Ensemble à gauche explique que la position de son groupe est de se saisir du PFI et de pouvoir prioriser les différents projets. C'est un outil sur lequel le Conseil municipal devrait beaucoup plus travailler à l'avenir. Elle proposera une série d'amendements.

Une commissaire des Verts estime qu'il est difficile de se prononcer sur des recommandations sans connaître en détail les dossiers. Elle pense que certains projets pourraient trouver des financements mixtes. Elle relève aussi qu'il y a probablement des fonds de la Confédération que l'on pourrait utiliser en matière de rénovation d'immeubles et d'économie d'énergie.

Une commissaire d'Ensemble à gauche est d'avis que la commission se positionne d'une part sur l'urgence de réaliser les infrastructures prévues pour la

petite enfance et d'autre part sur l'importance des espaces de quartier pour la cohésion sociale.

Une commissaire socialiste pense qu'il faut aussi que la commission encourage la mise en place de partenariats auxquels M^{me} Koch a fait référence et qui sont à l'étude à la commission des investissements. Elle pense qu'il faut affirmer la priorité en matière de petite enfance. Tous les groupes pourraient se retrouver dans cette recommandation.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme le soutien de son groupe à tous les amendements qui demanderont la création de places de crèches.

Vote des recommandations

La recommandation pour que la Ville apporte son soutien à la politique de la petite enfance comme priorité du département, est acceptée par 12 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 DC, 2 LR, 2 MCG) et 1 abstention (UDC).

La recommandation, telle que formulée par les groupes socialiste et Vert: «Garantir, voire augmenter les investissements dans le domaine de la petite enfance», est acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 5 non (1 DC, 2 LR, 2 MCG) et 1 abstention (UDC).

La recommandation: «Anticiper les travaux prévus à la Madeleine et les ramener à 2014» est rejetée par 6 non (2 Ve, 2 LR, 1 DC, 1 MCG) contre 5 oui (3 S, 2 EàG) et 2 abstentions (1 MCG, 1 UDC).

La recommandation des Verts: «Dans la mesure du possible, avancer les travaux de la Madeleine avant 2016» est acceptée par 9 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 UDC, 1 MCG) et 4 abstentions (2 LR, 1 DC, 1 MCG).

La recommandation du Mouvement citoyens genevois et d'Ensemble à gauche concernant la villa Ambrosetti: «Suppression de l'appartement-relais» est acceptée par 6 oui (2 EàG, 2 MCG, 1 UDC, 1 LR) contre 4 non (2 Ve, 2 S) et 3 abstentions (1 S, 1 LR, 1 DC).

La recommandation du Mouvement citoyens genevois concernant la villa Ambrosetti: «Anticipation de la création de la crèche à la villa Ambrosetti de deux ans» est acceptée par 10 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 2 MCG, 1 UDC) contre 3 non (2 LR, 1 DC).

La recommandation d'Ensemble à gauche: «Avancer le crédit d'investissement de l'ancien Manège à 2014» est acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) et 6 abstentions (2 LR, 1 DC, 2 MCG, 1 UDC).

La recommandation du Mouvement citoyens genevois. «Proposer au Conseil administratif de mener une recherche active d'investisseurs pour avancer la créa-

tion de la crèche de la Cluse», est rejetée par 4 non (2 S, 2 Ve) contre 3 oui (2 MCG, 1 UDC) et 6 abstentions (2 EàG, 1 S, 2 LR, 1 DC).

La recommandation des Verts: «Concernant ces investisseurs, il faut encourager des partenariats afin de favoriser des discussions au sein de la commission des investissements sur les partenariats public-privé et la recherche de subventions cantonales et fédérales, en matière notamment de politique énergétique», est acceptée par 11 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 MCG, 2 LR, 1 DC) et 2 abstentions (1 MCG, 1 UDC).

La recommandation des socialistes: «Maintenir les investissements afin de développer une politique anticyclique et une politique sociale», est acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 3 non (2 LR, 1 DC) et 3 abstentions (1 UDC, 2 MCG).

La recommandation d'Ensemble à gauche: «Offrir des espaces permettant de favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre-ensemble» est acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 4 non (2 LR, 1 DC, 1 MCG) et 2 abstentions (1 MCG, 1 UDC).

Au bénéfice de ces explications, la commission propose au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport avec les recommandations qui ont été acceptées.

28 janvier 2013

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Le 8^e PFI a été renvoyé à l'étude de la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 11 septembre 2012. Le document a été étudié par notre commission lors de la séance du 1^{er} octobre 2012 sous la présidence de M. Olivier Baud. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Danaé Frangoulis que nous remercions pour son travail.

Séance du 1^{er} octobre 2012

Audition de M. Sami Kanaan, chargé du département de la culture et du sport, M^{mes} Carine Bachmann, directrice du département de la culture et du sport, Martine Koelliker, codirectrice, et M. Gianni Dose, responsable du Service du contrôle interne et de gestion

M. Kanaan introduit la présentation du PFI en affirmant que nous sommes à un moment charnière. Plusieurs choses convergent.

Premièrement, l'évolution démographique du Canton et de la région est quasi exponentielle.

Le bassin de référence a crû de 20% en vingt ans. Aucune autre agglomération n'a autant augmenté en Europe. Cela signifie une augmentation des besoins. La culture a donc un choix pour faire de cette agglomération quelque chose d'autre qu'un élément que l'on subit: accompagner la croissance pour mettre un supplément d'âme dans cette croissance.

Deuxièmement, le patrimoine bâti est profondément vieillissant, dans un état souvent très préoccupant voire critique car il en va de la sécurité des personnes et des biens (balcon du Grand Théâtre, plafonds de la Comédie, sous-sols de la Bibliothèque de Genève, Musée d'art et d'histoire, surcharge de dalle au Muséum d'histoire naturelle). Il touche du bois parce que, sauf le cas d'une dame tombée du balcon du Grand Théâtre qui s'en est bien sortie, il n'y a jamais eu de vies en danger.

Troisièmement, le constat de ce que l'Etat fait parfois comme du zèle pour le renforcement des normes: sécurité (incendie, assurances, etc.), obligations patrimoniales, obligations liées à la loi sur l'énergie. Bien qu'il souscrive fondamen-

talement au respect de ces normes, force est de constater qu'elles engendrent des coûts très importants.

Enfin, on observe l'évolution des besoins des artistes et la nécessité de locaux supplémentaires.

C'est le moment de se poser les questions de capacité de la Ville en matière d'investissements.

M. Kanaan observe qu'il a repris un département qui aura de gros besoins ces prochaines années et annonce que des arbitrages seront nécessaires. Mais les investissements créent un patrimoine durable, des emplois et de la valeur. Il considère l'investissement comme une chance et une opportunité.

Son travail consiste notamment à trouver d'autres sources de financement que celui de la seule commune Ville de Genève, des partenariats ciblés selon les objets.

Il y a également un état d'urgence sur certains dossiers comme celui du Musée d'art et d'histoire et pour les autres, il s'agit au mieux d'un report de calendrier, rien n'étant véritablement contournable. Il va donc falloir s'organiser.

M. Kanaan explique que le graphique représente les dépenses nettes d'investissement. C'est fluctuant, et rassurant de voir que la tendance et les moyennes pour les grandes durées sont OK. Donc en 2007 et 2008 en-dessous des 100 millions. Mais depuis 2011, l'augmentation a eu lieu et elle se confirme en 2012. Le département est un paquebot, avec beaucoup d'inertie, les tranches sont annuelles et certaines datent déjà de 2011.

M^{me} Koelliker complète en expliquant que, dans les années 1990, en raison d'une crise importante, des choix avaient dû être faits. Le Conseil administratif avait décidé de miser sur le Musée d'ethnographie. Du coup, le Musée d'art et d'histoire, la Bibliothèque de Genève étaient des projets différés. La réalisation du projet du Musée d'art et d'histoire ne suit pas, malgré un concours gagné par Jean Nouvel au début des années 2000. Il devient difficile de réintroduire des grands projets dans les investissements, ce d'autant que d'autres dépenses importants ont pris le dessus, souvent en urgence soit le Victoria Hall, la machinerie Grand Théâtre et le plus important, qui est le Jardin botanique, possible grâce à la donation Varenne.

Parmi les 31 projets qui coûtent plus de 10 millions, il y a en a 6 pour la culture: le Musée d'art et d'histoire, la Bibliothèque de Genève, le Bâtiment d'art contemporain – pour ce dernier, notons qu'il s'agit de l'amélioration de l'enveloppe thermique, sachant depuis 2006 que le site est contaminé –, le réaménagement de l'espace libéré par le dépôt Carré Vert, la Comédie et le Grand Théâtre.

Investissements par catégories

A noter que tous les montants avancés sont des montants bruts avant la recherche de partenaires.

Bibliothèque de la Cité

Crédit déposé en urgence parce que le mobilier, acquis en 1991, n'a pas tenu le coup. Ce n'était pas du mobilier professionnel, mauvais choix pour des raisons financières. Remplacer les étagères et changer la moquette.

Bibliothèque de Genève

Opération à plusieurs volets. D'abord restauration des installations techniques. En effet, certains fils sont encore en tissu et si l'on considère la charge thermique énorme notamment dans les combles qui sont précisément combles parce que la Bibliothèque de Genève manque de place dans les sous-sols, on mesure le danger pour les textes très précieux qui y sont stockés en cas d'incendie, dans la mesure où les pompiers ne peuvent pas y accéder! Donc le réaménagement de l'espace, qui permettrait d'ouvrir l'accès au public et de placer les livres dans de bonnes conditions est devenu une priorité. Il serait judicieux de le prévoir en parallèle avec des rénovations et ouvertures prévues par l'Université. Toutefois, au vu des gros investissements de l'Etat sur l'Université, il est peu probable que nous puissions compter encore sur lui pour la Bibliothèque de Genève.

Jardin botanique

C'est voté.

Maison Tavel

C'est à l'ordre du jour de la prochaine session plénière (octobre 2012). C'est dans les non planifiés. Mais, si le Conseil municipal vote le crédit d'étude, le département va suivre et proposer rapidement le crédit de réalisation qui est presque déjà à jour.

Ariana

Petit projet de réaménagement de la loge, lié à l'autonomie.

Musée d'art et d'histoire

Le calendrier suit lentement, mais sûrement, son cours.

Casemates

Réaménagement pour la Compagnie 1602.

Musée Rath

Travaux suite à la découverte d'infiltrations d'eau.

Muséum d'histoire naturelle

Projet de remplacer par des chambres froides les congélateurs dans le couloir.

Conservatoire et Jardin botaniques

Le crédit permettra de refaire la serre méditerranéenne, notamment les verres.

Carré Vert

Il est rappelé qu'il est prévu d'intégrer au Carré Vert une centrale d'alarme et de vidéosurveillance pour surveiller tous les sites des musées et pouvoir éviter ainsi de devoir engager à grands frais des entreprises privées.

Comédie

RAS. Les rencontres théâtrales étant en cours, la commission sera tenue au courant de la suite.

Casino théâtre

Adaptation en cours.

Am Stram Gram

Adaptation en cours.

Grand Théâtre

Révision des conduites d'eau, découvertes récemment défectueuses.

Pavillon de la danse

Voté. Le projet suit son cours.

Réservoir de la Bâtie

Le projet prévoit la création de salles de concert.

Saint-Gervais

Bâtiment des années 1960 qui n'a jamais été rénové. Il faudra donc le planifier également, le mettre aux normes. Selon le projet culturel, le réaménagement intérieur pourrait également être revisité.

Rien, en somme, de très nouveau depuis l'an passé sinon la découverte chaque année de ce qu'il est urgent de restaurer le patrimoine (fuites d'eau, balustrades ou corniches périmées, etc.)

Un commissaire demande combien aura coûté au total l'indépendantisation de l'Ariana.

M. Kanaan répond que, si l'autonomisation de l'Ariana a engendré un manque de postes de surveillance, que les structures pour le personnel sont vétustes et inadaptées depuis l'autonomie, l'Ariana rayonne et connaît un accroissement de plus 25% de fréquentation.

Concernant le Musée d'art et d'histoire, un commissaire demande si M. Kanaan peut donner une date de la conclusion de la convention qui va lier la Ville de Genève et la Fondation Gandur pour l'Art. Quand cette convention sera-t-elle consultable par le public? Enfin, il demande comment le processus entamé pour la nouvelle politique muséale va entrer dans cette convention.

Le magistrat répond que la convention est en vigueur depuis le printemps 2010. Elle est en ligne depuis peu, sur le site de la fondation (<http://fg-art.org>). Il s'est rendu compte qu'il était préférable de préciser des termes pour les engagements mutuels au lieu de refaire une convention. Il est donc en négociation pour la signature d'un protocole de mise en œuvre afin de clarifier les obligations et les responsabilités des parties. Début 2014, vous verrez une exposition dans les murs du Musée d'art et d'histoire, qui présentera un échantillonnage des deux séries de collections, montrant ainsi la complémentarité des deux expositions. M. Gandur a accepté, sans discuter, de se soumettre au même examen pour ses collections archéologiques que pour les collections du Musée d'art et d'histoire, notamment quant à l'origine des pièces.

Les Etats généraux des musées auront certainement un impact. Aussi, les règles sur les partenariats privés. Sur le projet du Musée d'art et d'histoire, on va bientôt leur soumettre la version révisée du projet. Le but était de régler le grand écart entre le respect patrimonial et le respect du projet. La Fondation Gandur pour l'Art n'occupe que 1000 m² de l'ensemble, ce qui n'est pas un envahissement comme on peut parfois le lire.

Un commissaire demande s'il y a eu appel d'offres pour la Comédie.

M. Kanaan rappelle que, à ce stade, sont à bout touchant des crédits d'étude issus d'un concours international. Les lauréats finalisent les chiffrages pour la Ville de Genève. Ce n'est pas qu'une scène, mais une Maison du théâtre, une fabrique avec deux scènes, etc., un projet très complet et très ambitieux.

M^{me} Koelliker complète en mentionnant qu'il y a des ateliers de construction de décors, deux salles dont l'une modulable. C'est une fabrique du théâtre au niveau de l'agglomération.

Le même commissaire ne comprend pas pourquoi le montant doit être aussi élevé. Avec 85 millions de francs, on peut construire beaucoup de choses. Il demande également s'il y a un plan localisé de quartier pour comprendre le nouveau projet.

M^{me} Koelliker rappelle que c'est le coût d'un cycle d'orientation, par exemple.

M. Kanaan répond qu'il y a un plan directeur du secteur qui traduit de la répartition des espaces, des droits à bâtir, des volumes, des gabarits et de la circulation, bref de la cohérence du tout. Il décrit aussi les différentes infrastructures, comme cela a été le cas pour Chêne-Bourg, notamment concernant la voie verte. C'est un espace, il le rappelle, qui comporte plusieurs enjeux comme la Nouvelle Comédie, l'espace polyvalent comportant des aménagements pour les sports, les crèches et les locaux de quartier.

Un commissaire demande quand est prévu le premier coup de pioche du Pavillon de la danse.

M. Kanaan indique que le concours sera commencé en 2013 et que le premier crédit de construction aura lieu en 2015.

Le même commissaire demande quelles sont les priorités prévues par le département.

M. Kanaan répond que son souci est de ne reporter que ce que l'on peut assumer.

Il annonce aussi clairement que les gros projets sont plus urgents que les petits; c'est risqué de reporter le Musée d'art et d'histoire, par exemple. Idem pour la Nouvelle Comédie, le Grand Théâtre, le Carré Vert. Les gros morceaux sont des vraies priorités.

Des projets de taille moyenne peuvent être revus.

Du coup, il renoncerait plutôt à passer à l'actif des non-actifs parce qu'il y a déjà beaucoup de choses.

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir un récapitulatif des dépenses globales faites par la Ville sur ses bâtiments, en particulier sur celui du Grand Théâtre depuis une vingtaine d'années.

Pour le Grand Théâtre, M^{me} Koelliker répond de mémoire que la Ville a dépensé 19 millions dans les années 1990 pour la mécanique de scène en haut, 6 millions pour la mécanique dessous.

Depuis 1962, le bâtiment n'a pas été rénové. Mais le Service des bâtiments dépense 1 million de francs par an pour des travaux d'entretien. Cela se faisait normalement jusqu'aux années 1990, après il y a eu une diminution et un retour à la normale depuis l'arrivée de M. Meylan en 2004.

M. Kanaan explique que, dans le cadre des débats sur projet de loi fiscale pour la péréquation et du nouveau projet de loi sur la culture, le département va, de manière prosaïque, faire une note récapitulative factuelle sur les budgets de fonctionnement des institutions et leur valeur en termes d'investissements (présumés aussi) de la Ville de Genève.

Un commissaire constate que le plan d'investissement municipal augmente alors que le plan d'investissement cantonal diminue. Il aimerait donc savoir s'il existe un impact de la diminution des investissements cantonaux sur les cofinancements des investissements municipaux prévus.

M. Kanaan répond qu'une discussion est en cours au niveau cantonal. Aucun impact financier concret n'est connu pour la Comédie, mais pourrait avoir lieu à la fin des travaux.

Il suit des accords de principe sur l'ensemble des bâtiments. Pour exemple, l'Université l'a approché pour ajouter deux étages en dessous, mais l'Université n'aurait pas reçu le feu vert de l'autorité de tutelle cantonale pour des raisons de priorité d'investissement. Ces objets ne seront pas déposés pour l'instant.

Une commissaire revient sur le Musée d'art et d'histoire. Elle s'inquiète du devenir des instruments anciens, qui, lorsqu'ils ne sont pas utilisés, vieillissent plus vite. Elle n'est pas convaincue par l'entreposage des instruments anciens et se demande si le projet d'intégrer les instruments anciens dans la longue et lente histoire du Musée d'art et d'histoire est une bonne idée, s'ils seront encore en état au terme du processus, s'il ne faut pas penser à les en séparer.

M. Kanaan comprend. La Convention Gandur est en cours. Le premier coup de pioche doit être fait d'ici mars 2018 (!). C'est lointain mais en même temps ça ne l'est pas forcément non plus. La collection des instruments anciens est mal valorisée. Le dépôt du Carré Vert devra être adéquat, heureusement. Il rappelle qu'il avait plus de postes dans le projet de budget dont l'un était pour un conservateur d'instruments anciens. Mais cela avait été balayé. Il attend le projet modi-

fié pour le Musée d'art et d'histoire. Il y aura des surfaces prévues pour l'horlogerie, comme un musée à part. Cela sera pareil pour les instruments.

La commissaire précise que de garder une montre ou de garder un instrument sans le joueur n'a pas les mêmes conséquences.

M. Kanaan répond qu'il est conscient du problème mais que les restrictions en termes de ressources se font justement sentir à ce niveau-là. Il ajoute qu'il n'exclut pas la possibilité d'avoir un partenariat privé.

Un commissaire demande si les propositions sont basées, en termes de planification, sur le montant d'investissement prévu au budget 2013, soit 150 millions. Si le montant prévu d'investissement diminue, il demande si cela aurait un impact, et de quel type, sur les propositions formulées dans le PFI.

M. Kanaan indique que les objets qu'il vient de présenter n'auront pas d'effet sur 2013; en effet, d'ici que tous les processus soient réalisés, que le chantier soit effectif, on sera en 2015-2016. En 2013, ce qui est dépensé effectivement concerne des projets votés entre 2009 et 2012. Il est sceptique sur la possibilité de réduire les dépenses à 100 millions, parce que cela voudrait dire arrêter des chantiers. En ce moment, trois chantiers majeurs sont en cours: Musée d'ethnographie, Alhambra et Conservatoire et Jardin botaniques (cofinancé par des privés).

Avec les réponses aux questions des commissaires, la commission estime avoir terminé son étude.

Demeure réservée la déposition de recommandations lors de la séance suivante.

Séance du 8 octobre 2013

Le président suggère de passer aux recommandations de la commission des arts et de la culture sur le PFI.

P. 24, rubrique 040, lignes 042 et 043

Un commissaire propose deux recommandations à titre personnel:

- pour le Musée d'art et d'histoire, ces deux lignes sont confuses dans la mesure où l'investissement est lié au projet Nouvel, avec une part de financement privé. Si le projet Nouvel ne passe pas, le Musée d'art et d'histoire devra quand même être rénové. Il annonce qu'il voudrait que les alternatives au projet Nouvel soient élaborées. Sa première recommandation serait: «demander au Conseil administratif d'étudier le financement de toutes les alternatives possibles concernant le Musée d'art et d'histoire et sa rénovation»;

- la seconde concerne le Grand Théâtre. Le commissaire s'interroge sur la nécessité pour la Ville de Genève d'investir dans la rénovation du bâtiment, alors même que le Grand Théâtre réclame son autonomie. Cela conduirait la Ville à payer sans plus rien contrôler. Sa seconde recommandation serait donc: «demander au Conseil administratif de considérer que le futur statut du Grand Théâtre corresponde au poids du soutien financier de la Ville à cette institution».

Une commissaire rappelle que le PFI est l'émanation du Conseil municipal. Elle trouve que le PFI n'est pas suffisamment utilisé et que les commissaires devraient garder en tête qu'il est l'outil du Conseil administratif pour établir ses priorités. Elle pense qu'il ne faut pas faire l'impasse sur les recommandations.

Un commissaire propose de «recommander au Conseil administratif d'élaborer un plan afin que le Pavillon de la danse soit réalisé au plus vite».

Le président annonce qu'il prend note.

P. 104, rubrique 46: conservation du patrimoine (Palladium)

Une commissaire se dit satisfaite que, suite à une recommandation de la commission des arts et de la culture lors de l'étude d'un PFI précédent, le Palladium réapparaisse dans les projets.

Elle fait observer en outre que, concernant le Musée Rath, on retrouve une fois de plus l'objet à hauteur de 1 million suite à la découverte de fissures dans le toit. Elle regrette que ce type de dégradations ne soient pas mieux observées en amont et anticipées. En conséquence, elle demande, conformément à une motion déposée par l'ensemble des groupes, «qu'il soit mis en place au plus vite un plan stratus applicable aux bâtiments publics afin de pouvoir gérer le degré de vétusté et anticiper les dégradations extrêmes».

De plus, elle aimerait ajouter une recommandation pour les instruments anciens. En effet, la Ville a hérité de deux collections qui comportent environ 750 instruments qui prennent la poussière dans des dépôts. Quelle que soit la qualité des dépôts, il convient de se rappeler qu'un instrument de musique n'est pas un objet ordinaire, qu'il a pour vocation d'être joué. Qu'un instrument joué ne se dégrade pas de la même manière qu'un instrument silencieux. A fin de sauvegarder la collection du Musée d'art et d'histoire, elle recommande: «que tout soit mis en œuvre pour que les instruments anciens soient joués pendant la durée des travaux».

Enfin, son groupe recommande: «de dénouer au plus vite le dossier du Musée d'art et d'histoire».

Votes sur les recommandations

Le président soumet au vote l'amendement du commissaire demandant l'urgence sur la rénovation du Musée d'art et d'histoire tout en restant indépendante de la question de l'extension du musée.

Cette recommandation est refusée par 7 non (1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC) contre 3 oui (1 S, 2 EàG) et 2 abstentions (S).

Le président soumet au vote la recommandation d'une commissaire pour que le Conseil administratif avance dans les débats sur le Musée d'art et d'histoire.

Cette recommandation est acceptée par 9 oui (2 UDC, 2 LR, 2 MCG, 1 DC, 2 S) contre 1 non (EàG) et 2 abstentions (1 EàG, 1 S).

Le président soumet au vote la recommandation de M. Holenweg pour que la Ville de Genève garde le contrôle sur les institutions qu'elle finance.

Cette recommandation est acceptée à l'unanimité des commissaires présents avec 1 abstention (EàG).

Le président soumet au vote l'amendement d'un commissaire qui demande l'avancement du traitement du Pavillon de la danse pour que les travaux commencent en 2015 pour la première tranche (5,5 millions) et en 2017 pour la seconde tranche (3,5 millions). L'amendement est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

Le président soumet au vote la recommandation de M^{me} Kraft-Babel sur les instruments anciens visant à faire en sorte qu'ils soient utilisés sans attendre l'issue de la restauration du bâtiment du Musée d'art et d'histoire.

Cette recommandation est acceptée à l'unanimité des commissaires présents.

La commission prend acte du 8^e PFI avec le vote de quatre recommandations.

5 août 2014

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.

Rapport de M^{me} Maria Pérez.

La commission des travaux et des constructions s'est penchée sur le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024 (D-39) à deux reprises, soit le 26 septembre 2012, soirée qui commencera par l'étude du projet de budget 2013 (PR-980) et le 28 novembre 2012. Le présent rapport comportera également quelques brefs éléments de l'audition de la conseillère administrative responsable du département des finances et du logement, auditionnée à la demande de la commission des travaux et des constructions, le 28 novembre 2012, présentant notamment la Commission des investissements (COMIN), outil mis place par le Conseil administratif, afin de lui permettre d'arbitrer les projets futurs.

Les notes de l'ensemble des séances sont assurées par M. Jorge Gajardo Muñoz que la rapporteuse remercie pour sa clarté et sa précision.

Séance du 26 septembre 2012

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais et de M. Alain Macherel, codirecteurs du département des constructions et de l'aménagement

Selon M. Pagani, compte tenu des projets votés au moment de la discussion, il n'est pas possible de descendre à une jauge de 100 millions comme certains le souhaiteraient. Puis il y a les besoins incontournables à respecter: les crèches, les écoles, les rénovations de bâtiments de logement... La rénovation des Minoteries aura coûté 90 millions de francs. Les autres gros chantiers seront la Nouvelle Comédie, le Grand Théâtre et le Musée d'art et d'histoire. La Ville peut parfaitement tenir une jauge fixée 150 millions et demandée au Conseil municipal dans le projet de budget 2013. Il ne faut pas non plus oublier que les investissements financiers profitent à l'économie locale. En fixant la jauge à 150 millions, le Conseil administratif est conscient de la nécessité de sélectionner des projets prioritaires et de les calibrer. M. Pagani explique que, lors de sa première année, les magistrats s'étaient livrés à des arbitrages déchirants sur leurs projets prioritaires. Depuis lors, ils ont adopté une méthode où ce sont les administrations départementales qui fixent les priorités après les avoir examinées en interne, sous la direction des magistrats respectifs. Un groupe de travail a donc été constitué à cet effet.

Quant à l'établissement des priorités, il est notamment relevé que le projet de rénovation de Cité-Jonction, pourtant sur un niveau Stratus de 0,6, a été reporté dans un déni ou une méconnaissance de la réalité de ce bout de quartier. M. Pagani répond que le projet n'entre pas dans la jauge des 150 millions. D'ailleurs, le choix politique demandé au Conseil municipal consiste à accepter la nouvelle jauge ou à la laisser à 100 millions.

Examen page par page du 8^e plan financier d'investissement, notamment: pages liminaires (pages 5-15); Potentiel de crédits de réalisations dont le dépôt devrait intervenir en 2013 (pp. 36-38); Crédits d'investissements votés (pp. 39-59); Projets actifs (pp. 71-108); Projets retirés (pp. 123-127)

Page 8. Un commissaire souhaite savoir quels critères président à l'attribution des réalisations de logements à la Fondation Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), aux coopératives ou la Ville elle-même. M. Pagani réaffirme que ces trois acteurs constituent les trois moteurs de la politique municipale du logement. La Ville se réserve les dossiers les plus complexes qui risquent de ne pas aboutir à l'équilibre du plan financier. La FVGLS se voit en revanche confier uniquement des projets équilibrés du point de vue financier. Les coopératives obtiennent de la Ville des droits de superficie.

Page 36. Un commissaire souhaite savoir combien de logements sont prévus sur l'immeuble à construire à la rue des Grottes 8 (N° PFI 011.060.12). M^{me} Charollais articule le nombre d'une quinzaine.

Page 36. S'agissant de l'achat d'une patinoire à glace (N° PFI 050.012.32), M. Pagani répond à un commissaire qu'il s'agit de l'acquisition par le Service des sports d'un équipement qui était auparavant loué pour être installé sur le domaine public.

Page 48. S'agissant de la villa Ambrosetti, M. Pagani prend acte du vote du Conseil municipal et s'en tiendra à la somme votée, soit 400 000 francs.

Page 76. Un commissaire ne comprend pas que la Ville ait déjà donné son congé à M. Glauser, le tenancier du Café de l'Hôtel-de-Ville, alors que les premiers travaux ne commenceront pourtant qu'en 2014 (N° PFI 020.025.04). M. Pagani renvoie les commissaires à M^{me} Salerno, conseillère administrative, chargée du département des finances et du logement.

Page 77. En réponse à un commissaire estimant le coût de la rénovation de l'école de Pâquis-Centre très élevé (N° PFI 030.089.06), M. Pagani fait observer qu'il s'agit là d'un de ces bâtiments construits dans les années 1960-1980, qui posent beaucoup de problèmes énergétiques. En outre, le Service cantonal de l'énergie (ScanE) a aussi des exigences plus contraignantes.

Page 105. Un commissaire observe que, dans le PFI, le projet de logements relais sont maintenus à la villa Ambrosetti (N° PFI 061.056.04). M. Pagani suggère à la commission des travaux et des constructions de faire une recommandation pour actualiser le PFI selon le vote du Conseil municipal.

Page 125. S'agissant de l'abandon des projets de rénovation au centre sportif du Bout-du-Monde, M. Macherel explique que, sur demande du magistrat Sami Kanaan, ils ont été remplacés par une étude plus générale sur l'ensemble du site (N^{os} PFI 050.016.24; 050.950.02; 050.950.04).

Page 125. Le projet de Cité-Senior sur la rive gauche (N° PFI 063.017.00) est retiré car il s'agit d'un doublon.

Page 126. Le projet de rénovation de quatre pataugeoires (N° PFI 091.092.04) a été remplacé par une nouvelle demande de crédit, à la demande du Service des espaces verts (SEVE).

Séance du 14 novembre 2012

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, ainsi que de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement, M. Philippe Krebs, directeur adjoint, et de M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière du département des finances et du logement

M^{me} Salerno introduit les deux exposés qu'elle a préparés pour la séance. Le premier exposé, présenté par M. Krebs, concerne le poids financier des investissements et comprend une perspective historique. Le deuxième exposé, présenté par M^{me} Böhler, introduit la Commission des investissements (COMIN), mise en place par le Conseil administratif, afin de lui permettre d'arbitrer les projets futurs. Par souci de clarté, la rapporteuse ne s'attardera que sur le deuxième exposé qui donnera une idée de la façon dont sont menés les arbitrages des investissements.

M^{me} Böhler expose le fonctionnement de la Commission des investissements (COMIN), chargée par le Conseil administratif, le 30 juillet 2012, de proposer des pistes pour l'arbitrage des investissements. La COMIN est présidée par le directeur général de la Ville. Y siègent des représentants des départements municipaux, de la direction financière du département des finances et du logement et un représentant du PFI. Son mandat consiste à définir des critères objectivables et comparables afin de permettre au Conseil administratif de prendre des décisions sur les investissements à venir. Concrètement, l'exercice consiste à réduire le volume des dépenses, qui ont connu une accélération importante ces derniers temps. Le Conseil administratif a demandé à la COMIN de travailler sur des scé-

narios de volumes à 100, 125 ou 150 millions de francs. Les premières analyses concernent la jauge des investissements en 2012, les crédits votés dont les investissements n'ont pas encore été touchés, les crédits déposés (environ 360 millions à ce jour) et les objets signalés dans le PFI à plus de 10 millions de francs d'investissements, et ceux estimés entre 5 et 10 millions. Le Conseil administratif étudie ensuite les arbitrages proposés. La COMIN souhaite aussi mener une réflexion sur les montants des crédits d'étude, en centrant son analyse sur les objets de plus de 1 million de francs. M^{me} Böhler signale ensuite les huit critères d'analyse sur lesquels la COMIN travaille: l'efficacité financière et l'impact sur le budget de fonctionnement de l'administration, l'utilité publique des projets, l'efficacité du projet du point de vue de la charge de travail administratif, l'efficience environnementale, les obligations légales, les risques techniques de type sécuritaire, le mode de financement et la concordance avec la feuille de route du Conseil administratif. M^{me} Böhler présente deux phases de critères supplémentaires, à savoir l'observation des projets retenus du point de vue des politiques publiques, ainsi que l'affinement et la pondération des critères précédents. A l'avenir, la COMIN prévoit de pousser ses analyses dans les directions suivantes: impact des normes patrimoniales, sécuritaires et énergétiques; rendement du patrimoine financier, impact des investissements sur l'économie locale, au besoin avec l'aide d'experts externes.

Le but de la COMIN est de mettre en place un mécanisme d'arbitrage qui permette de discuter politiquement des projets.

La rapporteuse relève que, en réponse à un commissaire, M^{me} Böhler confirme que certains crédits de réalisations déjà votés par la commission des travaux et des constructions sont susceptibles d'être retirés ou retardés dans le cadre des arbitrages.

Discussions

Au terme de l'exercice d'examen du 8^e PFI, un commissaire du Parti libéral-radical conclut que la planification financière ne sert à rien et qu'il ne sert pas non plus de formuler des recommandations.

Suite aux auditions de la soirée, un commissaire de l'Union démocratique du centre observe que le 8^e PFI est déjà obsolète.

Un commissaire d'Ensemble à gauche tente les recommandations suivantes:

- Pavillon de la danse: présenter un crédit de réalisation courant 2014;
- Nouvelle Comédie: que la proposition de réalisation comporte également le budget de fonctionnement et la mention des participations de tiers;

- Cité-Jonction: que le crédit de réalisation pour la rénovation de Cité-Jonction soit présenté dans le délai d'un an.

Un commissaire du groupe des Verts exprime l'avis que les rénovations de bâtiments ne créent aucun nouveau logement.

La commission prend acte du 8^e PFI.

Le président. La durée des interventions n'est pas limitée à sept minutes lors des débats sur le plan financier d'investissement (PFI), selon le règlement du Conseil municipal.

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le président, j'imagine que vous êtes toutes et tous extrêmement frustrés de ne traiter qu'aujourd'hui le PFI 2013-2024, puisque trois autres PFI plus récents sont sortis entre-temps... Je vous ferai néanmoins un petit rapport sur cet objet important. Je m'y suis préparée! (*Manifestations d'impatience dans la salle.*) Bon, j'abandonne et je vous invite à prendre acte de ce 8^e PFI, merci. (*Applaudissements.*)

Le président. Vous êtes trop influençable, Madame Sumi, mais je vous remercie de votre concision... Mesdames et Messieurs, 20 recommandations ont été émises par les commissions pour accompagner le 8^e PFI 2013-2024. Si nous suivons à la lettre le règlement du Conseil municipal, nous devons les voter l'une après l'autre; je me permets toutefois de vous proposer de les voter en un bloc, car elles ont toutes été acceptées par les commissions.

Mis aux voix, le principe du vote en une fois des 20 recommandations des commissions est accepté par 53 oui contre 2 non (2 abstentions).

Le président. Je donne lecture de ces 20 recommandations afin que vous puissiez voter en connaissance de cause, Mesdames et Messieurs. (*Le président donne lecture des 20 recommandations des commissions.*)

Mises aux voix, les 20 recommandations des commissions sont acceptées à l'unanimité (58 oui).

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATIONS

Recommandations de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

1. que la Ville apporte son soutien à la politique de la petite enfance comme priorité du département;
2. de garantir voire augmenter les investissements dans le domaine de la petite enfance;
3. dans la mesure du possible, d'avancer les travaux de la Madeleine avant 2016;
4. la suppression de l'appartement-relais à la villa Ambrosetti;
5. l'anticipation de la création de la crèche à la villa Ambrosetti de deux ans;
6. d'avancer le crédit d'investissement de l'ancien manège à 2014;
7. d'encourager des partenariats privé-public et la recherche de subventions cantonales et fédérales en matière notamment de politique énergétique;
8. de maintenir les investissements afin de développer une politique anticyclique et une politique sociale;
9. d'offrir des espaces permettant de favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre-ensemble.

Recommandation de la commission des sports

10. Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif que le projet de la route de Vernier 115, se référant au centre sportif du Bois-des-Frères qui figure à la page 113 dans les projets non planifiés, soit inscrit dans les projets actifs.

Recommandations de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

11. d'intégrer dans le PFI la création des deux postes de commissariat;
12. d'étudier et présenter de manière transversale la question des bancs publics;
13. d'informer le Conseil municipal des charges induites à prévoir et des amortissements prévisibles en regard des investissements;
14. de prioriser les investissements;

15. d'effectuer un effort accru de vulgarisation et de mise en avant des points importants à communiquer au Conseil municipal.

Recommandations de la commission des arts et de la culture

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

16. la création d'un plan stratus pour les bâtiments publics;
17. d'avancer dans les débats sur le Musée d'art et d'histoire;
18. que la Ville de Genève garde le contrôle sur les institutions qu'elle finance;
19. l'avancement du traitement du Pavillon de la danse pour que les travaux commencent en 2015 pour la première tranche (5,5 millions) et en 2017 pour la seconde tranche (3,5 millions);
20. que tout soit mis en œuvre pour que les instruments anciens soient joués pendant la durée des travaux.

Il est pris acte du 8^e plan financier d'investissement.

10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le bilan social des ressources humaines 2012 (D-65 A)¹.**Rapport de M^{me} Martine Sumi.**

Le bilan social des ressources humaines 2012 a été renvoyé à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 23 septembre 2013. La commission, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, a étudié ce bilan lors d'une unique séance qui a eu lieu le 11 décembre 2013. Les notes de séance ont été prises par M. Marc Morel que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 11 décembre 2013

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, maire, accompagnée de M^{mes} Dalcinda Garrido, directrice de la Direction des ressources humaines, et Nathalie Bohler, directrice du département des finances et du logement

Les auditionnées rendent la commission attentive aux ajouts effectués au présent document depuis le bilan de l'année précédente:

- présentation des différents projets DRH tels que le projet dit «indemnités» ou celui afférent aux fonctions-types;
- détail de la mise en œuvre du règlement relatif à l'égalité entre homme et femme;
- unités «santé et sécurité au travail» et «psychologie au travail».

Discussion, questions et réponses (y compris celles écrites de M^{me} Sandrine Salerno et de son département envoyées par voie électronique le 21 janvier 2014)

Uniformisation de l'engagement et périodes d'essai dans les départements

A la suite de la recommandation en ce sens découlant de l'audit de la Cour des comptes, un nouveau processus de recrutement uniformisé a effectivement été mis en place.

Nature des efforts en termes de formation des personnes nouvellement engagées

Des processus d'évaluation ont été mis en place comme le statut l'impose, les personnes devant être appréciées tous les deux ans dans le cadre d'entretiens

¹ «Mémorial 171^e année»: Bilan social, 1758.

périodiques. Parallèlement, un formulaire portant sur les besoins en formation est adressé chaque année à l'ensemble des départements qui les ventilent au sein de leurs services.

Efforts fournis pour inciter à l'engagement de femmes dans les départements sous-dotés: quels succès de l'Agenda 21?

La recrudescence de l'engagement de femmes est liée à une conjonction de phénomènes. Le Conseil administratif a clairement manifesté sa volonté de conduire une politique en termes d'égalité entre hommes et femmes au sein de la fonction publique municipale. Il peut parfois s'agir d'engager davantage d'hommes concernant certains services. L'idée réside dans l'existence d'une population au travail qui représente les deux genres. Pour la Voirie, exclusivement composée d'hommes, un engagement progressif de femmes a commencé. Dans le domaine social, c'est le contraire, il y a bien plus de femmes que d'hommes.

En fait, un règlement a été négocié avec les partenaires sociaux qui oblige de façon proactive les directions de département et les chef-fe-s de service à inclure ce questionnement lors des processus de recrutement.

De plus, un poste à la DRH travaille aussi autour de l'articulation des temps de travail ainsi que de l'égalité, et non pas seulement en termes de recrutement.

Se posent aussi les questions des vestiaires ou de l'adéquation du matériel de travail, par exemple. Ce travail se fait en appui des services puisque ces politiques se mènent principalement au sein des départements et des services.

La DRH peut pour sa part impulser ou accompagner ce travail.

Par ailleurs, le Service Agenda 21 – Ville durable est surtout dédié à un appui vers l'extérieur s'agissant de la thématique de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Quid du traitement de la question de l'homosexualité?

Les personnes sont respectées dans leur orientation sexuelle. Il s'agit d'une politique menée par la Ville de Genève, à l'instar de nombreuses autres collectivités publiques ou organisations privées d'ailleurs.

Dans une organisation internationale employant plus de 12 000 personnes et une grande entreprise multinationale en comptant plus de 100 000, des postes ont été spécialement créés pour que les homosexuel-le-s se sentent respecté-e-s et à l'aise à leur poste de travail.

Il s'agit d'une préoccupation que partage la Ville de Genève.

Temps partiels: toujours les femmes?

Oui, cela demeure la majorité de la pratique. Toutefois, la notion de temps plein recouvre les taux d'activité entre 80% et 100%. En effet, on incite plutôt à pouvoir concilier les vies. Par conséquent, quand un poste à plein temps est ouvert, c'est souvent une fourchette de 80% à 100% qui est proposée.

A la lecture du rapport, 72% des postes nouvellement ouverts proposent une fourchette entre 90% et 100%, tandis que l'élargissement de la fourchette à 80% n'atteint que 6%.

L'un des objectifs actuels consiste à questionner le réel besoin d'un poste à 100%. Ce sont, de fait, les services concernés qui ont la maîtrise de l'offre publiée et de l'engagement successif; la DRH ne joue qu'un rôle administratif en la matière.

Quid de l'encouragement au retour vers le plein temps en prenant de l'âge?

Il n'existe pas de mesure spécifique pour un retour au plein temps. Cependant, si la personne donne satisfaction et que le budget le permet, il s'agit d'une solution qui est souvent privilégiée.

Les fluctuations de taux d'activité s'avèrent très fréquentes, de nouveau le plus souvent auprès des femmes, pour gérer la vie familiale.

Motifs qui président au recours à des recruteurs externes uniquement pour le recrutement des cadres, à l'exclusion des autres collaborateurs et collaboratrices

Uniquement pour une question de coût car un *assessment* – une méthode d'évaluation des compétences d'un-e candidat-e au travers de plusieurs outils psychométriques et par des mises en situation –, procédé qui améliore sensiblement la qualité des décisions RH, équivaut en effet approximativement à 5000 francs, voire davantage, par recherche.

A l'interne, ce sont toutefois près de 300 tests psychométriques qui ont été effectués au cours de l'année, sachant que ce procédé est utilisé pour le dernier trio retenu pour un poste. Une personne est quasiment occupée à plein temps à cet effet.

Absentéisme

Unité structurelle	Total maladie et accidents (%)
Ville de Genève	6,1
AUT - Autorités	3,7
DG - Direction générale	2,4
CFI - Contrôle financier	14,8
ACE - Administration centrale	4,3
LEX - Service juridique	2,1
SRE - Relations extérieures	1,4
DFL - Dépt. des finances et du logement	4,6
DFL - Direction	4,6
DFIN - Direction financière	5,6
DRH - Direction des ressources humaines	2,8
DSIC- Direction des systèmes d'information et de communication	2,7
GIM - Gérance immobilière municipale	7,0
TAX - Taxe professionnelle	4,0
A21 - Agenda 21 - Ville durable	1,6
DCA - Dépt. des constructions et de l'aménagement	6,2
DCA - Direction	4,7
URB - Urbanisme	2,1
ARC - Architecture	1,6
BAT - Bâtiments	6,1
ENE - Energie	2,3
SAM - Aménagement urbain et mobilité	5,4
GCI - Génie civil	9,9
DGS - Dépt. de la culture et du sport	5,6
DCS - Direction	2,1
SAT - Service administratif et technique	4,4
SPC - Promotion culturelle	3,1
SEC - Service culturel	4,1
GTG - Grand Théâtre	5,8
CJB - Conservatoire et jardin botaniques	4,5
MAH - Musée d'art et d'histoire	6,2
MEG - Musée d'ethnographie	5,9
MHN - Muséum d'histoire naturelle	7,8
ARI - Musée Ariana	1,4
BMU - Biblio et discothèques municipales	4,4
BGE - Bibliothèque de Genève	4,3
SPO - Sports	6,9
DEUS - Dépt. de l'environnement urbain et de la sécurité	7,7
DEUS - Direction	3,1
SIS - Service d'incendie et secours	5,6
SEEP - Sécurité et espace publics	9,0
LOM - Logistique et manifestations	6,5
VVP - Voirie ville propre	8,9
SEVE - Espaces verts et environnement	8,5
SJS - Dépt. de la cohésion sociale et de la solidarité	6,8
SJS - Direction	4,7
SDPE - Service de la petite enfance	7,5
ECO - Ecoles et institutions pour l'enfance	7,8
CIV - Office de l'état civil	6,2
SPF - Pompes funèbres, cimetières et crématoire	10,9
SOC - Social	4,3
DEJ - Service de la jeunesse	1,5

Le fort taux d'absentéisme au sein du corps des sapeurs-pompiers et des ambulanciers a fait l'objet d'une enquête conduite quelques années auparavant, assortie de toute une série de mesures, dont certaines ont été prises en compte. Pour le reste, un mandat externe a été confié, dont les résultats ont été communiqués il y a maintenant une année. La DRH n'a pas du tout été associée à ce mandat.

Les taux de rotation atteignant 7 et 6% respectivement aux départements des finances et du logement et de la culture et du sport s'expliquent par le fait que 2012 a été une année particulière. La catégorie d'employé-e régulier-ère a été supprimée. La régularisation de ces personnes, qui étaient engagées à durée indéterminée mais qui travaillaient pour la Ville de manière très sporadique, a dû être effectuée. D'où une augmentation conséquente du taux de rotation.

Dorénavant, les contrats sont soit à durée indéterminée soit déterminée.

Le transfert de service tel que la DSCI est aussi un motif d'augmentation artificielle du taux de rotation.

Etat d'avancement s'agissant des demandes de la Cour des comptes

Deux audits ont eu lieu: le premier sur le «processus de recrutement» et le second sur les «indemnités, frais et débours».

S'agissant du projet «indemnités, frais et débours», celui-ci est d'ores et déjà bien entamé. Son contexte: on parle de ce projet depuis au moins dix ans. Un groupe de travail a été mis en place avec une structure de projet et une personne qui y est dédié.

Le projet a été scindé en deux volets: les remboursements de frais d'une part et les indemnités qui ne sont pas des remboursements de frais d'autre part.

Pour les remboursements de frais, un projet de règlement a été élaboré qui est actuellement en procédure de consultation auprès des services et départements. Le comité de pilotage va le valider début 2014 en vue d'une présentation au Conseil administratif au premier trimestre, sachant qu'il convient de négocier avec les partenaires sociaux ainsi qu'avec l'Administration fiscale, puisqu'il faudra valider les montants qui seront agréés.

En parallèle, en ce qui concerne le volet indemnités propres, les grands principes ont déjà été validés par le comité de pilotage. Le travail est en cours et devrait s'achever au premier trimestre 2014.

Tous les remboursements de frais ne sont toujours pas soumis à l'AVS et ce, en contradiction avec la loi

C'est inexact, toutes les indemnités sont soumises à l'AVS.

Une distinction se situe par contre au niveau du deuxième pilier. Par exemple, l'indemnité pour les sapeurs-pompiers, qui représente plus de 20% du total des indemnités versées par la Ville, est soumise à la CAP.

Réponse :

Il convient de distinguer les termes « indemnités » et « remboursement de frais ».

Les indemnités sont versées aux membres du personnel pour compenser les inconvénients de service, jusqu'ici désignés par le terme de « nuisances » ; elles constituent un revenu imposable et sont soumises aux charges sociales.

En revanche, les remboursements de frais ne constituent pas un revenu imposable et ne sont pas soumis aux charges sociales comme par exemple les frais de déplacement qui sont actuellement et malheureusement encore aujourd'hui libellés « indemnités », lesquelles peuvent être forfaitisées.

Cette confusion terminologique sera clarifiée dans le Règlement sur les remboursements de frais élaboré dans le cadre du projet « indemnités » dont l'entrée en vigueur est prévue courant 2014.

Ouverture des postes: quels suivis avec l'Office cantonal de l'emploi?

Réponse :

Conformément à la Directive relative au processus de recrutement et d'intégration en Ville de Genève, la DRH communique systématiquement à l'Office cantonal de l'emploi les annonces publiques concernant les employé-e-s (contrat à durée indéterminée) et les auxiliaires (contrat d'une durée d'au moins 24 mois).

Ainsi, en 2012, 100 % des postes ont été publiés auprès de l'OCE soit 298 postes. Par la suite et selon les statistiques de l'OCE, 1'043 dossiers ont été soumis et traités par les services et départements de notre administration et 49 demandeurs ou demandeuses d'emploi ont été engagé-e-s par la Ville.

Pour rappel, le processus de recrutement est décentralisé, ainsi le choix de la ou du candidat-e reste de la compétence exclusive des services et des départements.

Le recrutement étant décentralisé en Ville de Genève, il s'avère difficile d'apporter une réponse globale.

Quant aux recommandations émises par la Cour des comptes, le travail est en cours concernant celles relatives au projet «indemnités». Certaines options ont été prises par le groupe de travail, d'où un pourcentage dans la réalisation des recommandations qui n'atteint pas encore les 100%. S'agissant du recrutement, la directive a été finalisée quelques mois auparavant sur la base d'une décision du Conseil administratif datant de juillet 2012. Celle-ci reprend les recommandations de la Cour des comptes et formalise le processus aux fins d'harmonisation dans tous les départements de la Ville.

Par contre, contrairement aux recommandations de la Cour des comptes, la Ville n'est guère favorable au même processus de recrutement pour le personnel auxiliaire engagé pour une durée inférieure à deux années. Cette réticence se justifie par la longueur et la complexité du processus au regard de la durée du

contrat. S'il s'agissait d'obligations à appliquer en systématisant par exemple les modalités de recrutement ordinaires pour des personnes engagées pour une durée inférieure à deux ans, il faudrait impérativement engager du personnel supplémentaire délégué à ces tâches.

La Cour des comptes a pris acte de la décision du Conseil administratif en la matière.

Apprenti-e-s: effort suffisant?

Les services sont toujours incités à prendre des apprenti-e-s puisqu'il s'agit d'une pratique que l'on affectionne particulièrement en Ville de Genève. On essaie, en tout cas, de maintenir le nombre de 80, voire de l'augmenter si possible.

Depuis 2007, une politique visant à augmenter le nombre d'apprentis est menée: le nombre d'apprenti-e-s en Ville de Genève a plus que doublé. Il s'agit de former des maîtres et des maîtresses d'apprentissage, de laisser suffisamment de temps pour encadrer l'apprenti-e ou encore de rendre possible l'accueil des jeunes sur le lieu de travail.

Les services sont en outre passablement sollicités par d'autres types d'encadrement, notamment les stagiaires, qui sont rémunéré-e-s en Ville de Genève, ou aux personnes qui se trouvent en insertion socioprofessionnelle.

Contentieux avec le personnel

Réponse :

23 affaires du personnel étaient en traitement au service juridique au 31 décembre 2012.

Critères précis de mesure d'atteinte d'objectifs lors d'entretiens d'évaluation

Les nouveaux formulaires d'entretiens d'évaluation et d'entretiens périodiques font référence à la notion d'objectifs SMART qui est l'abréviation de spécifique, mesurable, atteignable, réaliste ou réalisable et temporellement défini, notion qui favorise l'objectivation pour déterminer si l'objectif concerné est atteint. Les objectifs et la dynamique de l'évaluation sont en principe discutés avec l'employé-e. Il ne s'agit nullement de fixer des objectifs irréalisables.

Etablissement de la liste, critères et indicateurs

La pénibilité a été évaluée suivant des critères physiques, et environnementaux ainsi que des critères liés aux horaires. Un médecin du travail les a validés.

Les directions de départements et les services ont déterminé ensemble la nature des fonctions concernées. Durant l'été, l'Unité santé et sécurité au travail de la DRH, composée de six personnes, s'est rendue sur place pour analyser plus de 220 postes. La liste a ensuite été élaborée, sachant que celle-ci est encore en discussion auprès des directions de départements afin de s'assurer qu'aucune fonction n'a été omise. Il reste encore douze postes à analyser. La fin de ce travail est projetée pour le tout début de l'année 2014.

Les critères de pénibilité physique (posture ou port de charge par exemple) et environnementale (exposition à la poussière ou au bruit par exemple) ainsi que les horaires de travail (travail de nuit ou horaires non planifiés) ont été adoptés. Par contre, les risques psychosociaux n'ont pas été pris en compte en raison de leur caractère subjectif. L'atteinte psychologique varie selon la personne. Cela n'est guère objectif. Concernant les SIS, le personnel ne relève pas de fonctions particulièrement pénibles, car cette catégorie de personnel bénéficie d'une cessation d'activité anticipée. De plus, des personnes spécialisées, qui ne font pas partie de la DRH, assurent des débriefings réguliers. Il en est de même pour le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire.

Unité psychologie au travail: pourquoi si peu d'informations?

Le travail des psychologues du travail repose sur la confidentialité. C'est uniquement dans les cas où les personnes acceptent une levée du secret professionnel que des discussions peuvent être engagées avec la hiérarchie, voire parfois des confrontations. De nombreuses personnes ont besoin de parler mais ne souhaitent pas que la confidentialité soit pour autant levée. Dans le cadre de la mise en œuvre du Statut du personnel, des directives ont été adoptées, notamment sur la médiation, la conciliation ou encore le harcèlement.

Le rapport étant public et accessible en ligne, les informations sont de fait très succinctes sur la psychologie au travail. Une audition confidentielle de cette unité dans le cadre de la commission des finances est par contre toujours possible.

Processus de gestion des absences non planifiées

Ce processus a été mis en place à l'Etat. Ce processus est extrêmement simple. Il s'agit de téléphoner à sa hiérarchie pour l'informer d'une absence ou, pour celle-ci, de garder le lien en rappelant la personne. Le but consiste surtout à tracer le nombre d'absences. Ce sont en effet souvent des absences perlées de très courte durée, lesquelles peuvent dissimuler en profond mal-être au travail. Le nombre d'absences devrait être réduit grâce à la mise en place de ce processus.

En 2012, 178 visites médicales ont eu lieu, car la Ville est auto-assurée concernant la maladie. La possibilité de contracter une assurance pour la maladie

est actuellement à l'étude. Les visites médicales correspondent aux visites des médecins-conseils quand les personnes sont en absence de longue durée.

Passage d'un statut d'auxiliaire (en diminution) à celui d'employé-e (en augmentation)

Ce changement de statut n'est pas du tout automatique.

Réponse :

L'augmentation des « employé-e-s » et la diminution des « auxiliaires » constatées en 2012 est liée à la nomination en qualité d'« employé-e-s » de l'ancienne catégorie de personnel dénommée « auxiliaires fixes ».

En effet, depuis l'entrée en vigueur du Statut du personnel de la Ville de Genève au 31 décembre 2010, la catégorie des « auxiliaires fixes » n'existe plus. Elle était constituée du personnel de nationalité étrangère non titulaire d'un permis C domicilié en Suisse ou à l'étranger.

Internalisation des EdS

Des modules de formation ad hoc sont développés pour ces personnes, afin d'inciter les personnes qui auraient acquis en Ville des compétences leur donnant accès à un travail à retrouver un emploi ailleurs ou bien sûr en Ville avec un salaire ordinaire.

La poursuite de cet objectif n'ayant de fait débuté qu'en 2013, il n'y a donc pour l'instant aucun retour chiffré.

Règlements d'application et les directives concernant le personnel

C'est la DRH qui les rédige, les soumet au Conseil administratif et a charge de les faire respecter.

Augmentation du coaching individuel

Que ce soit des coachings individuels à l'attention de cadres ou de coachings à l'attention d'un service tout entier, notamment dans le cadre de restructurations ou de réorganisations, ce sont très souvent des aides à appréhender le changement.

Prise d'acte du Bilan social des ressources humaines 2012

C'est à l'unanimité que la commission prend acte de ce bilan en soulignant la richesse et la précision des renseignements qui y sont contenus.

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). Ici aussi, comme pour le PFI, il existe trois bilans plus récents. Néanmoins, sur le bilan social des ressources humaines 2012 j'interviendrai plus longuement, car c'est important pour les 4000 collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève.

Nous avons étudié non seulement le bilan social des ressources humaines 2012 que nous a remis le département des finances et du logement, mais également le rapport préparé par la Cour des comptes sur le même sujet. Année après année – nous l'avons constaté notamment en 2012 – ce bilan social est de plus en plus développé. Il comporte de nombreuses informations souvent ajoutées à la demande du Conseil municipal, d'ailleurs, car nous avons besoin de davantage de précisions.

Pour 2012, nous avons également eu droit à la présentation de différents projets comme celui des indemnités ou celui afférent aux fonctions types. Pour la première fois, on nous a donné le détail de la mise en œuvre du règlement relatif à l'égalité hommes-femmes, ainsi que des précisions quant au secteur santé et sécurité au travail et un rapport spécifique sur la psychologie au travail. Sur ce dernier point, les commissaires se sont étonnés que ne soient présentés que peu de cas concrets, mais il faut se rappeler que la confidentialité est absolument indispensable dans ce domaine; nous avons donc reçu des informations d'ordre statistique.

Des processus d'évaluation ont été mis en place en 2012, comme le statut du personnel l'impose, dans le cadre d'entretiens périodiques. Des critères précis pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés au préalable lors des entretiens d'évaluation ont été clairement définis, ce qui aide la personne qui évalue tout en garantissant l'équité de traitement à la personne évaluée. Les besoins en formation des collaborateurs et collaboratrices sont repensés chaque année, souvent au moment de l'évaluation des qualifications.

Le fort taux d'absentéisme constaté en 2012, en particulier au sein du Service d'incendie et de secours (SIS), a fait l'objet d'un audit; vous en connaissez les conclusions, Mesdames et Messieurs, au vu des nombreux nouveaux postes votés l'année dernière pour ce service.

Les taux de rotation atteignant respectivement 7% au département des finances et du logement et 6% au département de la culture et du sport s'expliquent par le fait que 2012 a été une année particulière. En effet, il y a eu la régularisation – donc un changement de statut – des anciens employés engagés à durée indéterminée, mais travaillant pour la Ville de manière très sporadique. Cette mesure a provoqué une augmentation un peu artificielle du taux de rotation de types de contrat.

La Cour des comptes a émis plusieurs recommandations. Deux audits ont été effectués: le premier portait sur le processus de recrutement et a abouti concrètement à son uniformisation; le second portait sur les indemnités, frais et débours.

Les principes concernant les indemnités ont été validés par le comité de pilotage; le travail en cours en 2012 aurait dû s'achever au début de l'année 2014, nous verrons donc ce qu'il en est dans le bilan 2014. En ce qui concerne les frais et débours, un projet de règlement a été élaboré et mis en consultation.

Cependant, contrairement aux recommandations de la Cour des comptes, la Ville n'est pas favorable à appliquer au personnel auxiliaire engagé pour une durée inférieure à deux ans le même processus de recrutement que pour les autres collaborateurs. Cette réticence se justifie par la longueur et la complexité dudit processus par rapport à la durée du contrat. De plus, s'il fallait systématiser l'application des modalités de recrutement ordinaires également pour les personnes engagées pour une durée inférieure à deux ans, il faudrait impérativement engager du personnel supplémentaire délégué à cette tâche.

Depuis 2007, la Ville a initié une politique visant à augmenter le nombre des apprentis. Tout le monde, ici, s'en réjouit! De 2007 à 2012 – puisqu'il s'agit du bilan 2012 – leur nombre a doublé. C'est extrêmement important.

J'en viens maintenant à une question largement débattue à propos du bilan des ressources humaines 2012: le suivi avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE). Selon les informations que nous avons reçues, conformément à la directive relative au processus de recrutement et d'intégration en Ville de Genève, la Direction des ressources humaines communique systématiquement à l'OCE les annonces publiques concernant les employés recrutés, qu'il s'agisse de contrats à durée indéterminée ou de contrats d'auxiliaires d'une durée de vingt-quatre mois au moins.

En 2012, 100% des offres publiées ont été communiquées à l'OCE, ce qui correspond très exactement à 296 postes. Par la suite, selon les statistiques de l'OCE, 1043 dossiers ont été réceptionnés et traités par les services ou départements de l'administration municipale. 49 demandeurs et demandeuses d'emploi ont été engagés par la Ville cette année-là. Pour rappel, le processus de recrutement est décentralisé en Ville de Genève, le choix des candidats et des candidates relevant ainsi de la compétence exclusive des services et des départements. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous sommes en débat accéléré, selon la décision du bureau du 14 mars 2016. La parole n'étant pas demandée, nous prenons acte de ce rapport... Vous avez demandé la parole, Monsieur Sormanni? On vous écoute, mais vous avez été lent à appuyer sur le bouton!

M. Daniel Sormanni (MCG). C'était pendant que vous étiez penché dans vos papiers en train de lire, Monsieur le président...

Le président. Je vous pardonne!

M. Daniel Sormanni. Moi aussi!

Le président. On est quittes...

M. Daniel Sormanni. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais pour ma part apporter deux bémols non pas aux propos de la rapporteuse, mais à la politique menée par le Conseil administratif. Premièrement, malgré ce qu'on nous dit, il n'est pas exact que les annonces concernant tous les postes à pourvoir soient soumises à l'OCE. Nous avons de nombreux exemples du contraire. On le constate aujourd'hui encore: certaines annonces de recrutement ne sont pas transmises à l'OCE ou, quand c'est le cas, les candidats qu'il présente ne sont pas reçus ou pas sélectionnés. Le processus de collaboration avec l'OCE n'est donc pas systématique et nous contestons vivement cette manière de procéder.

J'en veux pour preuve que le Conseil municipal a voté en février 2016 le projet de délibération PRD-40, qui visait justement à faire respecter ces procédures et le principe dit de la «préférence cantonale». Or, le Conseil administratif a tout fait pour s'opposer à la mise sur pied d'une directive fixant le cadre du processus de recrutement voulu par la majorité du Conseil municipal, en intervenant directement auprès du Service de surveillance des communes et du Conseil d'Etat. Il est parfaitement scandaleux de se comporter comme ça!

De deux choses l'une: soit la Ville de Genève, comme elle le prétend mais ne le fait pas, applique de fait ce principe de préférence cantonale et n'a donc pas besoin d'une nouvelle directive émanant du Conseil municipal, soit elle applique – comme tout le monde devrait le faire – la directive de préférence cantonale imposée par l'Etat. La Ville de Genève est quasiment la seule commune du canton à avoir refusé de la signer et de s'engager à la respecter. On le sait, la zone géographique de recrutement pour les postes à la Ville s'étend largement au-delà des frontières du canton; elle va même très loin, presque jusqu'à Annecy, dans certains cas. Finalement, cela permet de ne même pas se demander dans quel bassin de population on recrute.

Cela ne serait pas forcément gênant, s'il n'y avait pas de demandeurs d'emploi à Genève ou si les professions pour lesquelles la Ville recrute n'étaient pas représentées sur le marché local. Mais vous savez bien que ce n'est pas le cas, Mesdames et Messieurs! Je n'ai pas les derniers chiffres exacts en tête, mais il y a environ 13 000 chômeurs à Genève – sans parler de ceux qui ne sont plus répertoriés, car ils ont renoncé à chercher un emploi qu'ils ne trouvent de toute façon pas.

Je pense donc que le processus suivi par les autorités municipales n'est pas correct. Je ne le dis pas pour contredire les propos de la rapporteuse, simplement pour souligner que la collaboration avec l'OCE et le principe de préférence cantonale, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, ne sont pas véritablement mis en application.

J'en viens à mon deuxième bémol. On se souviendra que nous avons longuement débattu sur la problématique de l'âge de la retraite. Finalement, il a été fixé à 64 ans dans le nouveau plan de prévoyance de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP). Mais on nous a dit qu'avant de l'appliquer il fallait négocier et répertorier les métiers pénibles en Ville de Genève. Tant que ce ne sera pas fait, on ne pourra pas aller de l'avant.

Or, je lis à la page 8 du très intéressant rapport D-65 A de M^{me} Sumi que ce travail de listage des fonctions pénibles devait être terminé au début de l'année 2014. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, Mesdames et Messieurs, nous sommes au milieu de l'année 2016! Deux ans et demi après! Or, il y a quelques semaines encore, le Conseil administratif nous disait que ce travail n'était pas fini. On se demande quand il le sera! Peut-être même jamais...

Je trouve que ce n'est pas sérieux. Pour ma part, je n'ai encore jamais vu ça! J'ai travaillé très longtemps dans le secteur privé et je peux vous dire, chers collègues, que lors des négociations entre partenaires sociaux, syndicats des employés et groupements patronaux, ils ne mettent pas dix ans pour analyser une situation! Pendant ce laps de temps, trois ou quatre conventions collectives de travail sont signées! Les partenaires résolvent leurs problèmes, ils avancent ou reculent – mais au moins ils font quelque chose en dix ans et se mettent d'accord!

En Ville de Genève, il faut attendre des années avant d'avoir ne serait-ce que l'idée d'une quelconque base de discussion entre partenaires sociaux... Je considère que ce n'est pas normal – et je ne suis sans doute pas le seul à le penser, au sein du Conseil municipal. Il est tout à fait scandaleux de mettre des années à mener des discussions pour pouvoir venir ensuite avec des propositions concrètes. A mon avis, cette lenteur est voulue, elle sert à gagner du temps et à éviter de se poser les questions essentielles avant d'adapter le statut du personnel aux nouvelles dispositions. Il n'est pas correct d'agir ainsi, je le répète.

Il est fort dommage que le Conseil administratif – à part M^{me} Alder, qui était présente tout à l'heure mais qui n'est pas directement concernée – ne soit pas là pour nous répondre ou, au moins, entendre ce que nous avons à dire. A un moment donné, il faudra bien que ça change! Nous attendons du Conseil administratif à majorité de l'Alternative qu'il prenne le taureau par les cornes et nous soumette enfin des propositions. Chaque année on nous répond la même chose, ce n'est pas sérieux! On pourrait faire à chaque fois un copié-collé du rapport de l'année précédente sur le bilan social des ressources humaines – M^{me} Sumi

s'en charge souvent avec brio, d'ailleurs, et je l'en remercie. Je le répète pour la énième fois: ce mode de faire n'est pas correct de la part de l'exécutif, il y a là quelque chose à changer.

Pour en revenir aux procédures de recrutement, comme cela a déjà été dit, elles ne sont pas centralisées en Ville de Genève, puisque ce sont les services eux-mêmes qui engagent leurs employés. Mais qu'est-ce qui empêche la Direction des ressources humaines – qui, elle, est centralisée – de donner des instructions pour le respect de la préférence cantonale et de vérifier qu'elles sont appliquées? Car je vous assure que, la plupart du temps, ce principe n'est pas suivi, Mesdames et Messieurs! Le rapport D-65 A mentionne l'engagement de 49 chômeurs en 2012 – tant mieux pour eux, mais ce n'est pas suffisant. Les efforts nécessaires pour résoudre le problème ne sont pas vraiment consentis: il faut recruter d'abord les habitants de Genève, ensuite les autres! (*Applaudissements.*)

Il est pris acte du bilan social des ressources humaines 2012.

11. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 21 mars 2012 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Casares, MM. Pierre Gauthier, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Alberto Velasco et Grégoire Carasso: «Réchauffons les lits froids» (M-1005 A)¹.

Rapport de M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret.

La motion a été renvoyée à la commission du logement par le Conseil municipal lors de sa séance du 25 novembre 2013. La commission a examiné cette motion lors des séances des 9 décembre 2013 et 13 janvier, 20 janvier, 24 février, 7 avril et 12 mai 2014 sous les présidences successives de M. Alberto Velasco et de M^{me} Fehlmann Rielle. Les notes de séances ont été prises par MM. Daniel Zaugg et Marc Morel que la rapporteuse remercie vivement.

Rappel de la motion

Considérant:

- que le projet de Franz Weber dénonçant les lits froids a été voté par une majorité des citoyens de notre pays et qu'il concerne toute la Suisse;
- que, grâce au dumping fiscal pratiqué entre les cantons, la Suisse est de plus en plus souvent épinglée comme étant un paradis fiscal pour les fraudeurs en tout genre;
- que, en Suisse, Genève et Zurich sont les villes privilégiées par les fraudeurs et les spéculateurs;
- que Genève rencontre d'insolubles problèmes de logement;
- qu'il est constaté dans tous les quartiers que de nombreux appartements et/ou immeubles sont vides en permanence;
- que notre ville ne peut devenir un lieu de non-droit ou de prétendue villégiature pour les fraudeurs et spéculateurs en tout genre;
- que la vacuité de ces appartements et/ou immeubles participe de la désertification sociale et culturelle du centre-ville,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- faire un inventaire des lits froids à Genève en prenant notamment en considération le recensement 2010 de la population;
- faire toute proposition utile au Conseil municipal afin de limiter cette pratique.

¹ «Mémoire 171^e année»: Développée, 3098.

Séance du 9 décembre 2013

Audition de M. Velasco, motionnaire

M. Velasco donne la définition de «lits froids»: logements qui restent inoccupés la majeure partie de l'année puisqu'ils servent à leur propriétaire de résidence secondaire. M. Velasco reprend les différents points de la motion en s'appuyant sur le fait qu'il est important de connaître le nombre de lits froids en ville de Genève et de lutter contre certaines manœuvres spéculatives qui empêchent une grande partie de la population de trouver un logement.

Plusieurs membres de la commission estiment que la compétence de cet inventaire dépend du Canton.

Un commissaire rappelle que la nouvelle Constitution genevoise contient deux articles qui vont dans le sens de la motion: l'article 178 interdit la spéculation immobilière et l'article 182 prévoit que les logements doivent être occupés.

Un commissaire considère que la commission devrait rassembler les éléments statistiques afin de savoir si toutes les informations à l'étude de la motion sont disponibles.

Un commissaire remarque, en tant que motionnaire, que le titre de la motion ne reflète pas les considérants. Bien que ces éléments méritent d'être relevés, il faut comprendre que les auteurs ont voulu transposer la problématique des lits vacants au niveau de la ville de Genève.

Une commissaire confirme que la thématique ne concerne pas uniquement les lits froids.

Le président met au vote les auditions du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Les deux sont acceptées.

Séance du 13 janvier 2014

Le président informe qu'il a reçu une lettre de la part du groupe Appartements vides à Genève, constitué sur le réseau social Facebook. Les administrateurs du groupe demandent à être auditionnés par la commission.

La commission accepte de recevoir le groupe Appartements vides lors d'une prochaine séance.

Audition de M. Michel Buergisser, directeur général de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF)

M. Buergisser précise que, du point de vue statistique, il existe trois différentes catégories de logements inoccupés.

Premièrement, un logement vide correspond à un logement qui est provisoirement soustrait du marché en vue de mener une opération de réhabilitation, de construction, de démolition, d'extension ou encore de rénovation. Chaque année, l'OCSTAT mène une enquête afin d'en connaître le nombre. En 2013, 268 logements vides ont été recensés.

Une deuxième considération statistique réside dans les logements vacants. Ces logements ne sont pas retirés du marché mais, pendant un certain temps, aucun preneur ne manifeste son intérêt. Une enquête nationale est entreprise chaque année afin d'en connaître le nombre. Le taux de vacance pour l'année 2013 s'élève à 0,36%, ce qui équivaut à 801 logements vacants dans le canton de Genève.

La troisième catégorie est celle des résidences secondaires ou qui ne sont en tout état de cause guère occupées.

Ces logements peuvent refléter des statuts forts différents. Les informations relatives au statut du propriétaire et la destination que celui-ci affecte à son logement étaient le résultat de l'enquête antérieurement menée dans le cadre du recensement de la population, lequel a été abandonné depuis l'an 2000. S'est substituée à ce principe du recensement une approche statistique basée sur la maîtrise de registres, le registre fédéral des logements. La Confédération a permis la mise en place d'un identifiant unique: le NAV 13. L'idée consiste à obtenir des croisements d'informations. Il ajoute que l'exploitation des registres précités démarre. La mise en place de ces registres représente une opération complexe pour laquelle les Cantons se sont vu attribuer un délai. L'exploitation des informations sur la structure du parc de logements va probablement débiter à partir de la seconde moitié de 2014. Par conséquent, ces données s'avèrent aujourd'hui dépassées. Les statisticiens devaient en effet s'assurer que les données répondaient à un certain nombre de critères qualitatifs avant qu'elles ne soient traitées. Il soutient que plusieurs investigations ont été effectuées relativement à la problématique des lits froids, directement au niveau national, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative à laquelle renvoie la motion M-1005.

La Ville de Genève, selon les informations de l'OCSTAT, concentre 53,7% des logements vides du canton et 50,9% des logements vacants du canton. La première démarche, très pragmatique, consiste à se renseigner auprès des SIG s'agissant du nombre de compteurs coupés. Cela apporte un bon éclairage sur le statut du logement. A partir de ces éléments ainsi que de l'enquête portant sur les requêtes en autorisation de construire, des croisements sont effectués permettant de définir un périmètre de logements dont l'occupation effective est sujette à interrogation.

Un commissaire pose la question du rôle précis de l'OCL dans le cadre de la lutte contre la pénurie des logements.

M. Buergisser répond que l'OCL compte trois grands domaines d'action. La première est l'exploitation d'un certain nombre d'immeubles subventionnés. L'OCL porte en outre un regard sur tous les logements qui sont construits en zone de développement. La zone de développement regroupe 80% des logements collectifs qui sont réalisés dans le canton. Un peu moins de 20 000 000 de francs sont versés au titre de l'aide à l'exploitation, en sus des différentes facilités fiscales données en accord avec l'Administration cantonale. L'OCL gère à ce titre un budget annuel d'investissement à hauteur de 35 000 000 de francs destiné à la réalisation de logements d'utilité publique. Certains projets de la FVGLS ont pu bénéficier de cet appui. Un second volet réside dans l'aide à la personne. Approximativement 48 000 personnes habitent dans des logements subventionnés. On compte environ 22 000 000 de francs d'allocations et 12 000 francs au titre de subventions personnalisées HM. La troisième activité de l'OCL, depuis mai 2013, est de s'occuper de l'ensemble des opérations foncières de l'Etat de Genève. En 2007, la législation relative au logement a connu une inflexion importante avec l'adoption de la loi concernant les LUP. A l'issue du référendum obligatoire y relatif qui a eu lieu en 2009, le taux de LUP doit atteindre 20% du parc de logements collectifs. Des actions ponctuelles sont aussi entreprises par l'OCL. Par exemple, concernant des PLQ en vigueur, le droit cantonal permet de mener des procédures s'il reste des droits à bâtir inutilisés. Grâce à cette opération, 800 logements devraient être construits, sachant que des requêtes en autorisation de construire ont déjà été déposées. Des opérations d'expropriations de servitudes ont en revanche été menées en vue de permettre le démarrage de certaines opérations. La LDTR est de la responsabilité de la Direction des autorisations de construire, et non pas de l'OCL.

Un commissaire demande si un étranger sans permis de séjour en Suisse peut se porter locataire d'un logement à Genève. M. Buergisser répond que, en ce qui concerne un logement non contrôlé, il n'existe pas d'obstacles à la location. Par contre, pour un logement subventionné, c'est impossible.

Une commissaire demande si, à propos des logements vides, un propriétaire peut légalement laisser un logement vide pendant quelques années même à des fins spéculatives. Elle s'inquiète en outre des problèmes qui se posent en termes de respect du droit à la vie privée. M. Buergisser précise qu'un logement vide pour des motifs non légitimes fait encourir à son propriétaire le risque de subir une procédure d'expropriation.

M. Buergisser rappelle que le nombre de logements locatifs à Genève est d'environ 180 000 sur un total de 220 000 logements. Cela permet de relativiser le chiffre de 268 logements vides. 3500 logements sont en construction.

Un commissaire précise que, s'agissant de l'achat d'un appartement, la LEX Koller impose d'être résident à Genève pour accéder à la propriété. Concernant la location, aucune restriction n'existe.

Une commissaire pose la question du nombre de résidences secondaires. M. Buerigisser répond qu'une telle évaluation est liée à des catégories d'analyse de données afférentes au logement, dont les variables ont changé depuis la disparition du recensement.

Séance du 20 janvier 2014

Audition de M. Roland Rietschin, directeur de l'Office cantonal de la statistique

M. Rietschin indique que les sources existantes sont au nombre de deux: l'enquête fédérale sur les logements vacants et l'enquête cantonale sur les logements vides. Les logements vacants sont inoccupés et proposés à la location ou à la vente. Ces logements ne sont pas assimilables à des lits froids car la vacance est provisoire. Les logements vides sont aussi inoccupés mais en attente d'une transformation, d'une rénovation ou d'une démolition de l'immeuble (il peut potentiellement s'agir de lits froids). L'enquête annuelle, du 1^{er} juin 2013, a recensé 268 logements vides dans le canton de Genève, dont 144 en ville de Genève.

La loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) a pour but d'harmoniser les registres des habitants en Suisse.

Le registre fédéral des bâtiments et des logements a été élaboré sur la base des résultats du recensement de l'an 2000. Ce registre contient des informations relatives à chaque bâtiment en Suisse, ainsi qu'à chaque logement que celui-ci compte.

Les registres des habitants indiquent aussi l'identifiant du logement. Genève a contribué à l'élaboration de ce registre par l'intermédiaire de l'OCSTAT qui a mis à disposition le registre des bâtiments et du logement. L'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) s'est occupé d'attribuer un numéro de logement à chaque habitant.

Dans le cadre de l'initiative Weber, on ne s'intéresse pas aux logements dans lesquels une personne a son domicile légal, mais à tous les autres logements. La législation en cours d'élaboration prévoit que, si le reste atteint un chiffre supérieur à 20%, alors la commune concernée doit investiguer sur lesdits logements pour déterminer le nombre de résidences secondaires. Il existe des résidences secondaires au sens strict. La responsabilité incombe aux politiques de déterminer s'il s'agit de lits froids en fonction de la durée de l'inoccupation. Il existe aussi des logements qui sont loués par des entreprises en vue d'héberger du personnel, pour une courte durée. Des personnes sans papiers occupent aussi des logements. Par conséquent, il est difficile de conclure qu'un logement inoccupé est un lit froid. On compte un peu moins de 30 000 logements inoccupés dans le canton regroupant tous les cas de figures possibles.

En Suisse, il est parfaitement possible d'avoir plusieurs domiciles légaux. Le critère retenu réside dans une durée minimum d'occupation de trois mois par an.

Un commissaire met en évidence que la catégorie de logements concernée par la motion concerne les résidences secondaires et il aimerait connaître l'évolution du taux de résidences secondaires.

M. Rietschin répond que la gestion du dispositif entourant la mise en œuvre de l'initiative Weber dépend de la compétence de la Confédération.

Un commissaire explique que les modalités de taxation fiscale diffèrent pour les résidences principales et secondaires.

Une commissaire demande si la statistique permet de savoir quelle est la surface habitable afin de pouvoir appréhender l'évaluation du volume des lits froids. M. Rietschin répond que la surface fait partie des caractéristiques enregistrées dans le cadre du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) et que cette information est incomplète. La même commissaire estime que, si le métrage était pris en compte, le taux des résidences secondaires dépasserait largement le taux de 20%.

Une commissaire demande si des statistiques sont établies par rapport aux ventes de logements. De plus, elle demande si les objets qui sont revendus dans les années suivant leur acquisition sont suivis dans le temps. M. Rietschin confirme en ce qui a trait à l'existence de statistiques relatives aux ventes de logements. Il s'agit de la statistique des transactions immobilières recensant les ventes de biens immobiliers dans le canton de Genève. Aucun suivi n'est effectué après la statistique des transactions immobilières.

Une commissaire demande quel serait l'impact de l'acceptation du projet de loi actuellement à l'étude au Grand Conseil visant à combattre la spéculation immobilière et à empêcher des propriétaires de conserver plusieurs objets en attendant que leur prix augmente afin de les revendre. M. Rietschin indique que ce projet de loi ne concerne que les nouveaux logements en PPE en zones de développement.

Une commissaire craint que si la motion demande «l'inventaire des lits froids à Genève» en vue de «faire toute proposition au Conseil municipal afin de limiter cette pratique» cela ne favorise le développement d'un Etat policier qui mènerait des enquêtes intrusives aux frais du contribuable. De plus, en ce qui a trait à l'ambition de limiter la pratique des lits froids, elle doute de la possibilité de réaliser un tel objectif si on ignore le nombre de logements concernés. M. Rietschin précise que dresser un inventaire ne relève pas de la statistique publique.

Un commissaire s'exprime en disant que la crise du logement dure depuis des années et s'aggrave. Cependant, l'autorité reste inactive. Il soulève donc la question de la pertinence de la création d'un registre officiel des logements, étant entendu que chaque case devrait nécessairement être remplie. M. Rietschin précise que le Conseil municipal peut exiger que l'Administration municipale tienne

un registre des logements et que l'OCSTAT traiterait volontiers ces données si elles lui étaient transmises.

Audition de MM. Stéphane Guex-Pierre, Laurent Graenicher et José Lillo, administrateurs du groupe Facebook Appartements vides à Genève

M. Guex-Pierre signale que ledit groupe compte 2700 membres et qu'il s'agit d'une démarche civique qui se veut dépolitisée. Les citoyens sont invités à signaler les logements vides dans leur immeuble depuis plus de trois mois au sens de la LDTR. Une brève enquête est menée afin de vérifier s'il existe des motifs légitimes qui justifieraient l'inoccupation. 114 cas suspects ont été découverts et une liste a été transmise à M. Hodgers.

Une commissaire met en avant que la crise ne peut pas justifier tout excès et que la démarche du groupe verse indubitablement dans un excès. M. Guex-Pierre répond qu'il est pour sa part choqué par le fait que les citoyens ne puissent pas se loger. M. Guex-Pierre indique qu'environ un tiers des logements inoccupés se trouvent en ville de Genève.

Un commissaire souhaiterait connaître la nature et l'emplacement des 114 logements qui ont été recensés. M. Guex-Pierre répond qu'il n'y a pas de HLM. Il s'agit majoritairement de quatre-pièces ou de cinq-pièces. Il y a aussi une quarantaine de studios. Il s'agit uniquement de régies qui ont pignon sur rue ou de propriétaires qui possèdent un parc immobilier important.

M. Graenicher observe que la crise du logement est devenue tellement grave aujourd'hui que l'on se trouve au bord de l'explosion sociale. Il appelle en conséquence à sortir des conflits politiques et à trouver des moyens de mettre un terme à cette crise du logement insoutenable.

Un commissaire rappelle que, lors des auditions des directeurs de l'OCL et de l'OSTAT, il est ressorti que le canton comptait 268 logements vides et 801 logements vacants. Près de 30 000 logements ne correspondent en outre à aucun foyer fiscal. Il demande si le groupe Appartements vides à Genève s'intéresse à recenser les appartements complètement vacants ou si les logements, auxquels est associé un occupant mais dont il s'avère qu'ils sont dans les faits inoccupés, sont pris en compte. M. Guex-Pierre répond qu'à la base cette initiative ne visait que les logements vides. Mais il a été mis le doigt sur une pluralité des motifs, légitimes ou spéculatifs, qui expliquent qu'un logement est vide. Par exemple, des propriétaires qui mettent en location des appartements de quatre ou cinq pièces à 10 000 francs par mois.

Un commissaire s'interroge quant à la méthodologie qui a été employée pour déterminer si un logement signalé comme vide l'était réellement avant de communiquer la liste au DALE. M. Guex-Pierre répond qu'il est demandé aux

personnes qui signalent un logement vide de s'assurer que celui-ci l'est depuis plus de trois mois. Ensuite, les administrateurs vérifient au moyen du cadastre, d'une part, et des demandes de construction, de rénovation, d'entretien et de démolition. On possède ainsi un numéro de dossier avec une adresse. De cette manière, on sait si un dossier est déposé, ainsi que son état d'avancement.

Une commissaire pense qu'il faudrait modifier l'intitulé de la motion. Il serait plus judicieux de remplacer la notion de lits froids par les termes de logements vides et vacants.

Un commissaire demande si la GIM compte des logements vides.

Séance du 24 février 2014

La présidente annonce que M^{me} Salerno a répondu en personne, par écrit, aux commissaires à la question posée à la GIM.

Réponse de M^{me} la conseillère administrative Sandrine Salerno à la question posée par la commission, à savoir:

Quel est le taux d'appartements vides et d'appartements vacants au sein du parc immobilier de la Ville?

«Si le terme «vacant» est compris dans le sens de la LDTR, à savoir vide sans motif, loyer prévu trop cher ou location fictive, il est clair que nous n'en avons aucun.

Nous avons cependant quelques logements vides pour des motifs légitimes, à savoir:

- règlement de questions successorales;
- travaux de remise en état du logement;
- projet de rénovation de l'immeuble (même si, dans ces cas, nous essayons de remettre systématiquement les appartements à la Ciguë ou l'ULT pour du logement provisoire)».

Discussions

Un commissaire d'Ensemble à gauche suggère de traiter la motion en la corrigeant suite aux précisions données par les personnes auditionnées. Il faudrait, par exemple, supprimer la référence obsolète au recensement de 2010, élargir l'approche s'agissant de la notion de lits froids et également identifier les motifs qui justifient l'inoccupation des logements concernés. Il pense aussi que pour la deuxième invite, il faudrait que le Conseil municipal s'adresse au Conseil administratif pour qu'il saisisse le Canton de cette problématique.

Une commissaire socialiste souhaite conserver la motion en y incluant une nouvelle invite: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à interpeller le Canton afin que celui-ci recense le nombre de logements non occupés pendant une grande partie de l'année en ville de Genève et le communique à la municipalité». Il convient en outre de «demander au Canton de prendre toute mesure propre à limiter ce phénomène».

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe ne votera pas la motion M-1005 au vu de ses considérants. Cette motion qui s'intéresse seulement aux lits froids ne traite pas du problème des personnes imposées au forfait dans le canton de Genève. Le directeur de l'OCSTAT a souligné que l'on ignore la destination d'environ 30 000 logements. Les personnes imposées au forfait dans le canton ne sont que 700. Il existe une pluralité d'abus et, par conséquent, il ne faut pas uniquement viser les personnes imposées au forfait. Il pense aux Genevois vivant en France mais qui conservent une adresse à Genève pour bénéficier de l'OCPA. A l'inverse, de nombreuses personnes occupent un logement dans le canton sans être déclarées auprès des autorités. Il pense tout particulièrement aux personnes séjournant illégalement en Suisse. Il ajoute qu'il faudrait mobiliser les agents de la police municipale pour faire du porte à porte de tous les logements de la ville de Genève. Il s'agirait de procéder à un recensement tel qu'il était fait autrefois.

Une commissaire du Parti libéral-radical rappelle que le directeur de l'OCSTAT a expliqué que les lits froids ne constituent pas l'essentiel du problème de la pénurie de logements à Genève. Les logements vacants destinés à la location ou à la vente sont rares. La commissaire considère qu'il sied de construire des logements plutôt que de traiter d'aspects marginaux à des fins électoralistes.

Une commissaire du groupe des Verts rappelle que M. Rietschin a indiqué que le canton comptait 30 000 lits froids. Elle pense que nous devrions demander le nombre de lits froids en ville de Genève. Par conséquent, elle se prononce en faveur de la modification de la première invite: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander à l'Etat la statistique des lits froids recensés en ville de Genève». Il appartiendra ensuite au Conseil administratif de déterminer la pertinence d'agir.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois insiste pour dire que cette tâche n'incombe pas à la Ville de Genève. Il attire en outre l'attention sur le fait que l'on ne possède que des estimations. Les logements évoqués par l'OCSTAT ne sont pas forcément des lits froids. De plus, il conteste le postulat de départ qui consiste à considérer qu'une personne qui n'occuperait son logement qu'une partie de l'année se trouverait dans l'illégalité. Pour lui, la Ville ne peut concentrer ses efforts que sur la GIM. La réponse donnée par M^{me} Salerno le satisfait. Regrettant la rareté des projets de construction depuis trente ans, il appelle à la construction de logements, d'hauteur élevée si possible.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaite entrer en matière afin de manifester la volonté politique d'agir contre ce problème lancinant. Il suggère d'auditionner M. Hodgers afin de l'interroger sur les mesures utiles que la Ville pourrait prendre dans son champ de compétence.

Une commissaire socialiste réagit aux propos tenus par une commissaire du Parti libéral-radical et un commissaire du Mouvement citoyens genevois. Elle considère aussi qu'il est essentiel de construire des logements. Cependant, l'un n'exclut pas l'autre. Elle rappelle que de nombreuses motions et propositions abordent précisément la question de la construction de logements. La construction constitue certes l'une des composantes majeures du problème des logements à Genève, mais il ne s'agit pas de la seule. Tous les aspects doivent être traités en vue de solutionner ce problème.

Une commissaire d'Ensemble à gauche souhaite que l'invite soit amendée afin de préciser que ce sont les logements vides qui sont concernés.

Une commissaire du groupe des Verts précise que M. Hodgers s'est saisi du problème des logements vides au sens de la LDTR, et non pas de celui des lits froids.

La présidente met au vote l'audition de M. Hodgers. L'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 7 avril 2014

Audition de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat en charge du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, et de M^{me} Saskia Dufresne, directrice des autorisations de construire

La présidente cède la parole à M. Hodgers afin de recueillir son opinion au sujet de la question des lits froids dans une perspective cantonale. M. Hodgers déclare que la question des lits froids se révèle pertinente, de surcroît dans le contexte de la pénurie de logements dont souffre Genève. Il rappelle qu'il convient d'identifier les raisons qui justifient le fait qu'un appartement soit inoccupé. Il peut en effet s'agir d'un logement vide, d'un logement vacant ou d'un lit froid. La notion de lit froid vise davantage les cantons très touristiques, notamment ceux abritant des stations de sport d'hiver, où il existe de nombreuses résidences secondaires. Le DALE est en train de finaliser les recherches s'agissant des appartements vides, étant entendu qu'il sied de distinguer ceux-ci des lits froids. Genève est une ville internationale. Des fonctionnaires internationaux ou des délégués du CICR y ont leur résidence principale, même si ces logements peuvent de prime abord sembler inoccupés pendant la majeure partie de l'année. Il s'avère difficile de répertorier et classer à cause de la grande diversité des raisons susceptibles d'expliquer l'inoccupation d'un logement.

M^{me} Dufresne précise qu'à chaque définition correspond un statut juridique distinct. Elle s'occupe pour sa part des logements vides au sens de la LDTR, c'est-à-dire ceux qui sont inoccupés depuis plus de trois mois sans motif légitime. Il apparaît que les adresses dénoncées se révèlent en large partie couvertes par des autorisations de construire en cours bloquées en raison d'un recours pendant la longueur de la planification que requiert l'ampleur de l'opération en question. On travaille à des solutions intermédiaires. On réfléchit à des alternatives pour mettre ces logements sur le marché de la location temporaire, par exemple pour des étudiants, pour une courte durée.

Un commissaire indique que même en connaissant le nombre d'habitants et le nombre de logements dans le canton, le recoupement de ces données ne permet pas de déterminer la destination de l'ensemble des logements. Ce sont ainsi près de 30 000 logements dont on ignore l'affectation. Il se demande si l'on ne devrait pas réorganiser un recensement afin de pouvoir pallier cette lacune.

M^{me} Dufresne répond que le nombre n'est pas complètement calé sur les définitions. Les chiffres ont diminué. Genève comptait 500 à 600 logements vides dix ans auparavant. Aujourd'hui on en dénombre 300.

Une commissaire interroge M. Hodgers quant aux possibilités d'intervention qui existent en lien avec les lits froids. Elle aimerait savoir si le DALE reçoit des recours en la matière et, si oui, comment ceux-ci sont traités.

M^{me} Dufresne assure que l'on agit dès qu'il y a dénonciation. De plus, lorsque l'on effectue une visite et que l'on s'aperçoit de la présence de logements vides, on interpelle les propriétaires afin de connaître la justification. Cependant, les visites ne sont pas effectuées dans ce but.

M. Hodgers incite à clarifier les considérants de la motion sous revue. Un lit froid n'est pas interdit en soi. Il est parfaitement possible de posséder une résidence secondaire. Nonobstant la problématique des revenus élevés que nécessite l'acquisition d'un tel bien, le principe demeure identique. Il soutient que Genève n'est pas visée par l'initiative Weber. Il estime que le vocable employé de «fraudeurs» ou «spéculateurs» se révèle inapproprié s'agissant de situations légales. L'Etat ne peut pas agir dans ce contexte. Il incombe éventuellement au législateur de modifier le cadre législatif.

Un commissaire aimerait connaître la position du DALE s'agissant de l'article 182, alinéa 1, de la Constitution genevoise, à teneur duquel «l'Etat prend les mesures propres à la remise sur le marché des logements laissés vides dans un but spéculatif».

Le DALE prend des mesures propres à remettre sur le marché des logements laissés vides dans un but spéculatif. Lorsque l'on constate qu'un logement est vide, il sied de déterminer si cette vacance est légitime ou, à l'inverse, abusive. Il

n'y a de but spéculatif que dans le cas où l'appartement est laissé vide sans justes motifs. Si un logement s'avère abusivement vide, la LDTR prévoit l'expropriation, Il précise qu'il n'y a pas besoin d'aller jusqu'à cette étape dans la pratique. Il confirme enfin qu'il est possible de conclure des baux temporaires de courte durée, en se fondant sur la collaboration.

M^{me} Dufresne explique que, en cas de résiliation du bail, la LDTR s'applique. Lorsque l'on est informé par les locataires ou les organismes de défense des locataires de situations de contrainte par le bailleur en vue de travaux, la LDTR offre une protection. Elle soutient que les moyens de protection existent, mais qu'il convient de dénoncer les abus, ce qui n'est pas forcément le cas.

Un commissaire aborde la question des immeubles à usage commercial qui restent vides longtemps. Il souhaite savoir s'il est vrai qu'il existe une volonté de les utiliser aux fins de logement.

M^{me} Dufresne précise que la LDTR ne prohibe pas le changement d'affectation d'un local commercial en logement. Quand un propriétaire souhaite opérer un changement d'affectation temporaire en logement, il ne perd pas l'affectation commerciale. L'Etat ne peut toutefois pas contraindre un propriétaire à effectuer une opération de ce type au vu de la législation en vigueur.

Une commissaire demande si, dans le cas de détection de bureaux vides depuis plus de trois mois, la LDTR s'applique. Dans la négative, elle aimerait connaître les raisons qui motivent l'absence d'application de la LDTR. Elle se demande en outre quel levier l'Etat possède pour réagir face à ce phénomène de vaste ampleur.

M^{me} Dufresne met en exergue que les locaux commerciaux n'entrent pas dans le champ de la LDTR. Il n'existe dès lors pas de protection du local commercial. L'Etat constate en effet que de nombreux locaux commerciaux sont vacants, mais cette problématique est réglée par la planification.

Un commissaire évoque un arrêté du Conseil d'Etat pris dans les années 1960 qui interdisait à un étranger de louer une résidence secondaire. Il suggère de renouveler cette interdiction en vue de lutter contre la pénurie de logements.

Discussions

La présidente demande aux commissaires s'ils souhaitent proposer des amendements.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois souligne qu'il s'agit d'une tâche essentiellement cantonale et non municipale. Par conséquent, il entend rejeter la motion M-1005.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que les propos tenus par M. Hodgers incitent à réfléchir quant aux moyens d'action que la Ville de Genève peut déployer. Il conteste en outre formellement qu'un recensement serait trop intrusif. Opérer un recensement représente justement à ses yeux la solution la plus efficace.

Il convient d'étudier sérieusement la possibilité de dresser un inventaire. Il aurait dans cette optique souhaité auditionner M. Barazzone.

La présidente met aux voix la proposition de l'audition de M. Barazzone. L'audition est acceptée par 7 oui (2 UDC, 1 MCG, 3 LR, 1 Ve) contre 6 non (1 MCG, 3 S, 1 Ve, 1 EàG) et 1 abstention (EàG).

Séance du 12 mai 2014

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service des agents de la Ville et du domaine public

M. Barazzone indique que les agents de la police municipale ne disposent pas des compétences nécessaires pour procéder à l'inventaire des appartements vides situés sur le territoire de la ville.

Un commissaire comprend bien que le Conseil administratif n'a pas mandaté la police municipale pour effectuer des recensements. Il serait intéressant de savoir s'il existe des restrictions légales qui l'empêcheraient de mener ce genre d'activités.

M. Barazzone remarque qu'il est important de différencier les situations où la Ville est propriétaire des immeubles de celles où elle fournit des prestations publiques. Dans le premier cas, il est possible que la municipalité ait accès aux données relatives aux locataires et l'audition de la magistrate en charge du logement permettrait de savoir si le degré de connaissance à ce sujet est suffisant. Dans le second cas, il faut comprendre que le domaine d'action de la police municipale est limité par la loi cantonale qui ne prévoit pas d'action possible de recensement.

M. Barazzone précise que l'OCSTAT est la seule institution qui peut procéder à des sondages et utiliser ces données à titre confidentiel.

Une commissaire estime qu'une autorisation octroyée à la police municipale pour sonner aux portes irait à l'encontre des actuelles campagnes de sécurité menées par le Canton. Il serait intéressant de savoir si la police cantonale dispose de telles compétences.

M. Barazzone lui répond que la police cantonale aurait le droit de sonner aux portes pour effectuer un recensement. Une telle opération serait accompagnée au préalable de plusieurs informations. Les personnes contactées doivent, en effet, être averties du but du questionnaire et du caractère confidentiel des informations récoltées.

Votes

La présidente invite les commissaires à formuler leurs éventuelles propositions d'amendements et de voter sur les invites.

Vote de la première invite amendée

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à contribuer au recensement des logements inoccupés, à l'identification des raisons de l'inoccupation et à communiquer ces résultats à la municipalité.» Cette invite est acceptée par 8 oui (1 Ve, 2 EàG, 3 S, 2 UDC) contre 4 non (2 MCG, 2 LR) et 1 abstention (LR).

Vote de la deuxième invite

«Faire toute proposition utile au Conseil municipal afin de limiter cette pratique.» Cette invite est acceptée par 8 oui (1 Ve, 2 EàG, 3 S, 2 UDC) contre 5 non (2 MCG, 3 LR).

Vote de la troisième invite (nouvelle)

«Interpeller le Conseil d'Etat pour qu'il contribue à la mise à disposition des logements inoccupés en faveur des habitants.» Cette invite est acceptée par 8 oui (1 Ve, 2 EàG, 3 S, 2 UDC) contre 5 non (2 MCG, 3 LR).

Vote de de la quatrième invite (nouvelle) d'un commissaire du Parti libéral-radical

«Etudier les possibilités légales d'organiser un recensement des logements et des habitants en Ville de Genève.» Cet amendement est accepté par 7 oui (1 Ve, 1 EàG, 1 S, 2 UDC, 2 LR) contre 2 non (MCG) et 4 abstentions (2 S, 1 EàG, 1 LR).

La présidente met au vote la M-1005 amendée. Elle est acceptée par 8 oui (1 Ve, 2 EàG, 3 S, 2 UDC) contre 5 non (2 MCG, 3 LR).

MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- contribuer au recensement des logements inoccupés, à l'identification des raisons de l'inoccupation et à communiquer ces résultats à la municipalité;
- faire toute proposition utile au Conseil municipal afin de limiter cette pratique;
- interpellier le Conseil d'Etat pour qu'il contribue à la mise à disposition des logements inoccupés en faveur des habitants;
- étudier les possibilités légales d'organiser un recensement des logements et des habitants en Ville de Genève.

M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret, rapporteuse (S). Le projet de Franz Weber dénonçant les lits froids a été voté par une majorité de citoyens de notre pays. Genève rencontre d'insolubles problèmes de logement et il a été constaté dans tous les quartiers que de nombreux appartements sont en permanence vides durant la majeure partie de l'année; ils servent de résidence secondaire à leurs propriétaires. Notre ville ne peut devenir un lieu de prétendue villégiature pour les fraudeurs et les spéculateurs.

Il serait important que le Conseil administratif fasse un inventaire des «lits froids» à Genève, afin de limiter cette pratique. Il faut souligner que l'article 182 de la Constitution de la République et canton de Genève prévoit que les logements laissés vides à des fins spéculatives doivent être occupés.

Or, selon les informations de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), 53,7% des logements vides et 50,9% des logements vacants du canton sont concentrés sur le territoire de la Ville de Genève. La crise du logement dure depuis des années et s'aggrave.

La commission du logement a amendé la motion M-1005 en reformulant la première invite de la manière suivante: le Conseil municipal invite le Conseil administratif à «contribuer au recensement des logements inoccupés, à l'identification des raisons de l'inoccupation et à communiquer ces résultats à la municipalité»; la deuxième invite restant «...faire toute proposition utile au Conseil municipal afin de limiter cette pratique». Deux autres amendements acceptés en commission consistent respectivement à ajouter la troisième invite nouvelle «...interpellier le Conseil d'Etat, pour qu'il contribue à la mise à disposition des logements inoccupés en faveur des habitants» et la quatrième invite nouvelle «...étudier les possibilités légales d'organiser un recensement des logements et des habitants en Ville de Genève».

Le Parti socialiste soutient la motion M-1005 amendée et demande à la Ville et au Canton de prendre toute mesure propre à limiter le phénomène des «lits froids».

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà un parfait exemple de motion inutile! De plus, elle ne concerne pas notre commune. J'aimerais rappeler l'existence de l'OCSTAT, qui fournit des statistiques même en ligne. Du côté de ces données-là, donc, on peut s'informer sans problème.

Mais comment les motionnaires peuvent-ils imaginer demander à une commune – surtout la Ville, qui comprend 200 000 habitants sur les 500 000 du canton – d'envoyer du personnel effectuer un recensement des logements inoccupés? Qui le ferait? Les Unités d'action communautaire (UAC) de M^{me} Alder, peut-être? Certains avaient suggéré d'envoyer les agents municipaux faire toc-toc aux portes pour recenser les logements vides ou les lits froids... Laissez-moi rire!

D'abord, il ne faudrait pas confondre le canton et la ville de Genève avec certaines stations en Valais ou ailleurs – Verbier, par exemple – où l'emploi du terme «lit froid» peut se justifier. En effet, il y a là-bas un certain nombre d'appartements, de villas et de chalets qui restent vides la plupart du temps et ne sont occupés que temporairement. Mais ce n'est pas la même problématique! A Genève, on n'est pas à Verbier!

Il faut redescendre sur terre et voir que le nombre de logements vacants dans notre ville est très faible; vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs, car l'OCSTAT l'a démontré. Quant aux immeubles vides, ils sont pour la plupart en attente soit de travaux, doit d'une autorisation de construire pour être rénovés; cela a également été démontré lors de l'étude de la motion M-1005 en commission.

Quelques cas – il y en a toujours – peuvent effectivement être litigieux; toutefois, ce n'est pas ces quelques appartements-là qu'il nous faut pour résoudre la crise du logement, mais des milliers d'appartements! Or, pour pouvoir en mettre autant à la disposition de la population à des prix raisonnables, afin de répondre à la demande du plus grand nombre, nous devons construire! Il faut cesser de croire qu'on résoudra le problème en mettant à disposition quelques appartements laissés vides de manière indue pendant trop longtemps, ici ou là.

Il n'y a pas de lits froids à Genève, ça suffit avec ce mythe! Ce phénomène existe dans les stations de ski, mais pas en ville. Les motionnaires sont à côté de la plaque!

J'en reviens à l'aspect pratique de leur demande. Même si la majorité acceptait que la municipalité effectue ce travail de recensement, avec quel personnel

et quels moyens financiers le ferait-elle? Et comment? Ce ne sera pas les UAC ou les agents municipaux qui s'en chargeront, car ils ont autre chose à faire, me semble-t-il – enfin, c'est à voir... Ce projet n'est pas sérieux! D'ailleurs, un tel recensement n'est pas une tâche municipale.

Admettons qu'il soit réalisé. Quelles conclusions en tirera-t-on? Il y a la Ville de Genève, mais aussi celles de Vernier, de Carouge, de Meyrin, d'Onex, et j'en passe... Sans oublier la campagne – même si cette problématique y est peut-être moins importante.

Il n'empêche que ce recensement n'est pas une tâche communale. Si d'aucuns, ici, veulent que des agents aillent contrôler systématiquement les logements vides, qu'ils demandent au Canton de se charger de cette tâche, car elle lui appartient! N'en faisons pas à nouveau une spécificité de la Ville à ses frais, tout cela pour atteindre un objectif forcément partiel – pour autant qu'on arrive à un résultat – car il ne concernera que son propre territoire.

J'insiste, cette motion M-1005 n'est pas sérieuse! Nous la refuserons et invitons le plénum à faire de même. Si vous voulez un inventaire des logements plus précis que celui de l'OCSTAT, Mesdames et Messieurs les motionnaires, adressez-vous aux députés de vos partis pour qu'ils déposent un texte au Grand Conseil. Cela aura au moins la logique de la cohérence, puisqu'il s'agit d'une problématique cantonale et non pas uniquement municipale. Imaginez que la commune de Russin décide de faire ce recensement; à quoi cela servira-t-il aux autres communes? A rien du tout! Ce sera la même chose pour la Ville de Genève, qui n'en a de toute façon pas les moyens – car il faudrait dégager des fonds pour engager du personnel chargé d'effectuer cette tâche.

Je le répète pour la énième fois: ce n'est pas sérieux, Mesdames et Messieurs! Nous vous invitons donc à refuser cette motion qui n'a pas de sens.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Je rejoins tout à fait la position de M. Sormanni: la motion M-1005 n'est vraiment pas sérieuse du tout! Elle n'a nullement pour but de défendre le bien commun, mais elle sert bien davantage à véhiculer un discours idéologique gros de lieux communs. On pourrait faire une anthologie de ces discours pétris d'un marxisme qui n'a plus rien de révolutionnaire aujourd'hui.

Relisons certains considérants de cette motion, car ça en vaut vraiment la peine pour cette anthologie! «Considérant: (...) que, en Suisse, Genève et Zurich

sont les villes privilégiées par les fraudeurs et les spéculateurs», qu'à Genève «de nombreux appartements et/ou immeubles sont vides en permanence»...
(*Remarque de M. Holenweg.*)

Le président. Monsieur Holenweg, taisez-vous! Merci. On se passe de vos commentaires...

M^{me} Michèle Roulet. «... que notre ville – attention! – «ne peut devenir un lieu de non-droit ou de prétendue villégiature pour les fraudeurs et spéculateurs en tout genre», «que la vacuité de ces appartements et/ou immeubles participe de la désertification sociale et culturelle du centre-ville»... Eh oui! Nous vivons dans un désert culturel, en dépit du fait que la Ville donne combien d'argent pour la culture, sur un budget total de 1,2 milliard de francs? 258 millions de francs! Mais nous sommes quand même dans un désert culturel...

Tout ça pour dire que les motionnaires brandissent la notion de «lits froids» parce que c'est à la mode. Alors, pourquoi ne pas s'en occuper... Mais cette notion ne désigne pas tous les types de logements inoccupés. Par exemple, il peut y avoir des appartements vides dans un immeuble en cours de réhabilitation – c'est-à-dire qu'il subira une rénovation ou une démolition-reconstruction. Il peut aussi y avoir des logements vacants en attente de locataires.

Nous savons tous quelle est la situation à Genève; d'après les chiffres fournis par l'OCSTAT, il y aurait – tenez-vous bien! – un taux de logements vacants extrêmement bas de 0,36%, ce qui correspondrait à 268 logements sur le territoire de la Ville. Je rappelle que notre municipalité a 180 000 logements locatifs sur un total de 220 000 logements, il n'y a donc pas beaucoup de gens qui ont la chance d'être propriétaires. De plus – ne rêvons pas – il n'y a pas de logements vacants! C'est justement ce qui explique la crise du logement.

Je mentionnerai une troisième sorte de logements inoccupés: les résidences secondaires. On ne peut pas dire qu'il n'y en ait absolument aucune à Genève, ce serait faux de le prétendre. Néanmoins, la situation n'est pas la même que dans certaines stations de ski très connues qui comptent 20% de ce que l'on pourrait appeler des «lits froids», car de nombreuses résidences secondaires y sont très peu occupées.

La motion M-1005 ne vise qu'à lancer quelques slogans... (*Brouhaha.*) Pourrais-je continuer? Je ne m'entends plus! J'aimerais aussi rappeler que, même si la gauche essaie de le faire croire – notamment par cette motion –, ce n'est pas à cause de fraudeurs et de spéculateurs que Genève manque de logements. Ce n'est pas non plus parce qu'on n'a pas anticipé la pénurie, mais parce qu'il y a

sans arrêt des recours bloquant tous les projets de construction. Le problème n'est donc pas lié à des fraudeurs qui viendraient sévir à Genève... Et pourtant, voilà à qui une certaine classe politique attribue la crise du logement dans notre ville!

Je vous avertis, Mesdames et Messieurs: si on commence à considérer le problème du logement à Genève de cette manière-là – par le petit bout de la lorgnette, en se leurrant et en se mettant un bandeau sur les yeux – on ne le résoudra pas.

Que demande par ailleurs cette motion? Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à «contribuer au recensement des logements inoccupés». M. Sormanni l'a dit tout à l'heure, on ne voit pas très bien comment... (*Brouhaha.*)

Le président. Un instant, Madame Roulet. On ne s'entend plus! S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, faites silence!

M^{me} Michèle Roulet. Du coup, je suis obligée de crier, ce qui est fort désagréable.

Le président. Attendez un instant, Madame Roulet, je vous redonnerai la parole ensuite, n'ayez crainte! Mesdames Studemann et Pérez, avez-vous terminé vos caucus?

M^{me} Michèle Roulet. Outre le fait qu'elles ne donnent sans doute pas une bonne perception des causes de la crise du logement, les invites de la motion sont totalement irréalisables.

De plus, il ne relève pas des compétences de la Ville de faire un recensement des logements inoccupés. On se demande bien comment procéder... Nous avons auditionné M. Barazzone à ce sujet; il nous a expliqué que l'on ne pourrait pas demander à la police municipale de faire du porte-à-porte pour voir si les gens habitent leur logement. Par conséquent, non seulement il ne revient ni au Conseil administratif de prévoir un tel recensement ni à la Ville de l'effectuer, mais on ne voit pas bien comment il serait réalisable.

Nous avons donc affaire à une motion qui n'est qu'une pure fiction servant à alimenter certaines idéologies. Par conséquent, le Parti libéral-radical invite bien évidemment le plénum à la refuser.

M. Lionel Ricou (DC). Le Parti démocrate-chrétien est extrêmement préoccupé par la crise du logement. Selon nous, toute idée ou proposition permettant de contribuer à la résoudre doit au moins être prise en considération. Lorsqu'il s'agit de déclasser des zones et de construire en hauteur, le Parti démocrate-chrétien est favorable à la construction de logements en ville de Genève.

Cela étant dit, la motion M-1005 est en réalité inspirée par l'action d'un groupe Facebook. En effet, lorsqu'il n'était pas encore conseiller municipal, notre collègue Stéphane Guex était actif dans un groupe Facebook qui cherchait à identifier et dénoncer les appartements vides... Si cette démarche peut être compréhensible de la part d'une entité de ce genre ou d'une association, on ne voit pas comment une collectivité telle la Ville de Genève pourrait garantir la sphère privée et les libertés individuelles en mettant en œuvre les mêmes actions qu'un groupe de citoyens cherchant à dénoncer une situation donnée.

On l'a vu au cours des débats en commission: en termes de compétences, un recensement des logements inoccupés n'est pas du ressort de la commune. Nous avons évoqué la question de la confidentialité des statistiques; l'OCSTAT est outillé pour pouvoir mener à bien ce genre de récolte de données, alors que la garantie de leur confidentialité n'entre pas dans le domaine des compétences communales.

Un autre élément abordé en commission était les ressources en personnel nécessaires pour effectuer ce recensement, c'est-à-dire le nombre de collaborateurs qu'il faudrait – à la police municipale ou dans d'autres services – pour aller identifier les appartements vides en pénétrant dans la vie privée de nos concitoyens...

En conclusion, nous pensons que, s'il faut continuer à se battre pour réduire la crise du logement, tous les moyens ne sont pas permis. En l'occurrence, celui qui est prévu dans la motion M-1005 ne permettrait pas de garantir la sphère privée des gens, car la Ville n'est pas outillée pour pouvoir la respecter en menant une telle enquête.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je veux bien admettre que ce n'est pas la motion M-1005 qui résoudra la crise du logement à Genève. Toutefois, une expression dit que c'est les petits ruisseaux qui font les grandes rivières...

Par ailleurs, quand il s'agit de proposer le démantèlement de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) pour construire quelques appartements dans des locaux destinés à des bureaux, la droite ne se dit pas que ce n'est que quatre appartements qui ne résoudront pas la crise du logement. Non, elle démonte la LDTR!

Quand il s'agit de surélever quelques immeubles, elle ne se dit pas qu'il nous faut bien plus de logements et qu'il est déraisonnable de construire quelques appartements en hauteur à des prix surréalistes en causant des nuisances dans tout l'immeuble... Non, il faut construire à tout prix, on est en pleine crise...

Une oratrice précédente a mentionné Marx tout à l'heure, ou Lénine ou je ne sais qui – peu importe. Mais moi, je parle d'une chose très simple: il y a pénurie de logements depuis des décennies, dans ce canton! Toute méthode susceptible de permettre à une famille, à un étudiant ou à d'autres personnes d'avoir un toit est donc à exploiter. Cela n'a rien à voir avec de la surveillance ou une violation de la vie privée! Il existe des méthodes très simples pour identifier les logements vides: consulter les relevés des Services industriels de Genève (SIG), par exemple. Le rapport M-1005 A le mentionne. Pour déterminer si quelqu'un habite ou non son appartement, on peut parfaitement demander à voir les relevés des SIG pour savoir si ce logement est vraiment occupé.

De plus, d'après cette même oratrice, M. Barazzone aurait affirmé en commission qu'il était totalement impossible de procéder à un recensement des logements vacants – mais le rapport M-1005 A dit exactement le contraire! Le magistrat a signalé qu'il faudrait avertir les personnes concernées avant d'effectuer le recensement.

Il y a des pistes à explorer. Cela en vaudrait la peine, même si ce n'est que pour gagner deux ou trois toits, car Genève connaît une réelle crise du logement. On n'est pas dans une commune comme Russin ou Cologny, il s'agit de la Ville de Genève qui a sur son territoire la moitié des logements vacants du canton, d'après les statistiques. Je suis désolée mais, froids ou pas, les lits doivent être réchauffés!

M. Stéphane Guex (EàG). Quelque chose me dit que je vais réchauffer l'ambiance... Je regrette que les téléspectateurs soient moins nombreux à regarder TV Léman bleu, à ces heures.

Le président. Monsieur Guex, vous êtes là pour nous. Adressez-vous donc à nous!

M. Stéphane Guex. Mais je suis également là pour vous, Monsieur le président! J'en profite pour vous féliciter devant tout le monde de votre élection, voilà... Je sacrifie à la tradition.

Je citerai deux articles de la Constitution de la République et canton de Genève. Comme l'a signalé tout à l'heure la rapporteuse, l'alinéa 1 de l'article 182 enjoint

à l'Etat de «prendre les mesures propres à la remise sur le marché de logements laissés vides dans un but spéculatif». J'ajoute l'alinéa 5 de l'article 178, qui interdit la spéculation foncière.

Il existe à Genève trois types de logements vides. Le premier comprend tous les appartements laissés hors marché pour des raisons de transformation, rénovation ou démolition. Ils sont soumis à la LDTR, mon excellente préopinante Uzma Khamis Vannini en a déjà parlé. Dans ce cas, les propriétaires et les bailleurs ont l'obligation légale de déclarer à l'Etat tout appartement laissé inoccupé pendant plus de trois mois. Pour l'année 2015, les statistiques cantonales faisaient état de plus de 760 appartements vides de cette catégorie. C'est sans doute un chiffre proche de la réalité, puisqu'on sait que certains propriétaires peu scrupuleux ne déclarent pas nécessairement à l'Etat quand leurs objets immobiliers sont inhabités.

Je dis «on sait» car, comme l'a rappelé M. Lionel Ricou, une action civique sur Facebook s'était mise en place précisément pour inventorier, référencer, traquer ces fameux appartements vides. Contrairement aux dires de M. Ricou – vous lui transmettez, Monsieur le président – je n'avais pas encore à l'esprit la motion M-1005 quand l'action Facebook a été lancée. Dans les six premiers mois de son existence, cette dernière a signalé environ 1000 logements vides, dont beaucoup l'étaient pour des raisons non valables et certains autres pour de bonnes raisons – j'insiste là-dessus – mais aucun n'avait été déclaré à l'Etat.

C'était peut-être par oubli... L'action de ce groupe aura au moins servi de pense-bête aux propriétaires, afin qu'ils respectent la LDTR. Je suis bien placé pour en parler, car l'enquête menée par ce groupe Facebook est un peu la cause de ma présence dans cet hémitétragone... Pourquoi, malgré l'obligation légale de déclarer leurs logements vides, certains propriétaires – une minorité d'entre eux, évidemment – se soustraient-ils à cet impératif? Principalement pour effectuer des travaux au noir, échappant ainsi au contrôle de l'Etat et à ses barèmes. C'est un premier point en faveur d'une vérification accrue et du recensement demandé dans la motion M-1005.

Le deuxième type de logements vides n'est autre que les appartements vacants: ils sont sur le marché, mais le loyer demandé dépasse de manière abusive la limite admissible et ils restent donc sans locataires. Il n'est pas rare, aujourd'hui, de trouver à Genève un quatre-pièces à louer entre 3800 et 4500 francs par mois; c'est les chiffres du moment. La droite me dira que le loyer moyen pour le même nombre de pièces est de 2450 francs – c'est vrai –, cependant nous savons que le calcul est biaisé, car il se base sur un parc immobilier en stagnation: les locataires déménagent peu et de moins en moins, ils préfèrent conserver leur appartement. Il préfèrent rester même dans un appartement trop grand pour eux car, autrement, ils en auront un plus petit mais plus ruineux. (*Contestations continues sur les bancs de la droite.*) J'irai jusqu'au bout, Mesdames et Messieurs! Vous permettez?

Le président. Un instant, Monsieur Guex. Nous attendons un peu de calme. Monsieur Pastore, vous êtes avec nous? Poursuivez, Monsieur Guex.

M. Stéphane Guex. J'en arrive maintenant au troisième type de logements vides ou apparemment vides: les lits froids, directement concernés par la motion M-1005. La rapporteuse y a fait allusion tout à l'heure: ils sont définis par la loi Weber comme étant des résidences non principales dont la durée d'occupation est inférieure à trois mois par an.

Or, comme nous le rappelle le rapport M-1005 A – vous l'avez lu, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, alors ne dites pas le contraire –, toute personne sans permis de séjour en Suisse peut se porter locataire d'un logement à Genève, sauf pour les logements subventionnés. On voit bien à ce simple énoncé qu'un contrôle de l'Etat rendrait plus ardue la pratique du lit froid. On comprend également que ces personnes sans permis valable dans notre pays ne sont pas les hordes de migrants que redoutent certains partis, mais bien des personnes au statut financièrement plus enviable qui désirent avoir une adresse dans notre ville pour des raisons restant à définir. (*Huées sur les bancs de la droite.*)

Selon l'OCSTAT, il y a aujourd'hui à Genève 30 000 logements dont on ne connaît pas l'affectation. 30 000 logements vides! 30 000 lits froids! (*Vives contestations sur les bancs de la droite.*) 30 000 logements qui ne correspondent à aucun loyer fiscal! 30 000 lits froids, dans un canton où la population manque aujourd'hui de 25 000 logements, Mesdames et Messieurs! Faites le calcul! 30 000 lits froids pour 25 000 logements manquants!

Le président. Votre temps de parole est écoulé, Monsieur Guex, merci.

M. Stéphane Guex. Donc, nous voterons oui à cette motion!

M. François Bärtschi (MCG). Il est un peu difficile de poursuivre, après ça... Je ne veux pas faire d'attaque personnelle.

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Bärtschi! Vous n'allez pas en rajouter une couche...

M. François Bärtschi. Il y a seulement certaines vérités à affirmer. L'une d'elles est que ce problème est monté de toutes pièces, malheureusement! Cette histoire des lits vacants est un mythe, une légende urbaine. On connaît les problèmes du marché du logement à Genève et on fait croire aux gens quelque chose de mensonger à ce sujet pour servir une vision idéologique. Or, cette vision idéologique ne me plaît pas du tout – de même que cette action de délation menée par un certain groupe Facebook.

Je ne le dis pas pour attaquer mon préopinant, par contre il aurait déjà pu faire lui-même ce qu'il devait en tant que locataire ou sous-locataire – vous lui transmettez, Monsieur le président. Je pense que si les locataires agissaient mieux et montraient l'exemple aux propriétaires, tout irait mieux, mais je n'ai pas de leçon à donner sur ce point et je ne le ferai pas aujourd'hui.

Néanmoins, ce qui me semble très grave, dans la motion M-1005, c'est qu'elle constitue une atteinte à notre vie en société. Je me souviens d'un pauvre monsieur qui habitait une maisonnette dans la région de l'avenue d'Aire et qui avait fait l'erreur de partir pendant deux jours. Eh bien, qu'est-il arrivé à son retour? Des squatters avaient pris son logement! Ces cas existent. On parle de logements vacants... Mais les gens qui partent en vacances pendant un mois ou deux – ils en ont le droit – ou qui s'absentent deux jours, on leur prend leur logement!

Moi, le genre de raisonnement développé dans cette motion me fait peur. Cela me rappelle l'excellent film *Le Docteur Jivago*, qui montre comment les soviets, après la révolution russe de 1917, mettaient deux ou trois familles ensemble dans le même logement pour bien les occuper et les remplir. Des visions cauchemardesques! Est-ce cela qu'on veut?

Eh bien, c'est ce que nous proposent la motion M-1005 et certaines personnes qui siègent dans cette enceinte. Je crois qu'il faut avoir une vision humaine de notre société et de Genève, afin de défendre intelligemment les locataires – mais de manière positive, pas en inventant des pénuries de logements artificielles qui bénéficient à certains sur le plan politique. C'est important: il faut arrêter de se moquer des Genevois! Je demande donc au Conseil municipal de refuser clairement de telles motions qui n'ont rien à faire ici. (*Applaudissements.*)

Le président. Monsieur Carasso, je vois que vous avez demandé la parole, mais la liste des intervenants était close. A moins que vous n'ayez le courage de demander la réouverture du débat, nous pouvons passer au vote. (*M. Carasso fait signe qu'il renonce.*)

Mis aux voix, le premier amendement de la commission modifiant la première invite est refusé par 38 non contre 33 oui.

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission demandant l'ajout de la troisième invite nouvelle est refusé par 38 non contre 33 oui.

Mis aux voix, le troisième amendement de la commission demandant l'ajout de la quatrième invite nouvelle est refusé par 38 non contre 33 oui.

Le président. L'appel nominal a été demandé pour le vote de la motion non amendée; il en sera fait ainsi.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion est refusée par 39 non contre 33 oui.

Ont voté non (39):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (33):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten

Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Jennifer Conti (S), M. Simon Gaberell (Ve), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Souheil Sayegh (DC).

Présidence:

M. Rémy Burri (LR), président, n'a pas voté.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion suivante:

- M-1233, de *M^{me}* et *MM. Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Natacha Buffet-Desfayes* et *Alain de Kalbermatten*: «Motos sur les voies de bus: non au recours de la Ville de Genève».

13. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation orale suivante:

- IO-263, de *M. Daniel Sormanni*: «Vide-greniers – Ville pour toutes et tous?!»

14. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous félicite, Mesdames et Messieurs, car vous avez traité 37 points en deux jours malgré des séances raccourcies. Je vous en remercie et vous souhaite une bonne rentrée chez vous.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Exhortation	262
2. Communications du Conseil administratif	262
3. Communications du bureau du Conseil municipal	262
4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 18 avril 2012 de M ^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Marie Chappuis, Danièle Magnin, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, MM. Jean-Paul Guisan, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Michel Chevrolet, Pascal Spuhler et Alberto Velasco: «Les Mouettes, c'est chouette» (M-1020 A). Suite de la discussion.	263
5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 24 juin 2008 de M ^{mes} Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, Patricia Richard, MM. Simon Brandt, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Pour une ville verte de qualité!» (M-820 A).	269
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 20 janvier 2010 de M ^{mes} Salika Wenger, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Maria Pérez, Maria Casares, Hélène Ecuyer et Charlotte Meierhofer: «De subventions en fondations?...» (M-897 A)	288
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 24 mars 2010 de M ^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Mathias Buschbeck et Fabien Sartoretti: «Gouverner, c'est... gouverner (audits)!» (M-911 A)	294
8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la résolution du 8 mai 2012 de MM. Alberto Velasco, Pierre Gauthier et M ^{me} Vera Figurek: «Mettons tout en œuvre afin que la crèche de Merck Serono soit sauvée» (R-159 A) . .	303

9. Rapport de la commission des finances, et des commission des arts et de la culture, commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, commission des sports, commission des travaux et des constructions, chargées d'examiner le 8 ^e plan financier d'investissement 2013-2024 (D-39 A)	306
10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le bilan social des ressources humaines 2012 (D-65 A)	364
11. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 21 mars 2012 de M ^{mes} Salika Wenger, Maria Casares, MM. Pierre Gauthier, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Alberto Velasco et Grégoire Carasso: «Réchauffons les lits froids» (M-1005 A)	378
12. Propositions des conseillers municipaux	404
13. Interpellations	404
14. Questions écrites	404

Le mémorialiste:
Ramzi Touma